



Commissariat aux Assurances
LUXEMBOURG

RAPPORT ANNUEL

2004

Le présent rapport et les données statistiques sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Un exemplaire du rapport annuel est fourni gratuitement aux entreprises soumises à la surveillance du Commissariat aux assurances et, sur une base de réciprocité, aux institutions et organismes qui en font la demande et qui fournissent au Commissariat aux assurances leurs publications.

Des exemplaires supplémentaires sont fournis à tous intéressés qui en font la demande au prix de 12 euros par exemplaire.

Commissariat aux Assurances, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Téléphone : (+352) 22 69 11-1 ; Téléfax : (+352) 22 69 10 ; Site internet : www.commassu.lu ; e-mail : commassu@commassu.lu ;

Relation bancaire : Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg n° IBAN LU04 0019 1002 0053 4000.

La reproduction totale ou partielle du présent rapport annuel est autorisée à condition d'en citer la source.

Editorial	06
I Le Commissariat aux Assurances	08
1 Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances	08
2 Activités du Commissariat aux Assurances en 2004	09
3 Organes et personnel du Commissariat aux Assurances	18
4 Comités techniques du Commissariat aux Assurances	19
II Le marché de l'assurance directe en 2004	20
1 Les entreprises	20
2 Statistiques générales sur l'activité en 2004	27
3 L'assurance non vie en 2004	41
4 L'assurance-vie en 2004	62
III Le marché de la réassurance en 2004	78
1 Les entreprises	78
2 L'activité de réassurance	81
1 Annexe	
Listes des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances	90
2 Annexe	
Listes des entreprises d'assurances établies	93
3 Annexe	
Listes des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services	100
4 Annexe	
Liste des entreprises de réassurances de droit luxembourgeois	101
5 Annexe	
Liste des gestionnaires des entreprises de réassurances	114
6 Annexe	
Liste des courtiers d'assurances	118
7 Annexe	
Liste des gestionnaires de fonds de pension	126
8 Annexe	
Liste des domiciliataires de sociétés autres que de sociétés de réassurances agréés par le Commissariat aux Assurances	127
9 Annexe	
Définitions des branches d'assurances	128

2004 : croissance vigoureuse et rétablissement de la rentabilité pour l'ensemble des secteurs de l'assurance luxembourgeoise.

L'année 2004 était une année très satisfaisante pour la plupart des acteurs du marché luxembourgeois de l'assurance et de la réassurance.

S'inscrivant dans un contexte européen globalement favorable, l'assurance luxembourgeoise a largement dépassé les performances moyennes européennes.

Avec une **progression des primes** toutes branches confondues de 21,90% le marché de l'**assurance directe** atteint pour la seconde année consécutive un taux de croissance à deux chiffres et renoue ainsi avec les bonnes performances enregistrées au cours de la période de 1998 à 2000 qui a connu des taux de croissance dépassant régulièrement les 10%.

L'encaissement total passe à 8,94 milliards d'euros fin 2004 contre 7,34 milliards d'euros fin 2003.

Les primes encaissées en **assurance-vie** augmentent de 24,02% (contre 15,36% en 2003) pour passer à 7,85 milliards d'euros.

Les primes encaissées en **assurance non vie** progressent légèrement de 8,61% pour passer à 1,10 milliards d'euros. Si on fait abstraction des branches de l'assurance maritime – qui comptent pour un tiers de l'encaissement – les autres branches de l'assurance non vie enregistrent une croissance de 9,71%.

La **somme des bilans** de toutes les entreprises d'assurances directes soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances a poursuivi sa croissance vigoureuse pour passer à 18,10% contre 15,57% en 2003.

La **situation de solvabilité**, tout en ayant connu une certaine réduction en pourcentage lors des deux précédents exercices, reste largement excédentaire par rapport aux minima requis par la législation communautaire dont les exigences ont été récemment renforcées.

Quant aux **résultats**, l'**assurance non vie** a connu des bénéfices après impôts de 64,76 millions d'euros, soit quelque 30 millions de moins que l'exercice 2003. Il convient toutefois de relever que l'année 2003 avait été le deuxième meilleur exercice en termes de résultats depuis plus de dix ans.

Les **résultats de l'assurance-vie** se sont considérablement améliorés ; le résultat bénéficiaire de 40,29 millions d'euros permet d'éponger les pertes des deux années précédentes et de renouer avec un niveau de profitabilité voisin de celui de 2001.

Le secteur de la **réassurance** a continué à se développer de manière satisfaisante. Le nombre des entreprises s'est établi à 273 unités et l'encaissement a progressé de 3,56% par rapport à l'exercice précédent.

La **somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurances** tombant sous l'autorité du Commissariat aux Assurances s'établit à 55,15 milliards d'euros contre 48,22 milliards d'euros en 2003.

Si le développement du secteur profite en premier lieu aux entreprises concernées, à leur personnel et à leurs clients il n'en reste pas moins que l'économie nationale et les finances publiques en partagent également les retombées, tant du point de vue de l'emploi que du point de vue des recettes fiscales :

- L'**emploi total salarié** dans les entreprises d'assurances et de réassurances établies au Luxembourg, y non compris les quelque 7.000 agents et courtiers d'assurances et leurs employés, est resté pratiquement stable avec une légère progression de 23 unités pour s'établir à 2.922 fin 2004, soit 2.709 salariés travaillant dans l'assurance directe et 213 dans la réassurance.
- Les **impôts, taxes et redevances** versés ou à verser par le secteur des assurances au Trésor public s'élèvent pour l'exercice 2004 à quelque 64,76 millions d'euros pour l'assurance non vie, à 27,64 millions d'euros pour l'assurance-vie et à 59,87 millions d'euros pour la réassurance, soit au total un montant de **152,27 millions** d'euros contre 106,70 millions d'euros en 2003.

Luxembourg, le 2 août 2005

Claude Wirion,
Membre du comité de direction



Victor Rod,
Président du comité de direction



Annick FELTEN,
Membre du comité de direction



ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2004

ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg est fixé par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Ce texte confie la surveillance prudentielle de ce secteur au Commissariat aux Assurances, établissement public autonome, placé sous l'autorité d'un membre du Gouvernement, actuellement le Ministre du Trésor et du Budget. Le Commissariat est doté de la personnalité juridique, distincte de celle de l'Etat, et jouit de l'autonomie financière.

La loi accorde au Commissariat des compétences propres dans le cadre de la surveillance journalière des entreprises et des personnes soumises à son autorité. Le Ministre reste cependant compétent pour les décisions d'ordre politique dont notamment les décisions relatives à l'octroi et au retrait des agréments légaux.

Les organes du Commissariat sont le conseil et la direction.

Le conseil, composé de cinq administrateurs nommés pour quatre ans, dont trois représentants de l'Etat, un représentant des assureurs et un représentant des preneurs d'assurances, exerce les compétences normalement réservées à un conseil d'administration d'un établissement public. Il est plus particulièrement compétent pour arrêter le budget et les comptes du Commissariat avant leur soumission pour approbation au Gouvernement ainsi que pour émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le ministre compétent ou le directeur du Commissariat.

La direction est l'autorité exécutive supérieure du Commissariat. Elle exerce toutes les attributions réservées par la loi au Commissariat, sous réserve des compétences du ministre et du conseil. Elle est composée d'un directeur, qui préside le comité de direction, et de deux membres choisis parmi le personnel du Commissariat, tous nommés pour un mandat renouvelable de six ans.

Tout en fonctionnant en tant que collège, la direction a réparti entre ses membres les compétences dévolues au Commissariat suivant l'organigramme dont elle s'est dotée et qui distingue essentiellement entre l'assurance-vie, l'assurance non vie, la réassurance et les intermédiaires d'assurances. La direction est assistée par des fonctionnaires et des employés de l'Etat des différentes carrières de l'Etat. L'effectif total du Commissariat s'élève actuellement à vingt et une personnes.

Les frais de fonctionnement et de personnel, hormis le versement des pensions du personnel retraité, sont à charge du Commissariat et sont supportés en définitive par des taxes forfaitaires versées par les entreprises et les autres personnes placées sous la surveillance du Commissariat.

ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2004

2.1. ACTIVITÉS EN RELATION
AVEC DES TRAVAUX
LÉGISLATIFS
ET RÉGLEMENTAIRES

ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

1

2

3

4

2.1. Activités en relation avec des travaux législatifs et réglementaires

Les lois et règlements grand-ducaux suivants ont été adoptés en l'an 2004 et 2005 :

- Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Cette loi transpose en droit luxembourgeois les dispositions de la directive 2001/17/CE concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances. Accessoirement la loi complète la transposition de la quatrième directive automobile 2000/26/CE en insérant dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances les dispositions d'ordre prudentiel.

- Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et modifiant plus particulièrement le Code pénal et la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Cette loi d'une portée dépassant le secteur des assurances intègre les dispositions concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme applicable aux entreprises d'assurances-vie et aux courtiers d'assurances. Les modifications apportées à la législation antérieure sont peu nombreuses (voir ci-après sous 2.2.2.).

- Loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Cette loi transpose en droit luxembourgeois les dispositions de la directive 2002/92/CE du Parlement Européen et du Conseil du 9 décembre 2002 sur l'intermédiation en assurance. Elle consacre pour l'essentiel la législation antérieure concernant les agents et les courtiers d'assurances. Elle innove en créant une nouvelle catégorie d'intermédiaires d'assurances à savoir les sous-courtiers. Elle innove encore en créant les bases légales de l'activité transfrontalière de l'intermédiation d'assurance par voie de libre établissement et/ou par voie de libre prestation de services. À ces fins un registre public est créé regroupant les intermédiaires d'assurances par catégorie. Ce registre sera consultable pour tout intéressé via internet.

- Règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances.

Ce règlement transpose en droit luxembourgeois les dispositions de la directive 2003/41/CE du Parlement Européen et du Conseil du 3 juin 2003 concernant les activités de surveillance des institutions de retraite professionnelle tombant sous le contrôle prudentiel du Commissariat.

Outre des modifications de la législation le Commissariat a émis un certain nombre de circulaires interprétatives des textes existants.

Le Commissariat est assisté dans ses travaux par différents comités techniques constitués d'experts réunissant, à côté de ses propres fonctionnaires, des professionnels concernés. Suivant leurs missions, ces comités techniques sont créés pour une durée limitée ou illimitée.

ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2004

ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

2.2. ACTIVITÉS SUR LE PLAN NATIONAL

Les comités techniques actuellement existants sont :

- le comité technique « Réassurance » : les travaux de ce groupe portent sur la préparation de textes réglementaires et des circulaires concernant les entreprises de réassurances.
- le comité technique « R.C. Auto » s'occupe plus particulièrement des questions relatives à l'assurance de la responsabilité des véhicules automoteurs. Actuellement il a commencé ses travaux concernant la transposition en droit luxembourgeois de la 5^e directive R.C. Auto récemment adoptée par l'Union européenne.
- le comité technique « Vie » dont les travaux récents ont porté essentiellement sur les règles de placement en assurance-vie liée à des unités de compte et sur les modalités de dépôt des actifs correspondants.
- le comité technique « Actuariat » avec ses deux sections vie et non vie traite de questions en relation avec les activités des actuaires au sein des entreprises d'assurances.
- le comité technique « Comptabilité et reporting » traite des questions relatives à la comptabilité des entreprises d'assurances et de réassurances ainsi que du reporting annuel à adresser au Commissariat ; il a activement collaboré au projet de loi sur l'introduction des normes comptables internationales IAS/IFRS dans le secteur de l'assurance.
- le comité technique « Intermédiaires » s'est essentiellement occupé des travaux préparatoires à la transposition en droit luxembourgeois de la directive communautaire sur l'intermédiation en assurance.
- le comité technique « lutte contre le blanchiment d'argent » se charge de l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la formation du personnel des entreprises d'assurances et de réassurances en la matière.
- le comité technique « fonds de pension » dont l'attribution consiste à définir les règles prudentielles applicables aux fonds de pension tombant sous la surveillance du Commissariat aux Assurances.

2.2. Activités sur le plan national

2.2.1. Les agréments des entreprises d'assurances et le contrôle des produits

a) les agréments des entreprises d'assurances

Une part importante des activités du Commissariat est consacrée à l'accueil et à l'information des entreprises d'assurances et de réassurances désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les dossiers d'agrément d'une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois sont instruits par le Commissariat qui vérifie que les conditions matérielles, financières et en ressources humaines, indispensables au démarrage d'une activité d'assurance offrant des garanties de sérieux suffisantes, sont réunies. Une attention particulière est accordée aux qualités personnelles tant des actionnaires que des dirigeants.

L'établissement d'une succursale d'une entreprise communautaire au Grand-Duché de Luxembourg se fait par une notification au Commissariat de la part des autorités de contrôle de l'État du siège de l'entreprise d'assurances concernée.

Au cours de l'année 2004, une entreprise d'assurances non vie luxembourgeoise a été agréée. En ce qui concerne les succursales, une entreprise d'assurances non vie de nationalité néerlandaise et une entreprise d'assurance-vie de nationalité irlandaise ont établi une nouvelle succursale au Luxembourg. Deux entreprises d'assurances non vie luxembourgeoises et une entreprise d'assurance-vie luxembourgeoise se sont retirées du marché en 2004. Il en résulte que le nombre d'entreprises d'assurances-vie et non vie est resté constant par rapport à 2003.

Concernant les entreprises de réassurances, dix compagnies ont été nouvellement agréées en 2004 et sept compagnies se sont retirées du marché.

b) le contrôle des produits

Les entreprises d'assurances opérant dans l'Union européenne jouissent de la liberté tarifaire. Les autorités de contrôle vérifient, a posteriori et d'une manière non systématique, si les clauses des contrats sont conformes aux dispositions impératives et d'ordre public régissant la matière. En assurance-vie, le Commissariat exige en plus la production d'une note technique au moment de la commercialisation des produits.

2.2.2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Les dispositions concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux des articles 86 ss. de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ont été remplacées par la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Ainsi, en vertu des articles 3, 4, 5, 6 et 9 de cette loi, les entreprises d'assurances-vie et les courtiers d'assurances sont tenus de collaborer à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Étant donné que les nouvelles dispositions législatives en la matière ne modifient guère les obligations incombant aux entreprises d'assurance-vie et aux courtiers, la lettre circulaire 01/9 du Commissariat aux Assurances concernant l'étendue des obligations professionnelles concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur des assurances à des fins de blanchiment est toujours valable. Celle-ci oblige les dirigeants des entreprises d'assurances-vie et les courtiers d'assurances à transmettre au Commissariat aux Assurances les mêmes informations que celles communiquées au Procureur, quelle que soit l'origine de la procédure d'information et quel que soit le contenu de l'information communiquée.

Dans ce cadre, 38 déclarations de soupçon ayant trait à l'année 2004 sont parvenues au Commissariat. Il convient de remarquer qu'une seule de ces déclarations de soupçon a été faite par un courtier.

Sur les 61 entreprises d'assurances-vie qui ont eu une activité en 2004, seulement 14 d'entre elles ont fait parvenir des déclarations de soupçon au Commissariat. Le nombre de ces entreprises a donc légèrement reculé depuis l'année 2003. Ces déclarations sont basées sur les causes les plus variées, telles qu'un lien qui a pu être établi avec d'autres contrats sous surveillance du Parquet, un profil financier du souscripteur qui ne correspond pas au montant des primes payées ou des preneurs qui donnent l'impression d'être victime d'une escroquerie dite « ouest-africaine ».

Les causes de suspicion sont aussi variées que les Etats d'origine des personnes soupçonnées de blanchiment. Pour l'année 2004, les causes de suspicion sont : preneurs victime d'escroquerie dite « ouest-africaine » (2), incohérence dans investissements et désinvestissements (5), souscripteurs ou bénéficiaires suspects (12), profil financier du souscripteur ne correspondant pas au montant des primes (5), rachat d'urgence malgré des frais de rachats élevés (1), la profession du souscripteur (2), rachat total (3), informations reçues insuffisantes lors de la souscription (2), structure des intervenants au contrat non transparente (1), montant investi inhabituel pour le genre de contrat (1), devise de paiement des primes n'ayant plus cours légal (1), provenance des fonds (3).

Les pays d'origine des personnes soupçonnées sont l'Allemagne (1), la Belgique (8), la France (7), l'Italie (2), le Portugal (2), la Russie (3), le continent africain (9) et autres (6).

Il est à noter qu'essentiellement une entreprise d'assurances a fait parvenir au Commissariat aux Assurances 65 déclarations d'escroquerie dite « ouest-africaine ».

La tendance qui se dessine pour l'année 2005 est que le nombre des déclarations de soupçon semble en déclin par rapport à 2004. Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2005, le Commissariat aux Assurances a reçu 12 déclarations de soupçon par rapport à 18 déclarations pendant la même période en 2004. En outre, force est de constater qu'en 2005, aucun courtier n'a soumis une telle déclaration. Le Commissariat aux Assurances a également reçu pendant le 1^{er} semestre 2005 21 déclarations d'escroqueries dites « ouest- africaines ».

À la connaissance du Commissariat, aucune des déclarations de soupçon transmises au Parquet n'a donné lieu à condamnation en justice.

Le Commissariat a également renforcé ses contrôles auprès des entreprises quant au respect des obligations de connaissance de leurs clients, de l'élaboration de procédures internes et de formation de leur personnel concernant la lutte contre le blanchiment. Ces contrôles seront encore renforcés à l'avenir, plus particulièrement dans le cadre de contrôles sur place par les agents du Commissariat.

2.2.3. La surveillance financière des entreprises d'assurances

Les entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un des États membres de l'Espace économique européen sont soumises à la surveillance prudentielle, exercée par la seule autorité de surveillance du pays de leur siège social et ce pour l'ensemble de leurs activités exercées sur le territoire de l'Espace économique européen.

Suite à la transposition de ce principe des troisièmes directives communautaires dans la législation luxembourgeoise, le Commissariat se limite à collecter des informations statistiques sur l'activité des succursales d'entreprises communautaires établies au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la surveillance prudentielle des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois, le contrôle des états périodiques ainsi que les contrôles sur place jouent un rôle primordial.

a) le contrôle des états périodiques

Le Commissariat aux Assurances a réalisé un reporting annuel intégré sur support informatique comprenant les documents suivants :

- le compte rendu annuel comprenant une ventilation du compte de profits et pertes technique par branches d'activité ainsi qu'une ventilation plus détaillée de certains postes du compte de profits et pertes comme p. ex. les frais généraux
- les comptes annuels dont la publication est prévue par la loi du 8 décembre 1994
- l'état de la marge de solvabilité
- l'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques
- l'état des conventions de dépôt des actifs représentatifs
- la fiche signalétique de l'entreprise

En ce qui concerne la marge de solvabilité, celle-ci correspond au patrimoine de l'entreprise, libre de tout engagement prévisible, déduction faite des éléments incorporels. Le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances détermine les éléments de couverture et le mode de calcul de cette marge de solvabilité ainsi que le niveau qu'elle doit atteindre en fonction des engagements de l'entreprise. Le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 a été modifié par le règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 et par le règlement du 11 novembre 2003.

L'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques comporte un état récapitulatif des actifs représentatifs au 31 décembre et une liste détaillée par catégorie de placement. Les entreprises d'assurances sont obligées de tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs des provisions techniques et doivent envoyer au Commissariat des états trimestriels récapitulatifs de la situation de ces actifs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Les provisions techniques constituées doivent être suffisantes et être représentées à tout moment par des actifs équivalents et congruents. Le mode de calcul des provisions techniques est déterminé par voie réglementaire. Il est à noter que le Commissariat a effectué régulièrement des tests de résistance, notamment pour déterminer la résistance de la solvabilité des entreprises par rapport aux importantes fluctuations boursières.

Les actifs représentatifs des provisions techniques peuvent être localisés auprès de tout établissement bancaire à l'intérieur de la Communauté si une convention de dépôt a été conclue entre l'établissement bancaire dépositaire et l'entreprise d'assurances et approuvée par le Commissariat aux Assurances. Ce dépôt forme un patrimoine distinct en faveur des assurés susceptible d'être bloqué entre les mains du dépositaire sur simple instruction du Commissariat au cas où des doutes sur la solidité financière de l'entreprise venaient à naître. Il est à noter que près de 80 % des actifs sont toutefois déposés au Luxembourg. En 2004 le Commissariat a émis une lettre circulaire qui a pour objet de préciser les cas où une dérogation à la règle de la localisation dans l'Espace économique européen est susceptible d'être accordée par le Commissariat ainsi que les modalités de cette dérogation.

La fiche signalétique de l'entreprise renferme des informations sur le capital, les administrateurs, les actionnaires, les prises de participations dans des sociétés soumises à une exigence de solvabilité, les établissements dépositaires des actifs représentatifs des provisions techniques, les succursales et sur la politique de réassurance de l'entreprise.

Dans environ un quart des cas le dépouillement de ces états de contrôle est complété par des entretiens avec les dirigeants des entreprises d'assurances.

b) les contrôles sur place

Le Commissariat aux Assurances effectue d'une manière régulière des contrôles sur place dans les locaux des entreprises d'assurances. À côté de la vérification des provisions techniques et des actifs représentatifs des provisions techniques ces contrôles sur place portent sur les structures de gestion existantes dans les compagnies contrôlées. Une attention toute particulière est portée sur la vérification de l'existence et de l'observation de procédures de contrôles internes adéquates, ainsi qu'au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Des inspections sur place sont effectuées par des équipes de contrôle spécialisées dans les domaines respectivement de l'assurance non vie, de l'assurance-vie et de la réassurance. Au cours de 2004 le Commissariat aux Assurances a procédé à des contrôles sur place auprès d'une entreprise d'assurances non vie, de 13 entreprises d'assurances-vie et de 35 entreprises de réassurances.

2.2.4. Le libre établissement

Est considérée comme succursale toute présence permanente d'une entreprise étrangère sur le territoire d'un Etat membre et qui peut s'exercer par le moyen d'un simple bureau géré par le propre personnel de l'entreprise, ou d'une personne indépendante mais mandatée pour agir en permanence pour l'entreprise.

Toute entreprise d'assurance qui désire établir une succursale sur le territoire d'un autre Etat membre le notifie à l'autorité de contrôle de l'Etat d'origine qui en informe l'autorité de contrôle de l'Etat d'établissement.

Avant que la succursale ne commence à exercer ses activités, l'autorité de contrôle de l'Etat d'établissement dispose de deux mois à compter de la réception de la communication sus-mentionnée pour indiquer à l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine les conditions dans lesquelles, pour des raisons d'intérêt général, ces activités doivent être exercées dans l'Etat d'établissement.

ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2004

ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Au cours de 2004 une entreprise d'assurance non vie et une entreprise d'assurance-vie ont ouvert une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et deux entreprises d'assurance-vie luxembourgeoises ont établi une succursale en France et en Allemagne respectivement. Une succursale luxembourgeoise établie aux Pays-Bas s'est retirée du marché en 2004.

Au 31 décembre 2004, 16 entreprises d'assurances ressortissantes d'un autre Etat membre ou d'un pays hors de l'Union européenne ont une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et 19 entreprises luxembourgeoises travaillent en libre établissement dans un ou plusieurs autres Etats.

2.2.5. La libre prestation de services

Une opération réalisée en libre prestation de services est l'opération par laquelle une entreprise d'assurances d'un Etat Membre de l'Union européenne couvre un risque ou prend un engagement sur le territoire d'un autre de ces Etats. Une simple notification de la part des autorités de contrôle du siège de l'entreprise à l'autorité du pays d'accueil suffit pour qu'une entreprise soit autorisée à travailler en libre prestation de services.

Au cours de l'année 2004, 43 entreprises d'assurances étrangères ont notifié leur intention d'exercer ou d'étendre leur activité en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg et 12 entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été autorisées à faire ou à étendre la libre prestation de services dans un ou plusieurs Etats membre de l'Union européenne. À la fin de 2004, 537 entreprises étrangères sont autorisées à opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services alors que 69 entreprises de droit luxembourgeois sont en droit de commercialiser leurs produits sur cette base dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux Etats membres n'a pas créé de bouleversement : 6 entreprises d'assurances

ressortissantes de ces pays ont marqué leur intérêt pour travailler en libre prestation de services au Luxembourg, alors que 5 entreprises luxembourgeoises, dont 2 assureurs vie et 3 assureurs non vie, ont été autorisées de leur côté à opérer dans un ou plusieurs des nouveaux Etats membres.

Toute entreprise d'assurances qui pratique la branche « Responsabilité civile terrestre automoteur » en régime de libre prestation de services doit devenir membre du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile et du Fonds Commun de Garantie Automobile et adhérer au Pool des risques aggravés en assurance R.C. Automobile. Ces entreprises opérant en régime de libre prestation de services doivent établir des contrats d'assurances conformément à la législation luxembourgeoise en la matière et désigner un représentant résident ou établi au Grand-Duché de Luxembourg afin que les personnes qui ont subi un dommage et qui pourraient réclamer une indemnisation ne subissent pas de préjudice ou de désavantage par rapport aux autres preneurs d'assurances.

2.2.6. Les intermédiaires d'assurances

Le Commissariat aux Assurances organise régulièrement des épreuves de capacité pour les futurs intermédiaires d'assurances afin de garantir que ces personnes possèdent les connaissances professionnelles requises avant d'entrer en contact avec le public. Au cours de l'année 2004, 302 candidats se sont présentés, parmi lesquels 225 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances.

Quant aux courtiers d'assurances, l'année 2004 a connu 8 nouveaux agréments. Le nombre total de courtiers s'élève à 168 au 31 décembre 2004.

2.2.7. Les entreprises de réassurances

Par la loi du 24 février 1984 le législateur a créé l'encadrement légal de la réassurance au Grand-Duché de Luxembourg. Ces dispositions ont été reprises dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Comme pour les entreprises d'assurances directes, un soin particulier est apporté par le Commissariat à l'instruction des dossiers d'agrément.

Le nombre des entreprises de réassurances est de 273 au 31 décembre 2004. Dix nouvelles entreprises ont été agréées en 2004 et sept entreprises ont renoncé à leur agrément. Les entreprises de réassurances doivent envoyer annuellement au Commissariat aux Assurances un compte rendu reprenant leur compte de profits et pertes, leur bilan, une ventilation de leurs frais généraux, une description de leur politique d'acceptation respectivement de rétrocession des risques et un rapport détaillé sur leur politique d'investissement des actifs.

2.2.8. Les convocations formelles et les sanctions

Comme par le passé, un certain nombre d'entreprises et d'intermédiaires soumises à la surveillance du Commissariat ont été formellement convoqués dans les bureaux du Commissariat pour se voir entendre en leurs moyens de défense concernant la non observation de certaines règles professionnelles. Dans la plupart des cas ces convocations formelles ont eu pour résultat le redressement immédiat des situations incriminées. Dans deux cas concernant des intermédiaires d'assurances, la sanction formelle du blâme a été prononcée.

2.3. Activités internationales

2.3.1. Activités de la Commission Européenne

Le Commissariat a participé à différents groupes de travail de la Commission portant notamment sur la solvabilité des entreprises d'assurances et de réassurances (projet solvabilité II), sur les fonds de garantie, sur les intermédiaires d'assurances et sur les fonds de pension.

2.3.2. Activités du Conseil de l'Union Européenne

La 5^e directive R.C. Autos a été adoptée en deuxième lecture sous présidence luxembourgeoise après négociation avec le Parlement européen. Cette directive a essentiellement pour effet d'améliorer la situation des victimes de la route en rehaussant les minima de garantie exigés dans les différents Etats membres et en introduisant certaines normes facilitant l'importation des véhicules depuis un autre Etat membre.

La proposition de directive sur les entreprises de réassurances a été introduite par la Commission sous présidence irlandaise. Son examen par le Conseil a bien progressé sous présidence néerlandaise et elle a été adoptée après concertation avec le Parlement européen, en première lecture, sous présidence luxembourgeoise.

2.3.3. EIOPC (anc. comité des assurances)

L'ancien comité des assurances a été transformé en un comité de niveau II en application de la procédure dite « Lamfalussy ». Il a également changé d'appellation pour se nommer désormais EIOPC (European Insurance and Occupational Pensions Committee).

Sa mission est double : d'une part il est appelé à exercer un véritable travail législatif et réglementaire, bénéficiant à cet égard d'une délégation de pouvoirs de la part du Conseil pour certaines matières énumérées limitativement par les directives. Il est appelé d'autre part à assister la Commission dans les travaux d'études menées par cette dernière en vue de la proposition de nouveaux textes.

Le Luxembourg est représenté à l'EIOPC par M. Rod en tant que membre effectif et par M. Wirion en tant que membre suppléant.

2.3.4. CEIOPS

Le CEIOPS (Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors) est né suite à la transformation, en 2003, de l'ancienne Conférence des Autorités de Surveillance en un comité de niveau III dans le cadre de la procédure «Lamfalussy». Sa mission consiste à conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci, soit de sa propre initiative, plus particulièrement lors de l'élaboration par la Commission de propositions de directives ou de règlements d'exécution en matière d'assurance, de réassurance, d'intermédiaires d'assurances et de fonds de pension.

Le CEIOPS a été étroitement associé par la Commission de l'Union européenne à l'élaboration d'un nouveau régime de solvabilité des entreprises d'assurances et de réassurances. À l'instar du système de surveillance bancaire issu du nouvel accord de Bâle, le nouveau système reposera sur trois piliers comprenant les exigences de solvabilité (pilier I), le contrôle interne (pilier II) et la discipline du marché et la transparence (pilier III). Des groupes de travail auxquels participent les représentants du Commissariat aux assurances ont été constitués au sein du CEIOPS pour chacun de ces piliers, complétés par deux autres groupes s'occupant de la surveillance des groupes d'assurances et des conglomérats financiers et des études d'impact de la réglementation à mettre en place.

Les autres activités récentes du CEIOPS ont consisté dans l'élaboration de deux protocoles de collaboration entre autorités de surveillance, le premier relatif à la surveillance des intermédiaires d'assurances et finalisé par un groupe de travail présidé par Monsieur Rod, directeur du Commissariat aux assurances, le second concernant les activités transfrontalières des fonds de pension. Le Luxembourg est représenté au groupe de travail des fonds de pension conjointement par la CSSF et le Commissariat.

2.3.5. OCDE

Au sein de l'OCDE le Commissariat a suivi les discussions tant au niveau de la réunion plénière qu'au sein des groupes de travail. Les thèmes traités aux réunions de l'OCDE, sont notamment le risque de terrorisme, les risques de pollution de l'environnement et catastrophes naturelles, les fonds de pension et l'assurance maladie privée.

Le groupe des experts gouvernementaux, présidé par M. Wirion, membre de la direction du Commissariat, s'est vu confier la mission de l'examen des réserves nationales à la nouvelle version du Code de libéralisation des opérations invisibles courantes.

2.3.6. IAIS

L'organisation mondiale des autorités de surveillance des assurances IAIS (International Association of Insurance Supervisors) fut créée en 1994. Le Commissariat en a été un membre fondateur. Actuellement l'association regroupe plus de 120 autorités de surveillance réparties sur les cinq continents.

L'IAIS a pour objectifs :

- de promouvoir la coopération entre autorités de contrôle,
- d'élaborer des normes et des standards communément applicables à toutes les autorités de surveillance,
- de procéder à la formation des cadres et des agents des autorités de surveillance, notamment dans les marchés émergents,
- de coordonner les relations avec les autorités de surveillance des autres secteurs financiers et des instituts financiers tels que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le « Financial Stability Forum » etc.

La réunion annuelle de l'IAIS s'est tenue à Amman (Jordanie) en octobre 2004. À cette occasion furent adoptés des standards concernant la publicité des performances techniques, les risques des entreprises d'assurances non vie et des entreprises de réassurances ainsi que la supervision des activités d'assurances sur internet. Deux autres documents ont été présentés : des directives révisées sur la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ainsi que des nouvelles directives sur la gestion du risque d'investissement des entreprises d'assurances.

Le Commissariat aux Assurances est associé aux travaux de plusieurs comités de l'IAIS où il est représenté par son directeur, M. Rod.

2.3.7. Autres activités internationales

Comme les années précédentes, le Commissariat aux Assurances a participé en 2004 à différents séminaires et conférences présentant un intérêt pour la promotion de la place d'assurance et de réassurance.

ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2004

ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES (situation en septembre 2005)

COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Conseil

Président du Conseil : Gaston Reinesch
Vice-Président du Conseil : Pascale Toussing
Membre du Conseil : Michèle Eisenbarth (jusqu'au 30 juin 2005)
Membre du Conseil : Sandra Thein (à partir du 1^{er} juillet 2005)
Membre du Conseil : Pit Hentgen
Membre du Conseil : Marc Turpel
Secrétaire : Marc Breden

Comité de Direction

Président : Victor Rod
Membre : Claude Wirion
Membre : Annick Felten
Secrétaire : Michèle Osweiler

Commissariat aux Assurances

Directeur : Victor Rod
Premier conseiller de direction : Claude Wirion
Conseiller de direction : Christiane Schmit
Conseiller de direction adjoint : Annick Felten
Attaché de direction, 1^{er} en rang : Marc Breden
Attaché de direction : Michèle Osweiler
Attaché de direction, actuaire : Marc Comes
Attaché d'administration : Jean Ruppert
Attaché d'administration : Carlo Zwank
Inspecteur principal : Martine Back
Contrôleur adjoint : Fabienne Wietor
Vérificateur : Thierry Wiltzius
Rédacteur : Sophie Colbach
Rédacteur : Gaby Salentiny
Rédacteur : Alexandre Hoffmann
Employé : Yves Baustert (à partir du 1^{er} novembre 2005)
Employée : Carine Antony
Employée : Christiane Risch
Employée : Nadine Kieffer
Employé : Almir Subasic
Employée : Liane Lux



Comité technique « R.C. Automobile »*Président* : Victor Rod*Membres* : Marco Feltes - Paul Hammelmann - Jean Kauffman - Marcel Majerus - Marcel Muller - Paul-Charles Origer - Annick Felten - Thierry Wiltzius
Secrétaire : Michèle Osweiler**Comité technique « Réassurances »***Président* : Victor Rod*Rapporteur* : Annick Felten*Membres* : Charles Besnehard - Roland Frère - Marc Lauer - Marc Loesch - Roger Molitor - Pascale Toussing - Claude Weber - Thierry Wiltzius - Thomas Wittbjer
Secrétaire : Michèle Osweiler**Comité technique « Vie »***Président* : Claude Wirion*Membres* : Bert Bouton - Jean-Louis Courange - Pit Hentgen - Victor Rod - David Steinegger - Jacques Hansoulle - Stefan Honecker - Jean Ruppert
Secrétaire : Marc Breden**Comité technique « Actuariat »***Président* : Claude Wirion*Rapporteur* : Annick Felten*Membres* : Marc Comes - Jean-Louis Courange - Roland Frère - Jean-Claude Habay - Frédéric Helias - Anne Joris - Jean-Léon Meunier - Alain Nicolai - Luc Themelin - Jean-Paul Wictor
Secrétaire : Marc Comes**Comité technique « Comptabilité et Reporting »***Président* : Claude Wirion*Membres* : Jean-Paul Bemtgen - Charles Besnehard - Jean-Marie Gischer - Jean-Louis Gratias - Gilbert Hatz - Mervyn R. Martins - Corinne Nicolet - Stéphane Vomscheid - Annick Felten
Secrétaire : Marc Breden**Comité technique « Lutte contre le blanchiment d'argent »***Président* : Victor Rod*Membres* : Antoine Baronnet - Jacques Emsix - Jean-Marie Gischer - Paul Hammelmann - Pit Hentgen - André Lutgen - Marcel Majerus - Michèle Osweiler - Arthur Philippe - Claude Wirion
Secrétaire : Fabienne Wietor**Comité technique « Intermédiaires »***Président* : Victor Rod*Membres* : Roland Bisenius - André Bredimus - Roland Christnach - Jacques Emsix - Théo Jacoby - Michèle Osweiler - Malou Knaff
Secrétaire : Martine Back**Comité technique « Fonds de Pension »***Président* : Claude Wirion*Membres* : Romain Braas - Christiane Campill - Annick Felten - Fernand Grulms - Anne-Christine Lussie - Alain Nicolai - Victor Rod - Patrick Schols - Baudouin Valentin - Jean-Paul Wictor
Secrétaire : Marc Comes

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Tableau 1.1

Nombre d'entreprises établies suivant leur spécialisation

Entreprises	2001	2002	2003	2004
1. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	54	53	53	52
- succursales étrangères	1	1	1	2
- fonds de pension	2	3	3	3
Sous-total	57	57	57	57
2. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	23	25	25	24
- succursales étrangères	9	8	9	10
Sous-total	32	33	34	34
3. Entreprises qui cumulent les activités vie et non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	0	0	0	0
- succursales étrangères	4	4	4	4
Sous-total	4	4	4	4
4. Total des entreprises établies				
- entreprises de droit luxembourgeois	77	78	78	76
- succursales étrangères	14	13	14	16
- fonds de pension	2	3	3	3
Total	93	94	95	95

Le tableau 1.1 fournit l'évolution du nombre des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 2001.

Le nombre total des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg en 2004 est resté inchangé par rapport à 2003.

Bien que le nombre total d'entreprises d'assurance-vie, de fonds de pension et d'entreprises d'assurances non vie soit

le même que pour l'année 2003 on constate cependant que dans l'assurance-vie, de même que dans l'assurance non vie le nombre de succursales étrangères établies au Grand-Duché de Luxembourg a augmenté d'une unité par rapport à 2003 alors que le nombre d'entreprises luxembourgeoises a diminué d'une unité.

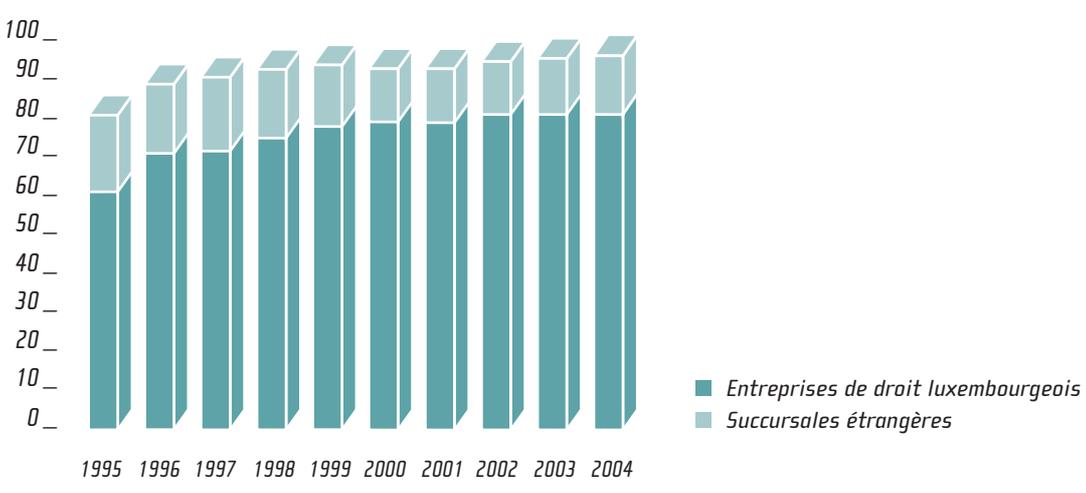
Le nombre total des entreprises agréées au 31 décembre 2004 est de 95 unités dont 57 entreprises d'assurance-vie, 34 entreprises non vie et 4 entreprises mixtes.

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Diagramme 1.1
Entreprises agréées



Une entreprise luxembourgeoise d'assurance non vie ALTAIR ASSURANCES S.A. a été agréée en 2004 et deux succursales ont été établies au Luxembourg en 2004 : une succursale d'assurance-vie irlandaise SEB LIFE LUXEMBOURG BRANCH et une succursale d'assurance non vie néerlandaise ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV. Deux entreprises luxembourgeoises d'assurances non vie (CHINA INSURANCE COMPANY S.A. et SPECIAL RISK INSURANCE AND REINSURANCE) ont renoncé à leur agrément alors que l'entreprise d'assurances-vie NAVIGA LUXEMBOURG S.A. a fusionné avec l'entreprise AME LIFE LUXEMBOURG S.A.

En ce qui concerne l'établissement par des entreprises de droit luxembourgeois de succursales à l'étranger en 2004, deux entreprises luxembourgeoises vie ont établi une succursale luxembourgeoise dans un autre Etat : une en France et une en Allemagne tandis que l'entreprise CHINA INSURANCE COMPANY S.A. a fermé sa succursale aux Pays-Bas.

Au cours des huit premiers mois de 2005 l'entreprise d'assurance non vie LE SPHINX ASSURANCES Luxembourg S.A. a été agréée. Pendant ce temps l'entreprise d'assurances non vie TEKNASSUR S.A. a renoncé à son agrément et la succursale belge GERLING NAMUR-ASSURANCES DU CREDIT a arrêté ses activités en libre établissement au Luxembourg.

Le tableau 1.2 fournit la ventilation des entreprises suivant leur forme juridique en précisant la nationalité des succursales de compagnies étrangères.

Une ventilation des entreprises d'assurances d'après la nationalité permet de distinguer 79 compagnies luxembourgeoises et 16 succursales d'entreprises étrangères dont 4 succursales d'origine allemande, 5 succursales d'origine belge, 2 succursales d'origine française, 1 succursale d'origine portugaise, 1 succursale d'origine anglaise, 1 succursale d'origine irlandaise, 1 succursale d'origine néerlandaise et 1 succursale d'origine suisse.

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Tableau 1.2

Nombre d'entreprises établies suivant leur forme juridique

Entreprises	2001	2002	2003	2004
1. de droit luxembourgeois				
- sociétés anonymes	72	73	73	71
- mutuelles	5	5	5	5
- caisses de pension	2	3	3	3
Sous-total	79	81	81	79
2. d'un autre pays de l'Union Européenne				
- Allemagne	4	3	4	4
- Belgique	5	5	5	5
- France	2	2	2	2
- Irlande	0	0	0	1
- Pays-Bas	0	0	0	1
- Portugal	1	1	1	1
- Royaume-Uni	1	1	1	1
Sous-total	13	12	13	15
3. d'un pays hors Union Européenne				
- Suisse	1	1	1	1
Sous-total	1	1	1	1
Total	93	94	95	95

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions communautaires permettant la libre prestation de services, le Commissariat a reçu de nombreuses notifications afférentes.

Les tableaux 1.3 et 1.4 fournissent quelques données sur le nombre de sociétés ayant notifié leur intention de tirer profit des nouvelles facilités depuis 2001.

Il est à noter que la très grande majorité des notifications reçues en assurance non vie ne concerne que la couverture des grands risques, c'est-à-dire des risques souscrits essentiellement par les grandes entreprises, à l'exclusion des risques de particuliers.

Il convient cependant de remarquer que, malgré le très grand nombre d'entreprises qui ont notifié leur intention de travailler en libre prestation de services au Luxembourg, le nombre de contrats effectivement souscrits dans cette forme s'avère toujours très réduit.

Le tableau 1.5 fournit le détail, branche par branche, des autorisations valables sur le marché luxembourgeois, tant en régime d'établissement qu'en régime de libre prestation de services.

Il ressort de ce tableau que les entreprises étrangères autorisées à opérer en libre prestation de services sont avant tout des entreprises d'assurances non vie.

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Tableau 1.3

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur spécialisation

Entreprises	2001	2002	2003	2004
Entreprises spécialisées d'assurance-vie	59	63	69	73
Entreprises spécialisées d'assurances non vie	358	371	393	414
Entreprises cumulant vie et non vie	49	47	46	50
Total	466	481	508	537

Tableau 1.4

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur nationalité

Etat membre d'origine	2001	2002	2003	2004
Allemagne	53	56	59	60
Autriche	14	14	13	13
Belgique	41	43	46	50
Danemark	9	6	8	7
Espagne	7	7	9	9
Finlande	9	8	9	11
France	47	52	54	57
Grèce	1	1	1	1
Hongrie	0	0	0	1
Irlande	41	50	56	60
Islande	0	0	0	1
Italie	43	42	41	40
Liechtenstein	2	2	4	6
Lituanie	0	0	0	1
Norvège	7	7	7	7
Pays-Bas	30	30	30	32
Portugal	4	4	5	5
Royaume-Uni	141	143	149	154
Slovénie	0	0	0	1
Suède	17	16	17	18
Tchéquie	0	0	0	3
Total	466	481	508	537

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Tableau 1.5

Nombre d'agrèments ou d'autorisations pour le marché luxembourgeois par branche d'assurance au 31 décembre 2004

Branche	Entreprises luxembourgeoises	Entreprises étrangères autorisées à opérer par voie de		Total
		succursales	LPS	
1. Accidents	11	9	226	246
2. Maladie	11	7	162	180
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires	8	6	151	165
4. Corps de véhicules ferroviaires	3	1	209	213
5. Corps de véhicules aériens	4	3	222	229
6. Corps de véhicules maritimes	7	4	252	263
7. Marchandises transportées	10	6	318	334
8. Incendie et éléments naturels	11	9	320	340
9. Autres dommages aux biens	12	11	327	350
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	7	6	49	62
11. Responsabilité civile véhicules aériens	4	3	218	225
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	9	5	244	258
13. Responsabilité civile générale	11	9	329	349
14. Crédit	3	3	206	212
15. Caution	3	3	227	233
16. Pertes pécuniaires diverses	15	12	349	376
17. Protection juridique	14	6	123	143
18. Assistance	8	2	90	100
I. Vie non liée	52	5	113	170
II. Nuptialité, natalité	52	5	40	97
III. Vie liée à des fonds d'investissement	52	5	77	134
IV. Permanent health insurance	0	0	33	33
V. Opérations tontinières	0	0	1	1
VI. Opérations de capitalisation	45	1	41	87
VII. Gestion de fonds collectifs de retraite	40	0	34	74
VIII. Autres branches vie	0	0	1	1

Le tableau 1.6 renseigne le nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à offrir leurs produits en libre établissement ou en libre prestation de services sur le territoire d'un ou de plusieurs autres Etats membres de l'Espace économique européen et il indique les chiffres correspondants sur une base pays par pays.

Comme déjà les années précédentes, on remarque un certain intérêt des entreprises d'assurances luxembourgeoises pour commercialiser leurs produits à l'étranger par l'intermédiaire

de succursales. Au 31 décembre 2004 on compte 5 entreprises d'assurances non vie (ARISA ASSURANCES S.A., BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A., SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION, THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LTD, WEST OF ENGLAND) et 14 entreprises d'assurance-vie (ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A., COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE, EUROPEWIDE LIFE S.A., EWA LIFE S.A., EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A.,

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., PREDICA EUROPE S.A., NATEXIS LIFE S.A., PREDICA EUROPE S.A., SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL

S.A., SOGELIFE S.A.) qui ont établi des succursales dans un ou plusieurs autres Etats.

Tableau 1.6

Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en régime d'établissement ou en libre prestation de services suivant le pays d'activité au 31 décembre 2004

Pays	Non vie	Vie	Total
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en établissement dont :	5	14	19
en Allemagne	0	1	1
en Espagne	0	1	1
en Finlande	0	1	1
en France	0	9	9
à Hong Kong	1	0	1
en Italie	0	3	3
en Norvège	0	1	1
au Royaume-Uni	4	0	4
en Suisse	1	0	1
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en LPS dont :	17	52	69
en Allemagne	12	48	60
en Autriche	5	29	34
en Belgique	12	48	60
en Chypre	4	1	5
au Danemark	8	30	38
en Espagne	11	39	50
en Estonie	2	1	3
en Finlande	6	22	28
en France	13	44	57
en Grèce	8	26	34
en Hongrie	1	1	2
en Irlande	8	27	35
en Islande	3	11	14
en Italie	11	38	49
en Lettonie	2	2	4
au Liechtenstein	3	10	13
en Lituanie	3	1	4
à Malte	4	1	5
en Norvège	5	16	21
aux Pays-Bas	9	42	51
en Pologne	3	1	4
au Portugal	10	28	38
en Slovaquie	3	1	4
en Slovénie	2	1	3
au Royaume-Uni	8	38	46
en Suède	6	23	29
en Tchéquie	2	1	3

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Les succursales sont également autorisées à opérer en libre prestation de services à partir de l'État d'établissement du moment qu'il y a eu notification de la part de l'entreprise-mère.

En libre prestation de services, comme en libre établissement, on constate qu'en assurance non vie ce ne sont plus seulement les mutuelles d'assurances maritimes qui exercent une activité réelle en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi quelques autres

entreprises d'assurances non vie spécialisées. En assurance-vie, une activité réelle est déployée par la plupart des entreprises notifiantes. Elle reste en général cantonnée à un nombre limité de pays, alors même que la notification couvre une liste d'États plus étendue. Au total, il y a 52 entreprises d'assurances luxembourgeoises autorisées à opérer en libre prestation de services en assurance-vie et 17 entreprises en assurance non vie au 31 décembre 2004.

Tableau 1.7

Personnel salarié des entreprises d'assurances : évolution historique

	2001	2002	2003	2004
Entreprises d'assurances non vie	1 084	1 145	1 146	1 130
Entreprises d'assurance-vie	1 448	1 509	1 527	1 579
Total	2 532	2 654	2 673	2 709

Tableau 1.8

Personnel salarié des entreprises d'assurances par nationalité au 31 décembre 2004

	Luxembourgeois	Étrangers	Total
Ouvriers	5	32	37
Employés	671	1 675	2 346
Cadres dirigeants	23	303	326
Total	699	2 010	2 709

Les tableaux 1.7 et 1.8 renseignent sur l'emploi salarié des entreprises d'assurances directes. Il s'agit des personnes liées aux entreprises par un contrat de travail. Ne sont donc pas compris dans ces chiffres la très grande majorité des quelque 7.000 personnes bénéficiant d'un agrément administratif comme agents d'assurances qui ont un statut de producteurs indépendants et les personnes qu'ils emploient éventuellement.

L'emploi salarié des entreprises d'assurances directes a atteint au 31 décembre 2004 le chiffre de 2.709 personnes. Le chiffre correspondant au 31 décembre 2003 s'est élevé à 2.673 unités. Cette croissance de 1,34% de

l'emploi dans le secteur est uniquement liée au développement du secteur de l'assurance-vie. En effet, l'emploi s'est accru de 52 personnes en assurance-vie mais a diminué de 16 personnes en assurance non vie par rapport à 2003. Sur l'effectif total de 2.709 personnes, 1.130 personnes sont affectées aux activités non vie, l'activité vie employant 1.579 salariés.

Une ventilation de l'emploi selon la nationalité du personnel permet de constater qu'en 2004 la part des étrangers dans l'emploi total a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Alors que les chiffres de l'exercice 2003 avaient déjà annoncé un changement de tendance, ceux de 2004 confirment que la parenthèse des années de stagnation, voire de recul de l'assurance luxembourgeoise, doit être considérée comme close. Poursuivant sur sa lancée amorcée dès 2003 l'encaissement en assurance-vie a connu une croissance vigoureuse, la progression de la somme des bilans des entreprises d'assurances s'est accentuée, et la rentabilité a été rétablie dans l'ensemble des secteurs de l'assurance, vie et non vie.

Ces mouvements positifs s'inscrivent dans un contexte européen globalement favorable où suivant une étude du Comité européen des assureurs les primes, corrigées des effets de l'inflation, ont progressé en 2004 de 5,5% après trois années difficiles dont celle de 2003 au cours de laquelle la croissance ne s'est établie qu'à 1,2%.

Comme déjà en 2002 et 2003 le marché luxembourgeois des assurances a de nouveau dépassé, et de loin, les performances moyennes européennes. Avec une progression des primes toutes branches confondues de 21,90% il atteint pour la seconde année consécutive un taux de croissance à deux chiffres après les progressions de 13,82% et de 1,75% déjà enregistrées en 2003 et 2002 ; il retrouve ainsi les bonnes performances enre-

gistrées au cours de la période de 1998 à 2000 avec des taux de croissance dépassant régulièrement les 10%.

Cette croissance touche l'ensemble des branches d'activité :

- le secteur de l'assurance-vie dont l'encaissement avait déjà augmenté de 15,36% en 2003, connaît une nouvelle progression de 24,02% en 2004 ;
- une accélération de la croissance est également à noter dans les branches de l'assurance non vie qui progressent de 8,61% après une croissance de 5,02% en 2003.

Si on fait abstraction des branches de l'assurance maritime – qui comptent pour un tiers de l'encaissement – les autres branches non vie enregistrent une croissance de 9,71%.

Le tableau 2.1 retrace l'évolution depuis 2001 du volume des primes brutes émises par les entreprises établies au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire compte non tenu des primes réalisées au Luxembourg par les entreprises qui y travaillent en régime de libre prestation de services.

Le diagramme 2.1 retrace l'évolution de l'encaissement global ventilé entre activités vie et activités non vie au

Tableau 2.1

Primes émises suivant la forme juridique et gestion distincte (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	5 388 922	5 453 052	6 303 813	7 821 282
- succursales étrangères	25 026	30 202	21 662	23 759
Sous-total	5 413 948	5 483 254	6 325 475	7 845 041
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	831 332	881 640	919 447	1 018 874
- succursales étrangères	88 615	79 816	90 238	77 793
Sous-total	919 947	961 456	1 009 686	1 096 667
3. Total des gestions distinctes				
- entreprises de droit luxembourgeois	6 220 253	6 334 692	7 223 260	8 840 156
- succursales étrangères	113 642	110 018	111 900	101 552
Total	6 333 895	6 444 710	7 335 160	8 941 708

Les entreprises

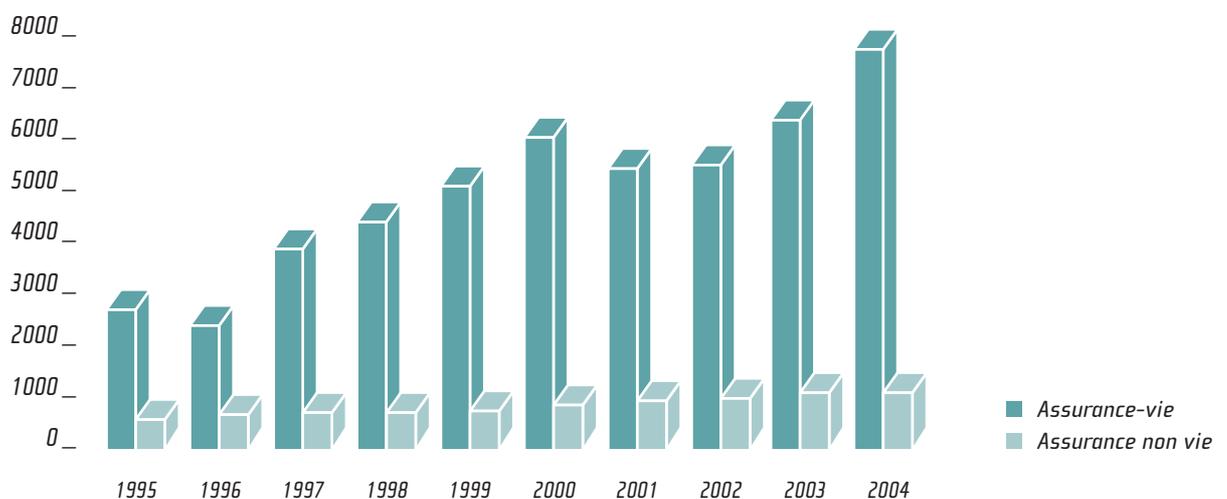
STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Diagramme 2.1

Ventilation des primes brutes émises par activité (en millions d'euros)



cours de la dernière décennie. Il montre la progression très importante des activités relevant des branches de l'assurance sur la vie – avec un taux de croissance moyen de +12,73% par an – comparée à une plus grande stabilité de l'encaissement en assurance non vie, le taux de progression moyen annuel étant cependant là aussi supérieur à 7,73%.

La part croissante au fil du temps que représente l'assurance sur la vie dans l'encaissement total s'explique par le développement spectaculaire de produits d'épargne qui s'adressent en priorité à une clientèle non-résidente. Si suite à l'insécurité croissante régnant sur les marchés boursiers les exercices 2001 et 2002 se sont temporairement écartés de ce mouvement, la part relative de l'encaissement en assurance-vie reculant à 85,08% de l'encaissement total, les chiffres de 2004 confirment le retour à la tendance à long terme et la part de l'assurance-vie remonte à 87,74%, soit le pourcentage le plus élevé jamais atteint. Il convient de noter que la part des primes d'assurance-vie ne représentait que 32,19% du total en 1990 et 24,68% en 1986.

Le diagramme 2.2 ventile les primes brutes émises suivant la forme juridique de l'entreprise d'assurances.

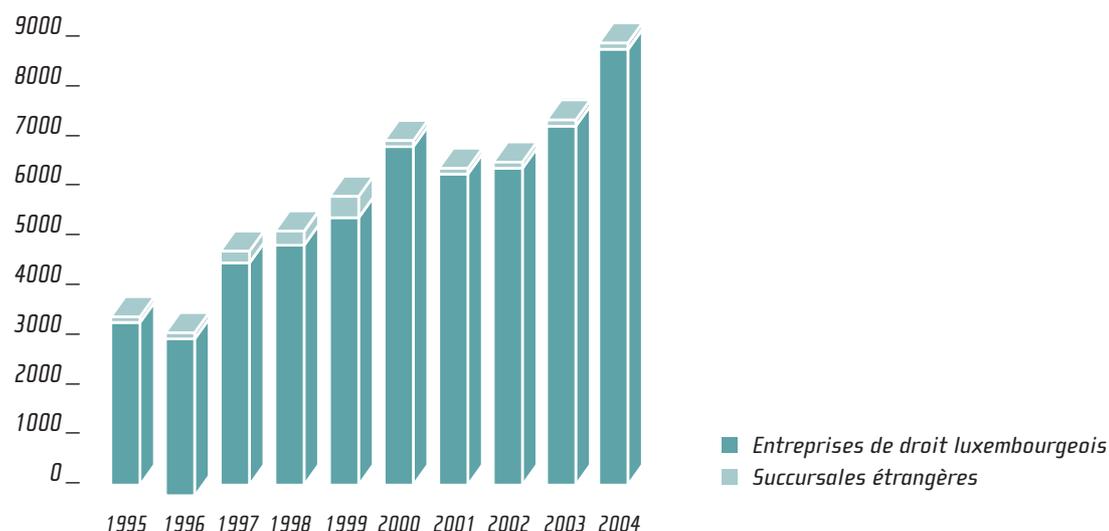
La part des primes émises encaissées par les succursales d'entreprises étrangères a continué son déclin et ne représente, en 2004, que 1,14% de l'encaissement global – chiffre le plus bas jamais enregistré et en recul sensible par rapport à celui de 1,53% de 2003 –, soit 7,09% en assurance non vie (2003 : 8,94%) et 0,30% en assurance-vie (2003 : 0,34%).

L'exercice 2004 confirme donc une nouvelle fois que la brève parenthèse du renouveau d'intérêt pour les succursales constaté en 1998 et en 1999 s'est bien refermée. L'année s'inscrit à nouveau dans la tendance observée depuis de longues années vers un déclin au Luxembourg de cette forme d'activités. Il convient de rappeler qu'en 1986 plus du tiers de l'encaissement était encore réalisé par des succursales d'entreprises étrangères. La décroissance des parts de marché détenues par les succursales est due toutefois pour une large part à la progression importante du chiffre d'affaires réalisé en régime de libre prestation de services, cette activité à l'étranger étant presque exclusivement le fait des entreprises de droit luxembourgeois.

Il convient enfin de noter que la décroissance moins importante de la part de marché des succursales en assu-

Diagramme 2.2

Ventilation des primes brutes émises par forme juridique (en millions d'euros)



assurance-vie s'explique par un transfert de portefeuille d'une compagnie d'assurance-vie luxembourgeoise vers une succursale.

Si sur le plan global la part des succursales d'entreprises étrangères dans l'encaissement total a atteint son plus bas niveau historique, le recul semble plus hésitant dès lors que l'on s'en tient aux primes souscrites sur le seul marché luxembourgeois comme le fait le tableau 2.2.

On y constate que la part des succursales se redresse à 6,11% en assurance-vie (2003 : 5,59%), mais décroît à 13,21% en assurance non vie (2003 : 16,02%) et est de 10,34% globalement (2003 : 12,01%). Si le transfert de portefeuille précité explique en partie ces évolutions divergentes, il reste que ces tendances doivent être appréciées avec prudence, en raison du faible nombre d'acteurs, d'une part, et de la fiabilité toute relative des chiffres fournis par les succursales, d'autre part, celles-ci ne tenant pas au Luxembourg une comptabilité complète. Il convient enfin de noter que les parts du marché local détenues par les compagnies étrangères varient fortement d'une branche d'assurance à l'autre et que dans cer-

taines branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie elles continuent à occuper une position importante.

Le tableau 2.2 illustre par ailleurs le fait que sur le marché luxembourgeois les primes des branches d'assurances non vie représentent encore plus de la moitié de l'encaissement total, contrairement à ce qui se constate dans la plupart des autres pays européens où le rapport de force entre l'assurance-vie et l'assurance non vie est inversé. S'il faut y voir une résultante de l'excellent degré de couverture fournie par les régimes publics d'assurance-maladie et vieillesse qui rend moins nécessaire, au moins encore pour le moment, le recours à des systèmes de protection privés, il y a lieu de noter toutefois les variations annuelles importantes du rapport de force entre l'assurance non vie et l'assurance-vie : alors qu'en 2001 ce rapport était encore de deux tiers/un tiers, il est passé à 57%/43% en 2002 pour s'établir autour de 60%/40% en 2003 et en 2004. Les mesures législatives prises en faveur de l'épargne pension – tant collective qu'individuelle – ne sont pas étrangères à cette évolution.

Le diagramme 2.3 illustre la part importante que représente dans l'encaissement total celui relatif aux risques et les

1	Les entreprises
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004
3	L'assurance non vie en 2004
4	L'assurance-vie en 2004

Tableau 2.2

Primes émises sur le marché luxembourgeois (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	252 281	370 517	323 576	365 197
- succursales étrangères	25 026	27 088	19 156	23 759
Sous-total	277 308	397 606	342 732	388 957
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	416 574	438 893	460 800	498 829
- succursales étrangères	88 650	79 055	87 907	75 898
Sous-total	505 224	517 948	548 707	574 727
3. Total des gestions distinctes				
- entreprises de droit luxembourgeois	668 855	809 410	784 376	864 027
- succursales étrangères	113 676	106 144	107 063	99 657
Total	782 531	915 554	891 439	963 684

engagements couverts en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. La part des primes émises au titre des risques et engagements en dehors du territoire national a de nouveau progressé en 2004 pour représenter quelque 89,22% de l'encaissement total contre 87,85% en 2003 et 85,79% en 2002.

Le diagramme 2.4 illustre le fait que les activités d'assurance exercées à partir du Luxembourg dans d'autres pays, majoritairement des Etats de l'Union européenne, sont devenues l'apanage des seules entreprises de droit luxembourgeois, mais ne sont pas exercées exclusivement par la voie de la libre prestation de services à partir du siège des entreprises d'assurances au Luxembourg. La part des primes souscrites en régime d'établissement demeure modeste, mais est en forte progression de 3,8% à 6,74%. Il s'y ajoute que 4,19% des primes souscrites en libre prestation de services le sont à partir d'une succursale étrangère de compagnies luxembourgeoises, de sorte que l'activité totale des succursales étrangères intervient pour 10,93% dans l'encaissement transfrontalier, contre 8,7% encore en 2003. Ce mouvement de hausse s'explique moins par la création de nouvelles succursales par les entreprises

luxembourgeoises que par une utilisation plus intensive des succursales existantes.

La somme des bilans a poursuivi en 2004 la croissance rigoureuse entamée dès 2003 et ce à un rythme de progression renouant avec ceux constatés en 2001 et 2000 : le taux de croissance est de 18,10% globalement, contre 15,57% en 2003. Comme suite à la cessation des activités d'une entreprise d'assurances non vie très spécialisée et fortement capitalisée, la somme des bilans diminue toutefois dans ces branches de 6,35% alors qu'elle progresse de 20,55% dans les branches vie.

L'explication de cette croissance continue est à rechercher dans l'incidence sur les provisions d'assurance-vie des effets combinés de la progression des primes nettes des rachats et de la persistance d'un rendement largement positif des actifs représentatifs des provisions techniques. En effet contrairement aux deux exercices 2002 et 2001 où les rendements financiers négatifs ont annulé pour partie la croissance des engagements résultant des primes émises nettes des prestations payées, les exercices 2003 et 2004 ont vu se conjuguer une crois-

Diagramme 2.3

Ventilation des primes encaissées en 2004 par type d'assurances et pays du risque

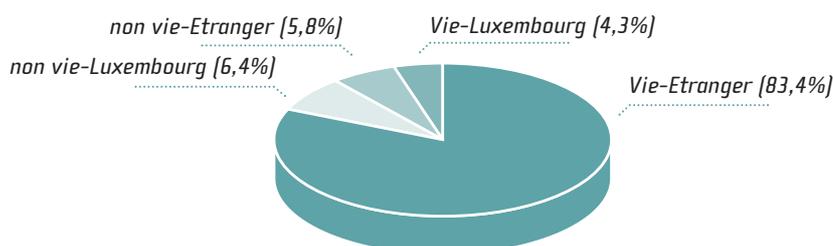
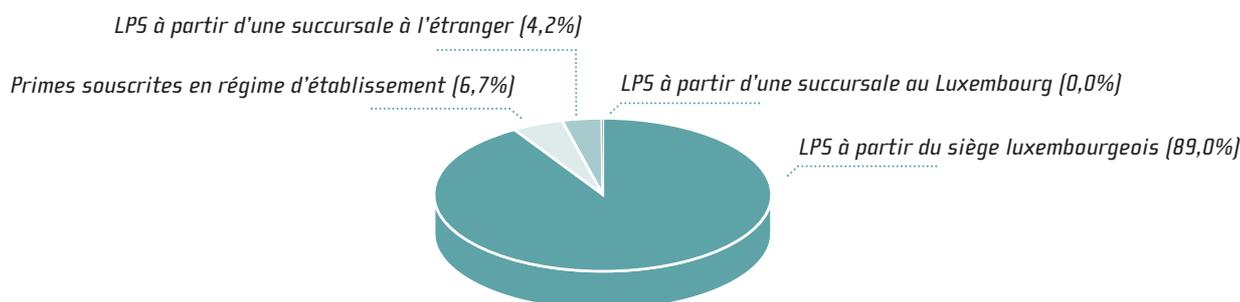


Diagramme 2.4

Mode d'exercice des activités en dehors du Luxembourg



sance dynamique de l'encaissement et une réévaluation des engagements d'assurance existants.

Le diagramme 2.5 permet de suivre l'évolution de la somme des bilans de 1997 à 2004 alors que le tableau 2.3 fournit les chiffres des bilans agrégés des entreprises d'assurances non vie et vie de droit luxembourgeois au 31 décembre 2004.

À la fin de l'exercice 2004, la somme des bilans s'établit à plus de 39,50 milliards d'euros, montant dont la part revenant à l'assurance-vie est de 36,65 milliards d'euros ou 92,77% du total.

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les comptes des entreprises d'assurances et de réassurances, les placements du poste C de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition, et à la valeur du marché si cette dernière est

inférieure à celle d'acquisition. Il s'ensuit que les chiffres renseignés ci-après ne tiennent pas compte des plus-values non réalisées de quelque 604 millions d'euros relatives à ces actifs et que la surcouverture des provisions techniques du poste C du passif est beaucoup plus importante que ne laisse penser la lecture du bilan. La hausse de l'ordre de 37% du stock des plus-values non réalisées par rapport au montant de 440 millions d'euros à la fin de 2003 s'explique moins par la croissance de la valeur des portefeuilles en actions que par la réévaluation des portefeuilles obligataires comme suite à la baisse continue des taux d'intérêts. Étant donné que notamment en assurance-vie les obligations sont normalement détenues jusqu'à maturité, il s'ensuit que les plus-values correspondantes ont essentiellement un caractère non permanent.

Les tableaux 2.4 et 2.5 fournissent des indications sur la situation des entreprises d'assurances soumises à la sur-

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Diagramme 2.5

Somme des bilans des entreprises de droit luxembourgeois (en millions d'euros)

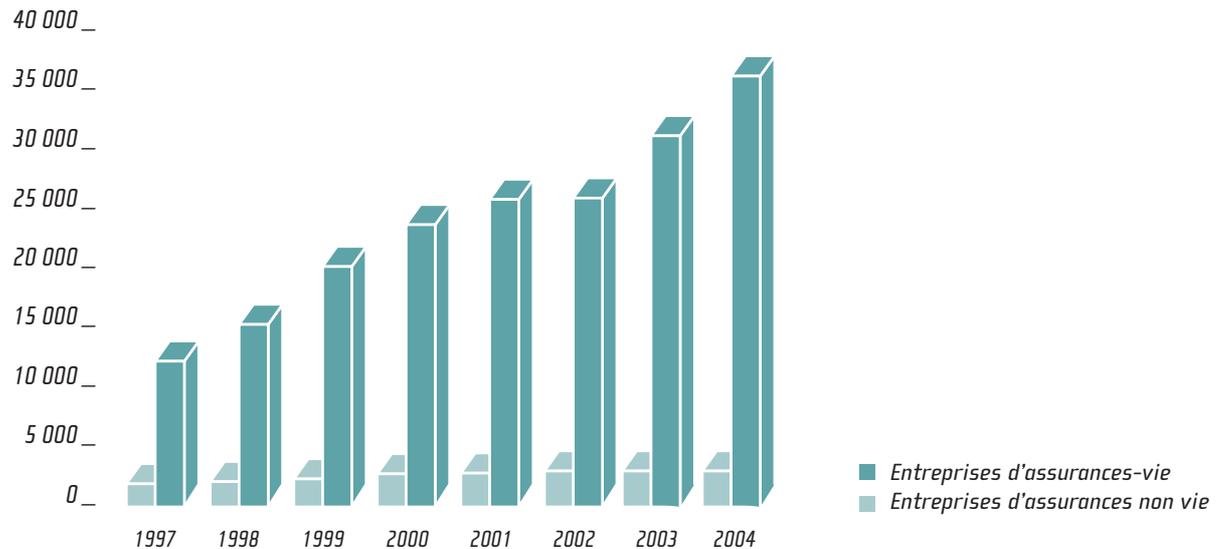


Tableau 2.3

Bilan des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)

Actif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
A. Capital souscrit non versé	31 921	102 806	134 727
B. Actifs incorporels	9 782	16 074	25 856
C. Placements	1 906 215	7 746 308	9 652 523
D. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie qui supportent le risque de placement	0	25 102 633	25 102 633
E. Part des réassureurs dans les provisions techniques	481 850	2 404 738	2 886 588
F. Créances	235 421	193 748	429 170
G. Autres éléments d'actif	105 208	675 679	780 887
H. Comptes de régularisation	85 672	404 742	490 414
Total	2 856 071	36 646 728	39 502 799
Passif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
A. Capitaux propres	534 351	901 663	1 436 014
B. Passifs subordonnés	6 228	98 533	104 762
C. Provisions techniques	1 839 949	7 243 462	9 083 411
D. Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	25 112 401	25 112 401
E. Provisions pour autres risques et charges	49 738	78 044	127 782
F. Dépôts reçus des réassureurs	134 898	1 966 218	2 101 117
G. Dettes	281 409	1 139 238	1 420 647
H. Comptes de régularisation	9 497	107 169	116 666
Total	2 856 071	36 646 728	39 502 799

veillance prudentielle des autorités de contrôle luxembourgeoises au regard des exigences communautaires et luxembourgeoises en matière de solvabilité. Ces tableaux tiennent déjà compte d'une exigence de solvabilité ajustée, obtenue par addition de l'exigence au titre des activités d'assurance propres et de celle des filiales et participations.

Il en ressort que pour l'ensemble du secteur le ratio de couverture globale de l'exigence de solvabilité est de 185,96% contre 196,70% en 2003 et 246% en 2002 ; les fonds propres véritables – c'est-à-dire le capital social libéré, les réserves et les reports de bénéfices – couvrent environ 1,6 fois cette exigence.

Avec 278% et 255% les ratios de couverture globale et par fonds propres sont particulièrement élevés en assurance non vie, mais sont en net recul pour la seconde année consécutive. L'explication principale doit en être recherchée dans la fermeture d'une entreprise d'assurance très capitalisée et spécialisée dans la couverture des risques terroristes. Sans cette entreprise les ratios précités ne se seraient élevés en 2003 qu'à 317% et à 292% respectivement. Sans cet élément exceptionnel, il reste malgré tout

un recul notable du degré de couverture de l'ordre de 39% et de 37% : ce recul s'explique par les pertes importantes enregistrées en assurance maritime, d'une part, et par le fait que certains assureurs disposant d'éléments de couverture très supérieurs à leurs exigences de solvabilité ont connu en 2004 une croissance de leur exigence supérieure à leur autofinancement, d'autre part. Eu égard à l'existence d'un stock croissant de plus-values non réalisées – non pris en compte dans le calcul des éléments de couverture –, ces compagnies ont choisi de diminuer le niveau de leur surcouverture en éléments de solvabilité, plutôt que de diminuer leurs dividendes aux actionnaires.

Si les exercices 2003 et 2004 sont comparables pour ce qui concerne le calcul de la marge de solvabilité, il convient de noter que les exigences avaient été renforcées en 2003 et qu'il en est résulté en assurance non vie une exigence supplémentaire de l'ordre de 30 millions d'euros à partir de cet exercice.

En assurance-vie où le degré de surcouverture est traditionnellement plus faible qu'en assurance non vie, les ratios de couverture ont légèrement augmenté par rapport

Tableau 2.4

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises : ratios de couverture

	2002	2003	2004
Assurance non vie			
Couverture par fonds propres	382,30 %	330,95 %	254,76 %
Couverture par éléments explicites	500,36 %	348,59 %	272,03 %
Couverture globale	507,63 %	355,19 %	277,99 %
Assurance-vie			
Couverture par fonds propres	140,64 %	124,62 %	131,30 %
Couverture par éléments explicites	174,25 %	150,35 %	155,15 %
Couverture globale	179,06 %	152,45 %	157,32 %
Total			
Couverture par fonds propres	189,63 %	169,65 %	160,60 %
Couverture par éléments explicites	240,35 %	193,61 %	182,89 %
Couverture globale	245,66 %	196,70 %	185,96 %

1	Les entreprises
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004
3	L'assurance non vie en 2004
4	L'assurance-vie en 2004

Tableau 2.5

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
Exigence de solvabilité pour activités propres	166 309	551 314	717 624
Exigence de solvabilité pour participations	7 981	8 841	16 823
Exigence de solvabilité totale	174 290	560 156	734 446
Éléments de couverture :			
Fonds propres	444 014	735 492	1 179 507
Quasi fonds propres	4 536	94 342	98 878
Autres éléments explicites	25 574	39 243	61 818
Éléments implicites	10 391	12 162	22 553
Total des éléments de couverture	484 516	881 240	1 365 756

à l'exercice précédent. Cette amélioration ne compense certes pas la baisse des ratios de couverture observée en 2003, mais elle intervient en dépit d'une forte reprise des activités et donc de l'exigence de solvabilité.

Il est très peu fait appel aux éléments implicites que constituent notamment les plus-values non réalisées sur actifs dont le total avoisine les 604 millions d'euros à la fin de 2004. Comme l'admission des éléments implicites au titre de la marge de solvabilité ne peut être effectuée que sur demande expresse de l'entreprise concernée et après autorisation par le Commissariat aux assurances, le volume relativement faible de ces éléments dans le tableau 2.5 ne renseigne pas sur l'envergure réelle de ces éléments dans les entreprises. Des comparaisons avec les ratios de couverture d'entreprises d'autres pays – où de tels éléments sont pris en compte de manière plus systématique – s'avèrent donc délicates.

Les tableaux 2.6 à 2.9 et les diagrammes 2.6 à 2.8 indiquent la ventilation des placements détenus au 31 décembre 2004 par les entreprises d'assurances en représentation de leurs engagements.

Il est rappelé que depuis l'exercice 1994 les statistiques relatives aux placements ne concernent que les seules entreprises luxembourgeoises et les succursales de pays

tiers, les succursales d'entreprises communautaires étant soustraites, depuis le 1^{er} juillet 1994, au contrôle du Commissariat aux assurances et les données correspondantes ne pouvant plus être exigées. Compte tenu de la part somme toute réduite de l'encaissement des succursales, on peut néanmoins considérer les statistiques ci-après comme représentatives de l'ensemble du marché.

Globalement les entreprises contrôlées par les autorités de surveillance luxembourgeoises – y compris donc les succursales de pays tiers – détiennent des actifs en représentation de leurs provisions techniques pour un montant valorisé – en valeur de marché – à 35,74 milliards d'euros pour un montant de provisions techniques de 34,20 milliards. Cette sur-représentation de près de 1.540,81 millions d'euros des engagements des assureurs provient d'une part du fait que certaines compagnies affectent à la couverture des provisions techniques une partie de leurs fonds propres et d'autre part de l'accumulation au fil du temps d'importantes plus-values non réalisées sur les actifs gagés au profit des assurés, plus-values que la chute des marchés des actions en 2000 et 2002 a certes entamées, mais que la hausse des portefeuilles obligataires et le redressement des marchés boursiers de 2003 et de 2004 ont permis de reconstituer. L'excédent de la valeur des actifs par rapport aux engagements est de 433,49 millions en assurance non vie, soit

Diagramme 2.6

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - toutes devises

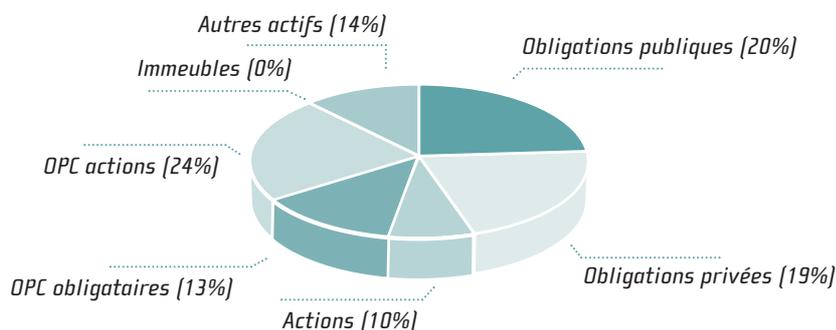
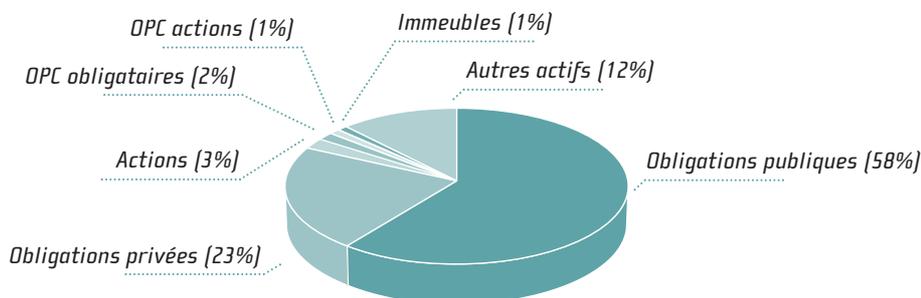


Diagramme 2.7

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - euros



23,48% des engagements, et de 1.107,32 millions en assurance-vie, soit 3,42% des engagements.

Tout comme déjà en 2003, en pourcentage la sur-couverture tant en assurance-vie qu'en assurance non vie connaît une augmentation par rapport à celle de l'exercice précédent, cette augmentation étant particulièrement nette en assurance non vie. Il y a lieu de noter par ailleurs que les entreprises d'assurances ne sont pas obligées d'affecter à la représentation des provisions techniques des actifs d'un montant supérieur à ces provisions.

Ainsi que le montrent le diagramme 2.8 et le tableau 2.8, l'investissement dans des devises autres que l'euro présente de fortes différences par rapport aux placements en euros. En assurance non vie les entreprises d'assurances maritimes sont presque les seules à travailler couram-

ment dans ces devises, les affaires se réglant normalement en dollars. Pour l'assurance-vie, les chiffres du tableau 2.8 se réfèrent pour l'essentiel aux actifs couvrant les polices d'assurance-vie en unités de compte.

D'un côté pour les actifs hors euro le pourcentage du total des placements obligataires, y compris les parts d'organismes de placement collectif obligataires, est inférieur de près de 42% au pourcentage correspondant pour l'euro, alors qu'un écart en sens inverse est constaté pour les investissements en actions et parts d'autres organismes de placement collectif. Si une telle différence d'orientation peut paraître normale lorsqu'on oppose l'assurance-vie classique à celle en unités de compte, on ne manque pas de remarquer que dans l'assurance non vie les assureurs maritimes investissent plus de 30% de leurs actifs en actions et parts d'organismes de placement collectif

autres que monétaires ou obligataires, contre seulement moins de 9% pour les autres assureurs. Sans doute faut-il y voir l'influence des modes de gestion anglo-saxons.

Le tableau 2.6 fournit les chiffres comparatifs des investissements, toutes devises confondues, sur la période 2001-2004. En dépit du redressement des marchés boursiers en 2003 et en 2004 la hausse de l'importance relative des placements en actions et en parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires, même si elle réelle, n'est pas significative : en assurance-vie leur part dans le total des placements passe de 2,92% à 3,41% pour l'assurance-vie classique et de 44,07% à 44,92% pour l'assurance-vie en unités de compte ; elle est légèrement plus prononcée en assurance non vie (15,25% en 2004 contre 14,00% en 2003). Dans aucun domaine d'activités, la part des actions et parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires et obligataires ne dépasse les niveaux atteints en 2001.

Les perdants de cette politique de réallocation des actifs sont les placements obligataires, directs ou indirects, dont la part dans le total des actifs diminue pour la seconde année consécutive autour de 4% du total des actifs pour passer de 56,13% à 52,15%. A l'intérieur de cette rubrique, les obligations d'émetteurs publics perdent le plus de terrain, alors que les parts d'organismes collectifs monétaires et obligataires voient leur utilisation renforcée.

Il convient de rappeler à cet égard que la réorientation de l'assurance-vie vers les contrats en unités de compte – moins massivement investis en obligations que les actifs représentatifs des contrats d'assurance-vie classique – n'est pas étrangère à cette évolution, les actifs des contrats d'assurance-vie classique représentant encore 37,14% du total des actifs en 2001 contre 29,25% à la fin de 2004.

On note enfin l'existence et la part sans cesse croissante d'actifs nécessitant l'accord spécial de l'autorité de contrôle. En assurance autre que l'assurance sur la vie de tels actifs se rencontrent presque exclusivement dans les mutuelles de l'assurance RC maritime, où il a été tenu compte des règles de fonctionnement très spécifiques de ces organismes. Dans l'assurance-vie, notamment pour les contrats en unités de compte, certains produits faisant appel aux derniers développements de l'ingénierie financière tels que les produits structurés et les fonds alternatifs sont admis sous ce poste du moment qu'ils offrent une sécurité jugée suffisante tant pour les entreprises d'assurances que pour les preneurs d'assurance. Ces placements rencontrent un succès indéniable et leur part dans le total des actifs des contrats en unités de compte passe de 11,46% à 14,55%.

Diagramme 2.8

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - devises autres que l'euro

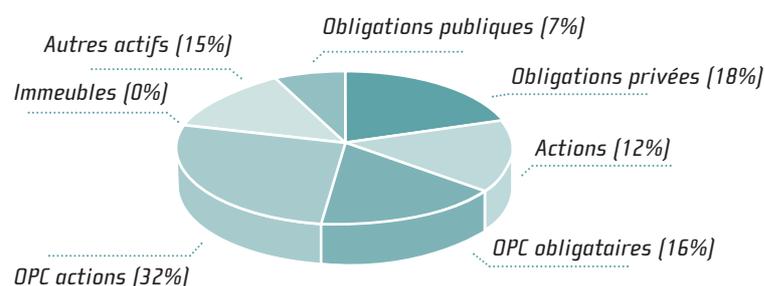


Tableau 2.6

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements - évolution historique

	2001	2002	2003	2004
Assurance non vie	2 024 597	1 965 558	2 250 210	2 279 491
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	38,05 %	45,36 %	36,32 %	36,32 %
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	17,79 %	17,51 %	16,52 %	21,30 %
<i>Actions</i>	15,52 %	10,76 %	12,69 %	12,94 %
<i>Parts d'organismes de placement collectif obligataires</i>	3,32 %	2,27 %	3,41 %	2,63 %
<i>Parts d'autres organismes de placement collectif</i>	1,86 %	3,62 %	1,31 %	2,31 %
<i>Immeubles</i>	2,96 %	2,96 %	2,70 %	2,60 %
<i>Autres actifs</i>	20,50 %	17,52 %	27,05 %	21,90 %
Assurance-vie classique	7 581 963	7 505 200	7 688 798	8 174 741
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	66,59 %	66,60 %	63,64 %	61,16 %
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	18,39 %	20,19 %	22,55 %	23,12 %
<i>Actions</i>	2,41 %	1,53 %	1,75 %	2,03 %
<i>Parts d'organismes de placement collectif obligataires</i>	2,17 %	1,73 %	2,01 %	1,58 %
<i>Parts d'autres organismes de placement collectif</i>	1,28 %	0,84 %	1,16 %	1,38 %
<i>Immeubles</i>	0,29 %	0,30 %	0,29 %	0,34 %
<i>Autres actifs</i>	10,17 %	9,65 %	9,75 %	10,40 %
Assurance-vie en unités de compte	16 259 407	16 264 876	20 417 609	25 287 798
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	7,47 %	8,08 %	6,99 %	5,43 %
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	18,67 %	21,78 %	20,76 %	17,74 %
<i>Actions</i>	13,63 %	10,44 %	10,92 %	11,65 %
<i>Parts d'organismes de placement collectif obligataires</i>	13,05 %	20,04 %	16,72 %	17,35 %
<i>Parts d'autres organismes de placement collectif</i>	39,23 %	30,58 %	33,15 %	33,27 %
<i>Immeubles</i>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<i>Autres actifs</i>	7,96 %	9,08 %	11,46 %	14,55 %
Total des actifs	25 865 967	25 735 634	30 356 617	35 742 030
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	27,19 %	27,99 %	23,51 %	20,15 %
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	18,52 %	20,99 %	20,90 %	19,20 %
<i>Actions</i>	10,49 %	7,87 %	8,73 %	9,53 %
<i>Parts d'organismes de placement collectif obligataires</i>	8,72 %	13,10 %	11,71 %	12,80 %
<i>Parts d'autres organismes de placement collectif</i>	25,18 %	19,85 %	22,69 %	24,00 %
<i>Immeubles</i>	0,32 %	0,31 %	0,27 %	0,24 %
<i>Autres actifs</i>	9,59 %	9,89 %	12,18 %	14,07 %

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Tableau 2.7

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements en euros au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	594 846	4 085 234	4 680 080
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	1 220	420 215	421 435
3. Obligations d'organismes internationaux	83 790	234 041	317 832
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	79 847	141 430	221 277
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	238 952	1 388 629	1 627 581
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	8 913	5 996	14 910
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	42 696	250 939	293 635
Total A	1 050 265	6 526 485	7 576 750
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	100 587	143 701	244 288
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	9 592	3 197	12 789
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	4 360	10	4 370
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	7 573	25 437	33 009
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	41 253	75 750	117 003
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	23 938	63 980	87 917
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	295	31 172	31 467
Total B	187 597	343 246	530 844
15. Immeubles situés dans la Communauté	37 614	27 401	65 014
Total C	37 614	27 401	65 014
16. Prêts garantis par des hypothèques	866	0	866
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	216 228	611 164	827 392
18. Intérêts courus et non échus	24 123	131 745	155 868
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	32 771	34 060	66 830
20. Avances sur contrats « vie »	0	13 745	13 745
21. Frais d'acquisition reportés	50 624	2 704	53 328
22. Actifs admis après accord du Commissariat	0	0	0
Total D	324 612	793 417	1 118 029
Total général	1 600 088	7 690 549	9 290 637

Tableau 2.8

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2004 - devises autres que l'euro (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	24 664	1 248 063	1 273 267
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	118 153	152 418	270 571
3. Obligations d'organismes internationaux	5 235	233 435	238 670
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	0	17 358	17 358
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	41 913	2 993 916	3 035 829
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	11 201	948 612	959 813
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	61 949	629 495	691 444
Total A	263 116	6 223 837	6 486 953
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	21 649	1 784 558	1 806 207
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	1 659	526 593	528 252
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	157 184	653 167	810 352
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	0	3 406 697	3 406 697
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	11 113	1 008 487	1 019 600
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	1 138	6 264 419	6 265 557
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	27 275	2 167 647	2 194 921
Total B	220 018	15 811 568	16 031 586
15. Immeubles situés dans la Communauté	21 748	0	21 748
Total C	21 748	0	21 748
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	72 169	2 022 907	2 095 076
18. Intérêts courus et non échus	1 561	62 622	64 182
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	21 625	312	21 937
20. Avances sur contrats «vie»	0	1 681	1 681
21. Frais d'acquisition reportés	2 334	31 591	33 925
22. Actifs admis après accord du Commissariat	76 833	1 617 472	1 694 304
Total D	174 520	3 736 585	3 911 105
Total général	679 403	25 771 990	26 451 393

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Tableau 2.9

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2004 - toutes devises (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	619 510	5 333 837	5 953 347
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	119 373	572 633	692 007
3. Obligations d'organismes internationaux	89 026	467 476	556 502
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	79 847	158 788	238 635
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	280 865	4 382 544	4 663 410
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	20 114	954 609	974 723
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	104 645	880 434	985 079
Total A	1 313 381	12 750 322	14 063 703
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	122 236	1 928 258	2 050 495
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	11 251	529 791	541 041
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	161 545	653 178	814 722
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	7 573	3 432 133	3 439 706
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	52 366	1 084 237	1 136 603
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	25 076	6 328 398	6 353 474
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	25 570	2 198 819	2 226 388
Total B	407 616	16 154 814	16 562 430
15. Immeubles situés dans la Communauté	59 362	27 401	86 763
Total C	59 362	27 401	86 763
16. Prêts garantis par des hypothèques	866	0	866
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	288 397	2 634 072	2 922 468
18. Intérêts courus et non échus	25 683	194 367	220 050
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	54 396	34 372	88 767
20. Avances sur contrats «vie»	0	15 426	15 426
21. Frais d'acquisition reportés	52 958	34 295	87 253
22. Actifs admis après accord du Commissariat	76 833	1 617 472	1 694 304
Total D	499 132	4 530 002	5 029 135
Total général	2 279 491	33 462 539	35 742 030

Les chiffres de l'assurance non vie pour l'exercice 2004 confirment la tendance observée en 2003 d'une moindre dépendance des marchés financiers et mettent l'accent sur la technique de l'acceptation et de la gestion des risques.

Aux vues des chiffres globaux, l'année 2004 constitue une année exceptionnelle en termes de sinistralité. Aucun sinistre majeur n'a touché les portefeuilles des assureurs non vie luxembourgeois. Les efforts consacrés à une tarification prudente, à une politique d'acceptation des risques plus sélective et à une meilleure maîtrise des frais généraux ont abouti en 2004 à un ratio du solde technique brut par rapport aux primes acquises atteignant les 23,19%, taux le plus élevé enregistré depuis 1996.

Les chiffres de l'assurance non vie de 2004 marquent une continuation par rapport aux tendances observées en 2003 à savoir :

- l'encaissement enregistre une progression toutes branches confondues de 8,61% après celle de 5,02% observée en 2003 ;
- la charge sinistres est en recul de -16,89%, le ratio sinistres/primes tombe de 78,00% en 2003 à 61,21% ;
- le résultat technique brut est en hausse de près de 150% par rapport à 2003.

L'amélioration des résultats globaux qui aurait dû résulter de la conjonction des ces facteurs, est cependant plus que compensée par une détérioration de plus de 158 millions d'euros du résultat de la réassurance cédée et par un recul des revenus financiers de 46 millions d'euros, recul qui touche l'ensemble des actifs des assureurs et non seulement les actifs représentatifs des provisions techniques. Compte tenu de ces éléments les bénéfices après impôt chutent de 93,67 à 64,76 millions d'euros.

Toutefois après correction destinée à tenir compte de l'augmentation de quelques 61,13 millions d'euros du stock de plus-values latentes, le résultat de 2004 dépasse les 125 millions d'euros, en progression de 25% par rapport à celui de 2003.

Comme toujours ces tendances générales masquent des évolutions très divergentes d'une branche d'assurance à l'autre, et ce tant du point de vue de l'encaissement, que de celui de l'évolution de la sinistralité et de celui des résultats.

Les tableaux 3.1 et 3.2 fournissent les chiffres clés de 2004 relatifs aux différentes branches de l'assurance non vie en brut et en net de réassurance cédée.

En termes d'encaissement on note que, à l'image de l'exercice 2003, les assurances maritimes et celles non maritimes évoluent dans le même sens, mais à des rythmes sensiblement différents : avec une croissance des primes émises de 66,92 millions d'euros, l'activité hors assurance maritime affiche en 2004 une progression de 9,71%, nettement supérieure à celle de 4,44% enregistrée en 2003. Les branches de l'assurance maritime progressent de 20,06 millions d'euros ou de 6,26%, à un rythme identique à celui observé en 2003 (6,28%).

Dans le détail on note que pour les branches hors assurances maritimes – mises à part celles de la responsabilité civile générale, de l'assurance crédit et de l'assistance – toutes les autres branches affichent des taux de progression plus ou moins importants de leur chiffre d'affaires. Parmi les branches connaissant une croissance particulièrement vigoureuse, on remarque celle de l'assurance caution qui progresse de 74,59%, soit +31,82 millions d'euros, en raison du développement soutenu d'une activité en libre prestation de services réalisée par certaines sociétés spécialisées, ainsi que celle de l'assurance des pertes pécuniaires diverses qui croît de 20,80%, soit +8,69 millions.

On constate une progression considérable dans la branche des autres dommages aux biens (+18,74%), qui en 2003 stagnait avec seulement +0,16%. L'assurance maladie enregistre avec +9,46% une croissance du chiffre d'affaires supérieure à la moyenne du marché mais inférieure à la hausse de 17,95% observée en 2003.

Les deux branches de l'assurance automobile enregistrent des taux de croissance assez voisins. Après deux

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Tableau 3.1

Assurance non vie : détail des opérations de 2004 en brut de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
1. Accidents	19 034	128	4 195	670	245	4 037	1 438	190	606	8 991
2. Maladie	21 339	0	12 044	375	2 464	4 495	1 894	140	1 019	946
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	25 725	352	5 097	-709	216	4 645	1 974	274	344	14 923
b) autres risques	118 870	6 815	83 476	-563	3 974	21 251	9 156	1 196	2 324	9 520
4. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5. Corps de véhicules aériens	42 907	1	20 077	2 396	-22	4 988	2 600	1	2 034	14 903
6. Corps de véhicules maritimes	35 296	578	13 910	4 533	-354	1 172	515	1 950	177	14 325
7. Marchandises transportées										
8. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	53 692	834	18 527	786	1 557	13 662	5 761	588	1 035	14 680
b) risques agricoles	3 425	57	1 592	493	49	865	273	47	44	207
c) risques industriels et commerciaux	38 268	5 616	27 689	-7 390	386	4 276	2 041	2 067	2 273	17 089
9. Autres dommages aux biens terrestres	79 311	1 186	26 149	1 806	6 947	12 442	6 672	1 161	1 961	27 281
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automobiles	143 783	2 132	94 189	11 063	2 399	23 143	10 752	1 334	13 499	16 532
11. Responsabilité civile véhicules aériens	1	0	0	65	0	0	0	0	2	-63
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	297 894	1	246 250	-9 446	1 596	30 592	20 344	1	17 606	26 165
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	9 231	112	4 167	-661	-4	2 468	767	102	486	2 989
b) autres RC	49 312	466	15 059	10 311	1 479	7 517	2 978	637	4 642	16 429
14. Crédit	1 972	0	1 129	248	270	383	89	0	141	-5
15. Caution	74 476	2 212	3 276	4 033	61 230	4 729	562	0	2 010	4 869
16. Pertes pécuniaires diverses	50 453	96	17 964	672	-2 844	3 199	1 268	1 468	4 067	32 889
17. Protection juridique	12 152	245	5 387	567	199	2 070	1 315	232	757	3 383
18. Assistance	17 324	54	5 868	-382	-2 080	6 373	662	21	955	7 870
19. Réassurance acceptée	2 203	164	745	-1 583	122	411	98	134	37	2 477
Total	1 096 667	21 050	606 801	17 284	77 828	152 717	71 159	11 546	56 019	236 402

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

Tableau 3.2

Assurance non vie : détail des opérations de 2004 en net de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
1. Accidents	16 712	128	4 084	602	229	3 708	1 438	190	569	7 157
2. Maladie	17 714	0	10 397	312	2 260	3 258	1 894	140	949	402
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	20 103	330	4 174	-358	161	2 953	1 974	274	344	11 598
b) autres risques	93 221	5 206	66 088	690	3 360	13 802	9 156	1 196	2 322	6 458
4. Corps de véhicules ferroviaires										
a) Corps de véhicules aériens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Corps de véhicules maritimes	7 349	1	2 772	441	118	-135	2 600	1	2 034	3 586
7. Marchandises transportées	9 038	578	3 654	1 502	-188	-115	515	-273	167	4 689
8. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	43 589	834	17 091	1 485	1 307	12 601	5 761	588	999	6 588
b) risques agricoles	2 543	57	1 247	425	23	619	273	47	44	10
c) risques industriels et commerciaux	13 701	3 186	14 606	-1 491	337	704	2 041	2 067	1 984	606
9. Autres dommages aux biens	49 016	1 186	24 567	3 161	-1 372	9 833	6 672	825	1 822	8 339
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	122 919	2 132	80 986	16 126	598	22 013	10 752	1 334	12 230	5 473
11. Responsabilité civile véhicules aériens	1	0	0	65	0	0	0	0	2	-63
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	218 477	1	162 539	34 353	-158	25 272	20 344	1	17 606	-6 268
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	8 727	112	4 223	1 252	-2	2 468	767	102	461	490
b) autres RC	32 382	466	9 732	10 750	3 151	5 757	2 978	637	4 499	4 340
14. Crédit	436	0	303	56	81	-113	89	0	141	160
15. Caution	66 036	2 212	3 276	109	61 230	4 729	562	0	2 010	353
16. Pertes pécuniaires diverses	11 566	96	14 807	1 201	-4 665	1 005	1 268	1 468	4 062	640
17. Protection juridique	11 525	245	5 058	795	184	1 967	1 315	232	757	2 976
18. Assistance	14 463	54	5 129	-448	-2 100	6 067	662	20	955	6 140
19. Réassurance acceptée	1 095	164	713	2 643	-3 974	282	98	134	37	1 400
Total	760 611	16 989	435 447	73 673	60 580	116 676	71 159	8 985	53 994	65 074

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

LES ENTREPRISES

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

années de stagnation relative, l'encaissement de l'assurance responsabilité civile automobile augmente de 8,69 millions en 2004, soit une croissance de +6,43% après celle de +1,57% seulement en 2003. L'encaissement en assurance casco automobile progresse de 10,85 millions d'euros, soit avec un rythme de +8,11% voisin de celui +8,62% observé en 2003. Pour la première fois dans l'histoire de l'assurance luxembourgeoise, les primes de la branche casco automobile dépassent celle de la responsabilité civile automobile. La hausse des primes émises dans cette dernière branche est de plus imputable exclusivement au développement du chiffre d'affaires d'un nombre très réduit d'acteurs spécialisés travaillant essentiellement à l'étranger, alors que les primes sur le marché luxembourgeois reculent légèrement de -0,72%. L'évolution observée en casco se situe quant à elle dans le droit fil d'une tendance qui se manifeste depuis de nombreuses années déjà : elle témoigne à la fois du renouvellement constant du parc automobile luxembourgeois et de la pénétration croissante de ce type d'assurance parmi les automobilistes. De plus la concurrence dans cette branche s'est moins manifestée par un

abaissement des primes et donc de l'encaissement que par une amélioration des couvertures offertes.

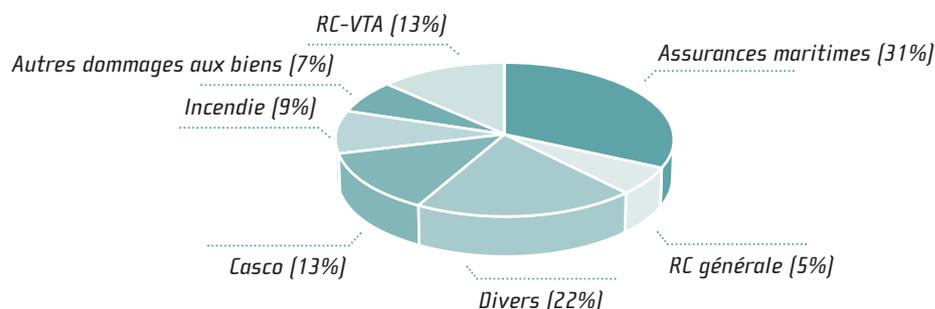
La branche de l'assurance responsabilité civile générale enregistre un recul de l'encaissement de -1,32% après la croissance de +10,32% observée en 2003.

Enfin pour les branches d'assurance non vie moins importantes en termes d'encaissement, il convient de citer une évolution positive des branches marchandises transportées (+5,23%) et protection juridique (+3,04%).

Les deux branches des assurances maritimes connaissent une progression similaire. Même si l'activité dans la branche des corps de véhicules maritimes ne s'est développée sur le marché luxembourgeois qu'à partir de l'exercice 2000, l'encaissement de cette branche connaît depuis lors une progression considérable avec, en 2004, une croissance de 9,80% après celles de 6,07% en 2003 et de 18,21% de 2002. La branche de l'assurance responsabilité civile maritime progresse quant à elle de 5,76% avec une hausse de l'encaissement de 16,23 millions d'euros.

Diagramme 3.1

Assurance non vie : primes brutes émises



Le diagramme 3.1 illustre l'importance relative des différentes branches en termes d'encaissement : il fait apparaître que malgré une légère décroissance de la part des assurances maritimes et de l'assurance de la responsabilité civile générale au profit de l'assurance des autres dommages aux biens et des branches diverses dont surtout celle de l'assurance

caution, la répartition de l'encaissement global entre les différentes branches est très voisine de celle observée en 2003. A des niveaux comparables à ceux du milieu de la dernière décennie, les branches maritimes – corps de véhicules et R.C. véhicules maritimes – continuent d'occuper la première place en termes de primes avec 31,08% de l'encaissement.

sement des entreprises d'assurances non vie établies au Luxembourg. Les places suivantes sont occupées respectivement par l'assurance casco automobile (13,18%), par la l'assurance de la responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs (13,11%) et par l'assurance incendie (8,70%).

Le tableau 3.3 fournit la ventilation de l'encaissement pour les principaux marchés géographiques. On constate que la part des primes émises sur le marché luxembourgeois recule à 52,41% du total des primes émises, contre 54,34% en 2003 et 53,87% en 2002. Cette baisse de la part relative – qui ne correspond nullement à un recul des

primes en valeur absolue – résulte essentiellement du développement vigoureux d'un assureur travaillant en libre prestation de services en France. Il convient ensuite de noter l'importance des primes – soit près du quart du total – réalisées en dehors de l'Espace économique européen : ce phénomène est exclusivement imputable aux assureurs des corps de véhicules maritimes et de la responsabilité civile maritime qui s'adressent à un marché mondial plutôt qu'européen.

Comme il a été dit en introduction le résultat technique en brut de réassurance connaît en 2004 un redressement spectaculaire de +149,92% après la quasi-stagnation

Tableau 3.3

Assurance non vie : primes par pays d'engagement (en milliers d'euros)

Pays	2001	2002	2003	2004
Luxembourg	505 224	517 948	548 707	574 727
Allemagne	35 862	44 697	32 174	40 499
Danemark	7 378	8 384	4 633	4 326
France	51 507	80 140	95 527	130 263
Grèce	18 188	13 266	13 923	13 622
Norvège	6 441	6 984	7 837	5 233
Pays-Bas	17 005	25 897	19 096	20 239
Royaume-Uni	35 725	22 912	24 747	26 141
Suède	3 933	4 131	1 163	1 552
Autres pays de l'Espace économique européen	18 596	20 695	26 909	32 472
Pays hors Espace économique européen	220 088	216 402	234 970	247 593
Total	919 947	961 456	1 009 686	1 096 667

(+4,03%) observé en 2003 et la chute de 87,34% en 2002 pour s'établir à 236 millions d'euros.

En termes de marchés géographiques, l'amélioration des résultats touche tant les activités sur le territoire luxembourgeois que les opérations réalisées à l'étranger : dans les deux cas elle est imputable à la baisse de la sinistralité, cette baisse étant particulièrement prononcée pour les marchés étrangers, encore fortement déficitaires en 2003. La charge sinistres s'établit en 2004 à 624,08 millions d'euros en brut de réassurance cédée et est en diminution de -126,87 millions d'euros ou de 16,89% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution doit de plus être vue en relation avec la pro-

gression des primes acquises qui croissent quant à elles de +5,90%.

L'explication de la diminution de la charge sinistres est valable tant pour les activités luxembourgeoises qui voient leur ratio de sinistralité s'apprécier et passer de 56,88% à 51,17%, niveau le plus bas jamais observé, que pour les activités exercées en dehors du Luxembourg qui enregistrent un ratio sinistres/primes en forte baisse également et passant de 105,05% en 2003 à 73,50% en 2004. Sur l'ensemble des marchés la baisse de la charge sinistres est due tant aux sinistres réglés au cours de l'exercice qui diminuent de 6,41 millions d'euros pour les affaires luxembourgeoises et de 40,07 millions pour les activités trans-

LES ENTREPRISES

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

frontalières qu'aux dotations aux provisions pour sinistres à régler qui baissent de 13,87 et de 66,52 millions respectivement pour ces deux types d'activités.

L'appréciation du résultat technique en brut de réassurance a cependant été atténuée par l'évolution du poste des produits financiers. La baisse de revenus financiers – hors revenus financiers sur fonds propres – affecte toutefois uniquement les assureurs opérant en libre prestation de services qui voient leurs produits financiers en baisse de 55,60%, soit 36,03 millions d'euros après la hausse de 62,39 millions en 2003. Ceci s'explique par le fait que les entreprises concernées investissent de manière plus importante dans les marchés d'actions qui

n'ont pas su reproduire les performances de 2003 et que les investissements dans des devises autres que l'euro ont été affectés par les mouvements des taux de change. Les portefeuilles des entreprises actives sur le marché luxembourgeois semblent être moins exposés aux évolutions des marchés financiers puisqu'ils ont produit en 2004 un rendement de 27,25 millions d'euros en faible hausse de 0,66%.

Comme déjà en 2003 le ratio des commissions et frais généraux par rapport à l'encaissement n'a pas eu un impact significatif sur l'évolution de la rentabilité. Ce ratio ne diminue que légèrement et son évolution est semblable sur l'ensemble des marchés.

Tableau 3.4

Branches non vie - évolution historique (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Primes émises	919 947	961 456	1 009 686	1 096 667
Variation de la provision pour primes non acquises	32 865	55 659	46 918	77 070
Primes acquises	887 082	905 797	962 768	1 019 596
Produits financiers	49 314	23 256	91 867	56 019
Autres produits techniques	8 893	13 425	13 235	21 050
Sinistres réglés	641 229	562 669	653 280	606 801
Variation de la provision pour sinistres à régler	-20 697	81 053	97 671	17 284
Charge sinistres	620 532	643 723	750 951	624 085
Frais d'acquisition	139 761	147 033	145 360	152 717
Frais généraux	57 389	60 244	67 784	71 159
Variation des autres postes de provisions	-2 416	-8 034	-6 846	757
Autres charges techniques	4 337	8 582	16 028	11 546
Résultat technique en brut de réassurance	125 686	90 929	94 593	236 402
Produits financiers sur fonds propres	28 346	-6 776	32 879	22 423
Résultat de la réassurance cédée	-88 103	-58 904	-13 051	-171 328
Résultat technique net	65 929	25 250	114 421	87 497
Produits non techniques	2 143	4 394	1 996	7 388
Charges non techniques	2 340	10 322	2 443	2 539
Impôts	17 126	13 194	20 304	27 590
Résultat de l'exercice	48 605	6 128	93 669	64 757

En termes de résultats après impôts, l'année 2004 dégage un solde global positif de 64,75 millions d'euros pour l'ensemble des activités non vie, solde qui est en recul de -28,91 millions par rapport au résultat de 2003, mais toujours largement supérieur aux 6,13 millions d'euros réalisés en 2002. Les entreprises de droit luxembourgeois réalisent un bénéfice de 53,27 millions et leur rentabilité sur fonds propres s'établit à 11,86%, résultat honorable, mais en recul par rapport à celui de 19,34% enregistré en 2003. Les résultats des deux dernières années tranchent certes avec le creux de 0,84% atteint en 2002, mais ne sont pas comparables aux chiffres records de 23,16% et de 35,89% obtenus en 1999 et 1998.

Le total des différentes sortes d'impôts dus au titre de l'activité non vie – y non compris les taxes sur les primes et celles perçues au titre du service de lutte contre l'incendie – s'élèvent à quelque 27,59 millions d'euros. Le produit de la taxe sur les primes peut être estimé à 22,99 millions d'euros et celui de l'impôt dans l'intérêt du service de l'incendie à 2,99 millions d'euros, de sorte que le total des impositions de toute nature payées au titre de l'activité non vie se chiffre à 53,57 millions d'euros pour l'exercice 2004. Ce montant se compare favorablement à celui de 45,20 millions d'euros dû au titre de 2003 qu'il dépasse de 18,51% et établit un nouveau record en la matière. La hausse de la charge des impôts est d'autant plus remarquable qu'elle s'est réalisée malgré les mesures d'allègements fiscaux décidées dans un passé récent.

Les résultats après impôts ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice comptable, dans la mesure où comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par le stock des plus-values latentes. Or comme suite à la reprise des marchés boursiers, ce stock a poursuivi sa reconstitution en 2004 en augmentant de 61,13 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la hausse des plus-values s'établit à 125,89 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2003 était profitable de 106,25 millions d'euros, compte tenu d'une hausse du stock des plus-values de 12,58 millions. Il convient de rappeler que

sous ce point de vue le résultat 2002 était déficitaire de -3,91 millions d'euros, une décroissance du stock des plus-values de -10,04 millions d'euros ayant été enregistrée au cours de cet exercice. Le stock global des plus-values non réalisées, qui dépasse les 222 millions d'euros à la fin de 2004, est devenu supérieur au niveau de 211 millions atteint à la fin de l'exercice 2000.

Le tableau 3.4 – qui retrace l'évolution que connaît l'activité non vie dans sa globalité depuis 2001 – montre que le recul de l'excédent globale 2004 résulte de la combinaison des facteurs suivants:

- la hausse spectaculaire du résultat technique en brut de réassurance qui passe de 94,59 à 236,41 millions d'euros, soit +150% par rapport à 2003 ;
- la forte dégradation du solde de la réassurance cédée : -171,33 millions d'euros contre -13,05 millions d'euros en 2003 ;
- la relative stabilité du compte non technique : 22,74 millions d'euros contre -20,75 millions d'euros en 2003.

Il convient de noter que la présentation du tableau 3.4 se distingue de celle des rapports antérieurs à celui de 2002 par le fait qu'elle procède, comme les autres tableaux et à l'instar de la loi sur les comptes des entreprises d'assurances, à une imputation partielle des frais généraux aux postes de la charge sinistres et des produits financiers. Une comparaison avec les rapports précédents du Commissariat aux assurances peut dès lors s'avérer parfois difficile, encore que le tableau 3.5 permette de faire le raccord avec les informations du passé.

D'une manière générale l'amélioration du résultat technique brut de 141,81 millions d'euros masque des tendances divergentes d'une branche d'assurance à l'autre. Les branches accident, maladie, casco automobile, incendie, autres dommages aux biens, responsabilité civile automobile, caution, pertes pécuniaires diverses, protection juridique, assistance et réassurance acceptée, déjà bénéficiaires en 2003, augmentent leur profitabilité avec des taux de progression parfois spectaculaires et contribuent pour +36,11 millions d'euros à l'évolution du résultat total. Après des déficits enregistrés deux années consé-

LES ENTREPRISES

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

catives, la branche de l'assurance responsabilité civile maritime est redevenue bénéficiaire et contribue, ensemble avec la branche des corps de véhicules maritimes, avec +92,32 millions d'euros à l'amélioration du résultat technique. La plupart des autres branches, tout en demeurant généralement bénéficiaires, enregistrent des dégradations, parfois notables de leurs résultats : parmi celles-ci il convient de citer les branches de l'assurance crédit (-8,80 millions), de la responsabilité civile générale (-7,15 millions) et de l'assurance des marchandises transportées (-3,99 millions).

Comme les années précédentes la réassurance a joué son rôle de stabilisateur des résultats et le solde de la réassurance cédée évolue donc normalement dans le sens inverse de celui de la charge sinistres. La détérioration très marquée du solde de la réassurance cédée est donc à mettre en relation avec l'appréciation exceptionnelle de la sinistralité.

Pour les branches d'assurance des corps de véhicules maritimes, d'incendie, des autres dommages aux biens et des pertes pécuniaires diverses, les fortes variations positives de leurs résultats sont presque entièrement absorbées par les réassureurs. A l'inverse pour les branches de l'assurance des marchandises transportées et de l'assurance crédit la réassurance prend à sa charge tout ou partie de la dégradation du solde brut. Pour la responsabilité civile maritime la dépréciation de -116,28 millions du solde de la réassurance fait même plus que compenser la hausse du résultat brut de 84,69 millions. La branche de la responsabilité civile générale a enfin un comportement atypique dans la mesure où pour la seconde année consécutive le résultat de la réassurance cédée a renforcé l'évolution constatée en brut de réassurance.

Un peu moins de 44% des primes de réassurance cédée, soit 146,23 millions d'euros, sont payées à des réassureurs établis au Luxembourg. Pour environ 65% de ces primes il s'agit de cessions en rapport avec des opérations de fronting effectuées au profit de captives de réassurances : dans ces opérations l'assureur luxembourgeois accepte des risques qu'il rétrocède en majeure partie à une entreprise de réassurance appartenant au groupe industriel, commercial ou financier originaire des

risques. Il s'agit le plus souvent de risques catastrophiques de faible fréquence pour lesquels le marché de l'assurance traditionnel n'offre pas ou que peu de couvertures. Pour ces activités de fronting, la partie des primes de réassurance non consommée par l'indemnisation des sinistres n'est pas synonyme de profit pour le réassureur, mais est destinée à alimenter la provision pour fluctuation de sinistralité que ce dernier est tenu de constituer. Pour certaines branches – dont notamment celles des autres dommages aux biens et des pertes pécuniaires diverses – le solde constamment négatif de la réassurance au cours des dernières années s'explique par l'engagement très actif des assureurs luxembourgeois dans ces activités de fronting.

Pour les trente-cinq autres pourcent des primes cédées à des réassureurs luxembourgeois, il s'agit d'entreprises de réassurances établies par des groupes d'assurances luxembourgeois aux fins de regrouper des risques provenant de leurs différentes entités, d'augmenter leur rétention globale et de mieux négocier leurs arrangements de rétrocession aux grands réassureurs internationaux, le tout en mettant également à profit les dispositions sur la constitution de provisions d'égalisation pour aménager des matelas prudentiels supplémentaires.

Le tableau 3.5 permet de retrouver le détail des frais généraux inclus sous les différents postes des comptes annuels ainsi que la ventilation familière entre commissions et autres frais généraux.

Le tableau 3.6 indique les variations annuelles de quelques grandeurs significatives au cours de la période 2001-2004.

Les primes acquises progressent de 5,90%, soit 2,71% de moins que les primes émises. La charge sinistres baisse de -16,89% après la hausse de 16,66% observée en 2003. Si en 2003 à la fois les commissions et les frais généraux de toute nature progressaient moins rapidement que l'encaissement, on observe des évolutions divergentes en 2004 : avec 13,96% les commissions progressent plus rapidement que l'encaissement tandis que le taux de croissance des frais généraux de 2,86% semble confirmer une meilleure maîtrise de ces frais.

Tableau 3.5

Assurance non vie : ventilation des frais généraux (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Commissions	96 133	102 866	108 299	123 420
Autres frais d'acquisition	48 907	52 132	47 638	46 077
Frais d'acquisition payés	145 040	154 998	155 937	169 498
Variation des frais d'acquisition reportés	-5 278	-7 965	-10 576	-16 781
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	139 761	147 033	145 360	152 717
Frais de gestion financière	5 834	5 509	5 227	5 232
Frais de règlement des sinistres	40 875	42 475	43 349	46 227
Frais d'administration	57 389	60 244	67 784	71 159
Total des frais généraux	243 860	255 261	261 721	275 334

Tableau 3.6

Branches non vie - variations annuelles moyennes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Primes acquises	2,11 %	6,29 %	5,90 %
Charge sinistres	3,74 %	16,66 %	-16,89 %
Commissions	7,00 %	5,28 %	13,96 %
Frais généraux hors commissions	4,81 %	2,27 %	2,86 %

Tableau 3.7

Branches non vie - ratios

	2001	2002	2003	2004
Charge sinistres/primes acquises	69,95 %	71,07 %	78,00 %	61,21 %
Provision pour primes non acquises/ primes émises	25,62 %	29,94 %	32,68 %	36,89 %
Commissions/primes émises	15,19 %	15,29 %	14,40 %	13,93 %
Frais généraux/primes émises	6,24 %	6,27 %	6,71 %	6,49 %
Commissions + frais généraux/primes émises	21,43 %	21,56 %	21,11 %	20,41 %
Sinistres + commissions + frais généraux / primes émises	91,38 %	92,63 %	99,11 %	81,62 %
Solde technique brut/ primes acquises	14,17 %	10,04 %	9,83 %	23,19 %

L'amélioration exceptionnelle de la sinistralité est sans doute l'un des enseignements clés du tableau 3.7 : avec 61,21% contre 78% en 2003 le ratio sinistres/primes –

frais de règlement des sinistres inclus – se situe nettement en dessous des taux autour de 70% observés entre 1990 et 1997 et en 2001 et 2002.

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Comme toujours cette amélioration en moyenne masque plusieurs phénomènes en sens contraires :

- principal responsable de la baisse globale du taux de sinistralité, la responsabilité civile maritime rompt avec deux années de pertes, le ratio sinistres/primes tombant de 123,21% à 79,92% ; la branche des corps de véhicules maritimes poursuit quant à elle son assainissement, le ratio de sinistralité ne s'établissant plus qu'à 52,35% contre 66,07% en 2003 et 77,89% en 2002, et ce après les sommets de 162,78% et de 113,59% atteints en 2000 et en 2001 ;
- la sinistralité s'est par ailleurs considérablement améliorée dans les branches autres dommages aux biens (38,57% en 2004 contre 50,06% en 2003), et caution (48,02% en 2004 contre 69,60% en 2003) ;
- dans la branche importante de l'assurance de la responsabilité civile automobile, le taux de sinistralité a poursuivi sa baisse et s'établit à 74,44% contre 79,85% en 2003 ;
- dans la branche de la responsabilité civile générale, la sinistralité a par contre augmenté de 40,47% à 50,55%, et en assurance des marchandises transportées le ratio sinistres/primes est remonté de 41,63% à 51,73%, un niveau toutefois sensiblement inférieur au taux exceptionnel de 106,97% observé en 2002 ;
- dans d'autres branches enfin le ratio sinistres/primes a fortement varié, cette baisse ou cette hausse étant le plus souvent consécutive à un mouvement en sens inverse isolé en 2003 : c'est ainsi que l'on observe en assurance crédit un taux de 80,88% après un creux de 10,14% en 2003, et l'assurance incendie retrouve un taux moyen de 44,53% après le pic de 66,37% observé en 2003.

Le ratio des frais généraux et des commissions par rapport aux primes, est en diminution de 21,11% à 20,41% ; la tendance à la croissance régulière de ce ratio constatée entre 1997 et 2000 s'était inversée en 2001. Les efforts très importants déployés au cours des dernières années par certaines compagnies dans le domaine de l'informatique et du commerce électronique continuent ainsi à porter leurs fruits.

Le tableau 3.8 reprend les montants de la provision pour sinistres telle qu'arrêtée à la fin des quatre derniers exercices. Globalement on constate que ce poste diminue pour la troisième année consécutive. Il faut cependant remarquer que la variation de cette provision d'un exercice à l'autre se compose d'une part des dotations supplémentaires effectuées en 2004 et d'autre part de la variation que subit ce poste du fait de sa conversion de la devise dans laquelle les entreprises établissent leurs comptes vers l'euro. Ce dernier effet peut s'avérer extrêmement important certaines années comme l'illustrent les chiffres de la responsabilité civile maritime pour laquelle la provision pour sinistres diminue de -56,16 millions d'euros, alors que le tableau 3.23 indique une extourne de la provision pour sinistres de seulement 9,45 millions d'euros.

Par rapport à la ventilation de l'encaissement par marché géographique du tableau 3.3, les tableaux 3.9 à 3.11 donnent des indications supplémentaires sur les affaires réalisées par les entreprises d'assurances non vie sur le marché national et sur les marchés étrangers, que ce soit par voie de libre prestation de services ou par voie de l'établissement d'une succursale. Il faut remarquer que les activités d'assurances transfrontalières des entreprises luxembourgeoises sont surtout réalisées par quelques compagnies spécialisées dans la souscription de garanties des assurances maritimes ou dans la commercialisation de produits très spécifiques relatifs aux branches autres dommages aux biens, responsabilité civile automobile, caution, pertes pécuniaires diverses et assistance.

À la lecture du tableau 3.9 on remarque d'emblée que la majeure partie des bénéfiques techniques continue d'être réalisée sur le marché luxembourgeois. Avec 161,75 millions d'euros le résultat technique brut réalisé sur les opérations luxembourgeoises est en croissance de 31,57%. Contrairement à 2003, les opérations réalisées à l'étranger enregistrent en 2004 à leur tour un solde technique brut positif de 74,65 millions d'euros, après la perte de 28,35 millions de l'exercice précédent. Ce résultat représente même une progression impressionnante de 321,51% par rapport aux 17,71 millions d'euros réalisés

Tableau 3.8

Assurances non vie : évolution de la provision pour sinistres à régler (en milliers d'euros)

Branche	2001	2002	2003	2004
1. Accidents	17 900	17 901	19 300	19 970
2. Maladie	3 714	3 615	3 501	3 876
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
a) vol	5 480	4 730	4 880	4 171
b) autres risques	32 821	38 468	41 152	40 589
4. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
5. Corps de véhicules aériens	0	0	0	0
6. Corps de véhicules maritimes	45 331	31 909	26 141	26 557
7. Marchandises transportées	5 811	24 746	26 843	31 376
8. Incendie et éléments naturels				
a) risques simples d'habitation	17 970	18 927	19 898	20 684
b) risques agricoles	801	1 298	712	1 206
c) risques industriels et commerciaux	15 213	24 367	31 815	24 425
9. Autres dommages aux biens	41 137	43 698	49 397	51 203
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	407 206	433 201	451 810	462 873
11. Responsabilité civile véhicules aériens	28	26	26	92
12. RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	777 725	669 799	616 549	560 390
13. Responsabilité civile générale				
a) RC familiale	20 647	23 407	20 666	20 004
b) autres RC	117 451	124 113	118 262	128 573
14. Crédit	1 066	769	366	614
15. Caution	1 643	3 495	7 006	11 039
16. Pertes pécuniaires diverses	15 759	16 722	19 351	19 930
17. Protection juridique	15 980	15 151	16 235	16 790
18. Assistance	6 050	3 965	3 383	3 001
19. Réassurance acceptée	5 745	7 454	8 145	6 563
Total	1 555 479	1 507 760	1 485 439	1 453 925

en 2002, bénéficié considéré à l'époque comme exceptionnel. L'exercice 2004 livre ainsi la confirmation du fait nouveau, constaté en 2001 et 2002, que les activités transfrontalières peuvent se solder à leur tour par un excédent.

La hausse marquée du résultat positif tant du marché luxembourgeois que des opérations effectuées à l'étranger du Luxembourg est imputable pour l'essentiel au recul de la sinistralité.

Pour les opérations effectuées à l'extérieur du Luxembourg, l'appréciation très sensible de la sinistralité est cependant partiellement compensée par une baisse importante des revenus financiers.

Le ratio charge sinistres/primes demeure largement inférieur, pour les opérations réalisées sur le marché local, à celui des affaires conclues à l'étranger. Comme déjà les années précédentes ce sont avant tout les opérations relevant de la branche de l'assurance responsabilité civi-

1	LES ENTREPRISES
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004
3	L'ASSURANCE NON VIE EN 2004
4	L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Tableau 3.9

Assurances non vie : détail des opérations de 2004 (en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	574 727	521 939	1 096 667
Variation de la provision pour primes non acquises	13 403	63 667	77 070
Primes acquises	561 324	458 272	1 019 596
Produits financiers	27 246	28 773	56 019
Autres produits	12 424	8 626	21 050
Sinistres réglés	275 225	331 576	606 801
Variation de la provision pour sinistres à régler	12 010	5 274	17 284
Charge sinistres	287 236	336 849	624 085
Frais d'acquisition	99 147	53 570	152 717
Frais d'administration	44 329	26 830	71 159
Variation des autres postes de provisions	2 134	-1 377	757
Autres charges d'exploitation	6 397	5 148	11 546
Résultat technique	161 751	74 651	236 402
Produits financiers sur fonds propres			22 423
Résultat de réassurance cédée			-171 328
Résultat technique net			87 497
Produits non techniques			7 388
Charges non techniques			2 539
Impôts			27 590
Résultat de l'exercice			64 757

Tableau 3.10

Assurance non vie : ratios de l'exercice 2004

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Charge sinistres/primes acquises	51,17 %	73,50 %	61,21 %
Provisions pour primes non acquises/primes émises	31,14 %	43,22 %	36,89 %
Frais d'acquisition/primes émises	17,25 %	10,26 %	13,93 %
Frais d'administration/primes émises	7,71 %	5,14 %	6,49 %
Frais d'acquisition + frais d'administration/primes émises	24,96 %	15,40 %	20,41 %
Solde technique brut/primes acquises	28,82 %	16,29 %	23,19 %

le maritime qui sont à l'origine de l'écart observé : malgré l'amélioration notable de la sinistralité dans cette branche en 2004, le ratio de 79,92% pour la responsabilité civile maritime demeure très supérieur aux valeurs constatées dans les autres branches. Par contre, avec 17,25% le ratio des frais d'acquisition versés par rapport aux primes émises est largement supérieur sur le marché local à celui de 10,26% constaté sur les marchés étrangers. Au niveau des frais d'administration par rapport aux primes émises les valeurs restent assez voisines, même si l'on observe une tendance à la croissance de ce taux sur le marché local (7,71% contre 7,36% en 2003) tandis que ce taux semble être en baisse sur les marchés étrangers (5,14% contre 5,94% en 2003).

La proportion plus importante – illustrée par le tableau 3.11 – des provisions pour sinistres constituées pour les affaires réalisées à l'étranger par rapport aux primes émises sur ces marchés, témoigne du caractère à déroulement lent que revêtent ces activités.

Le diagramme 3.2 fournit quelques précisions sur la politique de placement des actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurance non vie de droit luxembourgeois ou originaires de pays non communautaires. Par rapport à 2003 on note une croissance des investissements en obligations et parts d'organismes de placement collectif de type obligataire, cette croissance étant imputable exclusivement par le recours plus important aux obligations d'émetteurs autres que publics. La part des actions qui avait diminué dès 2001, n'a que légèrement augmenté en dépit de la reprise des marchés financiers et est toujours loin du niveau de 2000. La part relativement importante – quoique en baisse – de la catégorie des autres actifs s'explique, comme il a déjà été dit plus haut, par l'importance des mutuelles d'assurance de la responsabilité civile maritime pour lesquelles la politique de placement a dû être adaptée à leurs spécificités très particulières.

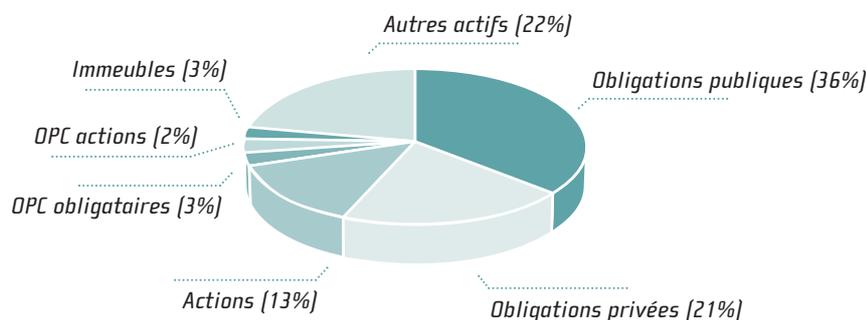
Tableau 3.11

Assurance non vie : primes et provisions au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)

	Primes	Sinistres réglés	Provision pour sinistres	Autres provisions
Opérations luxembourgeoises	574 727	275 225	764 087	373 805
Opérations à l'étranger	521 939	331 576	689 838	495 041
Total	1 096 667	606 801	1 453 925	868 846

Diagramme 3.2

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance non vie



Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Les tableaux 3.12 à 3.29 reprennent les mêmes informations que celles contenues dans les tableaux 3.5 à 3.7 pour les branches suivantes :

- corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (tableaux 3.12, 3.13 et 3.14)
- incendie (tableaux 3.15, 3.16 et 3.17)
- autres dommages aux biens (tableaux 3.18, 3.19 et 3.20)
- responsabilité civile automobile (tableaux 3.21, 3.22 et 3.23)
- responsabilité civile des véhicules maritimes (tableaux 3.24, 3.25 et 3.26)
- responsabilité civile générale (tableaux 3.27, 3.28 et 3.29).

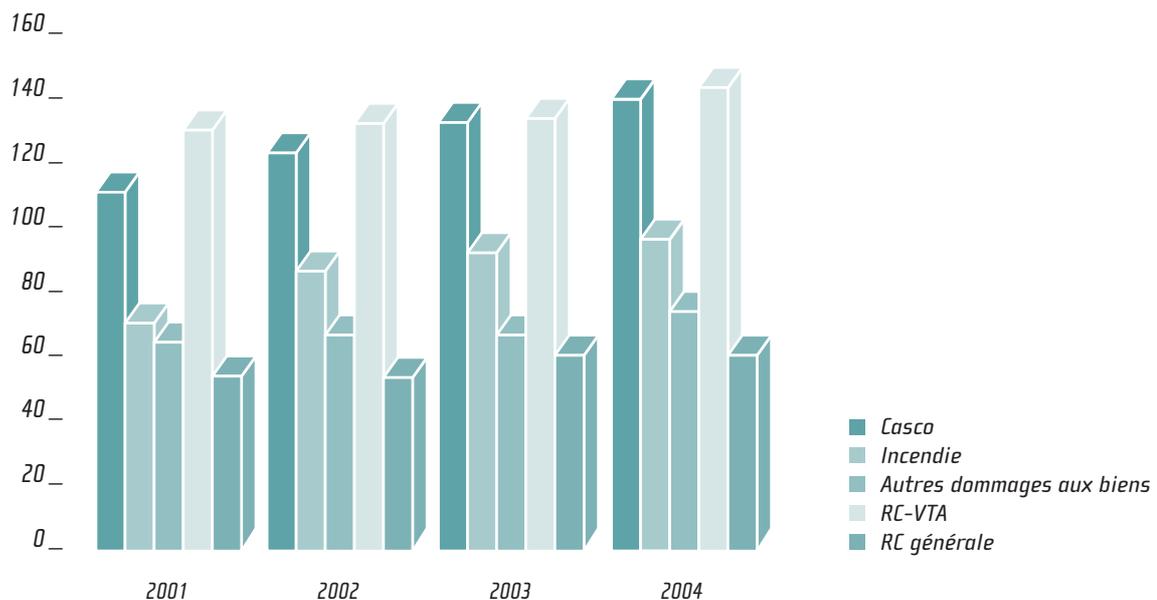
Le diagramme 3.3 illustre l'encaissement pour ces branches depuis 2001.

Pour la branche de l'assurance des *corps de véhicules terrestres automoteurs* (casco automobile) on constate une remontée du résultat technique en brut de réassurance de quelque 10,53 millions à 24,44 millions d'euros. Il s'agit, en valeur absolue, du meilleur résultat jamais atteint dans cette branche, dépassant de 5,56 millions le précédent record de 1999, record atteint il est vrai avec un encaissement ne représentant que les deux tiers de celui de 2004. Sur les trois dernières années le ratio sinistres/primes s'est apprécié pour s'établir à 62,15% en 2004 ; alors que la part des primes nécessaire à la couverture des commissions a reculé, celle utilisée pour couvrir les frais d'administration est en hausse.

Dans la branche *incendie* le résultat technique brut de 31,98 millions d'euros enregistre une hausse spectaculaire par rapport à l'exercice précédent. Ici encore tous les

Diagramme 3.3

Primes brutes émises dans les principales branches non vie (en millions d'euros)



records historiques de bénéficiaires sont largement dépassés. Cette hausse, due à une baisse exceptionnelle du ratio de sinistralité, est toutefois largement compensée par la détérioration du solde de la réassurance cédée. Après le pic de 66,37% atteint en 2003 le ratio sinistres/primes revient aux niveaux moyens des dix dernières années et se situe à 44,53% en 2004. Cette évolution en 2004 s'explique essentiellement par une baisse de la sinistralité à 53,04% dans la sous-branche des risques industriels et commerciaux, sous-branche qui avait subi en 2003 une aggravation sensible à 97,90% de la charge sinistres sur les risques couverts en libre prestation de services. Pour les risques d'habitation le ratio susvisé diminue de 44,84% à 35,97% alors que pour les risques agricoles, il remonte de nouveau à 60,90% contre 42,21% en 2003.

Dans la branche *autres dommages aux biens* la hausse de 11,15 millions d'euros du résultat en brut de réassurance est imputable à la hausse de l'activité et surtout au recul du ratio de sinistralité ; cette hausse est presque entièrement consommée par la détérioration de plus de 10 millions d'euros du solde négatif de réassurance. Le résultat technique net de 8,33 millions d'euros est en progression modérée de 11,50% par rapport à celui de 2003, mais reste bien en-deçà de la performance de 17,43 millions de 1999.

Pour la branche *R.C. automobile* le solde brut de 16,53 millions d'euros est en hausse par rapport à 2003. Après 2002 où la sinistralité s'était établi à 86,47%, le ratio sinistres/primes est en baisse pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 74,44% en 2004. Dans le même temps les revenus financiers affectés à cette activité ont diminué de près d'un million d'euros et les frais d'acquisition et d'administration ont augmenté de près de 11% respectivement 13%.

La branche la plus importante en termes de primes, à savoir l'assurance de la *responsabilité civile des véhicules maritimes* réalise en 2004 un encaissement de 297,89

millions d'euros, en progression de 5,76% par rapport à 2003, soit un taux très voisin de celui enregistré l'exercice précédent. Cette croissance modérée de l'encaissement, de même que sa décroissance de 2002, a été fortement influencée par la dépréciation du dollar américain, devise de référence pour cette activité, par rapport à l'euro sans laquelle la progression des primes émises aurait été de +15,49%. Après le niveau record de 123,21% atteint en 2003, le ratio sinistres/primes recule de nouveau à 79,92%, meilleur score depuis 1995. En termes de résultats cette sinistralité aboutit logiquement à une amélioration sensible du résultat en brut de réassurance qui passe d'une perte record de 58,52 millions d'euros en 2003 à un profit de 26,17 millions en 2004. Il est remarquable de constater que comme déjà en 2003 la variation du résultat brut est prise intégralement en charge par la réassurance, et même au-delà, de sorte que le solde en net de réassurance se dégrade même substantiellement en passant d'un excédent de 25,32 millions d'euros à un déficit de 6,27 millions.

La branche *R.C. générale* enregistre pour l'année 2004 – après une progression de l'encaissement de 10,52% de 2003 – une très légère régression des primes émises de -1,32% qui n'est pas sans rappeler celle de -0,40% de 2002. L'évolution du ratio de sinistralité qui remonte de nouveau à 50,55% après le retour en 2003 vers sa moyenne à long terme autour de 40% explique à elle seule la dégradation de 7,15 millions d'euros du résultat brut. Le solde de réassurance demeure négatif et se détériore de nouveau après plusieurs exercices d'amélioration. Tout en diminuant nettement le résultat net global de la branche reste positif, cette décroissance des résultats affectant tant la responsabilité civile familiale avec un solde de 0,40 millions d'euros (2003 : 4,51 millions) que les autres sous-branches de la responsabilité civile générale qui enregistrent un bénéfice net de 4,34 millions d'euros (2003 : 9,99 millions).

- 1 Les entreprises
- 2 STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004
- 3 **L'assurance non vie en 2004**
- 4 L'assurance-vie en 2004

Tableau 3.12

Branche casco automobile - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Primes émises	111 224	123 129	133 744	144 595
Variation de la provision pour primes non acquises	2 166	3 129	3 744	4 118
Primes acquises	109 059	120 001	130 001	140 477
Produits financiers	2 806	2 242	2 719	2 668
Autres produits techniques	3 711	6 031	5 969	7 166
Sinistres réglés	70 462	78 471	87 042	88 573
Variation de la provision pour sinistres à régler	5 759	4 896	2 835	-1 272
Charge sinistres	76 222	83 366	89 878	87 301
Frais d'acquisition	22 166	24 450	24 800	25 896
Frais d'administration	7 430	8 442	8 962	11 130
Variation des autres postes de provisions	86	37	73	72
Autres charges techniques	698	1 228	1 067	1 470
Résultat technique en brut de réassurance	8 974	10 751	13 909	2 443
Solde de réassurance cédée	-2 135	-2 680	-2 784	-6 387
Résultat technique net	6 838	8 070	11 125	18 055

Tableau 3.13

Branches casco automobile - variations annuelles moyennes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Primes acquises	10,03 %	8,33 %	8,06 %
Charge sinistres	9,37 %	7,81 %	-2,87 %
Frais d'acquisition	10,30 %	1,43 %	4,42 %
Frais d'administration	13,62 %	6,16 %	24,19 %

Tableau 3.14

Branche casco automobile - ratios

	2001	2002	2003	2004
Charge sinistres/primes acquises	69,89 %	69,47 %	69,14 %	62,15 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	35,47 %	34,58 %	34,63 %	34,88 %
Frais d'acquisition/primes émises	19,93 %	19,86 %	18,54 %	17,91 %
Frais d'administration/primes émises	6,68 %	6,86 %	6,70 %	7,70 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	26,61 %	26,71 %	25,24 %	25,61 %
Solde technique brut/primes acquises	8,23 %	8,96 %	10,70 %	17,40 %

Tableau 3.15

Branche incendie - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Primes émises	70 475	86 669	90 795	95 385
Variation de la provision pour primes non acquises	2 934	4 257	472	1 751
Primes acquises	67 541	82 412	90 323	93 634
Produits financiers	2 022	1 627	2 323	3 353
Autres produits techniques	888	1 091	1 446	6 508
Sinistres réglés	25 373	31 467	52 111	47 809
Variation de la provision pour sinistres à régler	5 385	10 608	7 834	-6 110
Charge sinistres	30 758	42 074	59 945	41 698
Frais d'acquisition	18 560	19 220	19 271	18 803
Frais d'administration	5 690	6 389	6 812	8 074
Variation des autres postes de provisions	-253	117	54	241
Autres charges techniques	1 098	1 471	1 420	2 702
Résultat technique en brut de réassurance	14 599	15 859	6 590	31 977
Solde de réassurance cédée	-5 821	-10 966	-5 441	-24 773
Résultat technique net	8 778	4 893	1 149	7 204

Tableau 3.16

Branche incendie - variations annuelles moyennes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Primes acquises	22,02 %	9,60 %	3,67 %
Charge sinistres	36,79 %	42,47 %	-30,44 %
Frais d'acquisition	3,56 %	0,27 %	-2,43 %
Frais d'administration	12,29 %	6,62 %	18,53 %

Tableau 3.17

Branche incendie - ratios

	2001	2002	2003	2004
Charge sinistres/primes acquises	45,54 %	51,05 %	66,37 %	44,53 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	31,89 %	30,84 %	29,96 %	30,36 %
Frais d'acquisition/primes émises	26,34 %	22,18 %	21,23 %	19,71 %
Frais d'administration/primes émises	8,07 %	7,37 %	7,50 %	8,46 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	34,41 %	29,55 %	28,73 %	28,18 %
Solde technique brut/primes acquises	21,62 %	19,24 %	7,30 %	34,15 %

- 1 Les entreprises
- 2 STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004
- 3 **L'assurance non vie en 2004**
- 4 L'assurance-vie en 2004

Tableau 3.18

Branche autres dommages aux biens - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Primes émises	64 939	66 689	66 796	79 311
Variation de la provision pour primes non acquises	4 131	3 459	-3 632	6 833
Primes acquises	60 808	63 230	70 428	72 478
Produits financiers	1 674	1 223	1 881	1 961
Autres produits techniques	206	923	584	1 186
Sinistres réglés	28 346	29 784	29 558	26 149
Variation de la provision pour sinistres à régler	2 075	2 560	5 700	1 806
Charge sinistres	30 421	32 344	35 258	27 954
Frais d'acquisition	12 962	13 061	13 408	12 442
Frais d'administration	3 959	6 939	7 247	6 672
Variation des autres postes de provisions	-24	162	250	114
Autres charges techniques	428	679	599	1 161
Résultat technique en brut de réassurance	14 942	12 191	16 132	27 281
Solde de réassurance cédée	-7 704	-9 583	-8 653	-18 942
Résultat technique net	7 238	2 608	7 479	8 339

Tableau 3.19

Branche autres dommages aux biens - variations annuelles moyennes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Primes acquises	3,98 %	11,38 %	2,91 %
Charge sinistres	6,32 %	9,01 %	-20,71 %
Frais d'acquisition	0,76 %	2,66 %	-7,20 %
Frais d'administration	75,26 %	4,43 %	-7,93 %

Tableau 3.20

Branche autres dommages aux biens - ratios

	2001	2002	2003	2004
Charge sinistres/primes acquises	50,03 %	51,15 %	50,06 %	38,57 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	33,15 %	37,46 %	31,97 %	35,54 %
Frais d'acquisition/primes émises	19,96 %	19,58 %	20,07 %	15,69 %
Frais d'administration/primes émises	6,10 %	10,41 %	10,85 %	8,41 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	26,06 %	29,99 %	30,92 %	24,10 %
Solde technique brut/primes acquises	24,57 %	19,28 %	22,91 %	37,64 %

Tableau 3.21

Branche RC automobile - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Primes émises	130 802	133 002	135 097	143 783
Variation de la provision pour primes non acquises	2 370	-63	165	2 387
Primes acquises	128 432	133 065	134 932	141 395
Produits financiers	16 035	10 966	14 407	13 499
Autres produits techniques	770	2 052	1 508	2 132
Sinistres réglés	90 025	89 064	89 132	94 189
Variation de la provision pour sinistres à régler	14 106	25 995	18 609	11 063
Charge sinistres	104 131	115 059	107 741	105 252
Frais d'acquisition	21 642	22 042	20 898	23 143
Frais d'administration	9 163	9 268	9 531	10 752
Variation des autres postes de provisions	-53	34	-19	11
Autres charges techniques	743	1 251	1 007	1 334
Résultat technique en brut de réassurance	9 609	-1 571	11 689	16 532
Solde de réassurance cédée	-5 012	10 015	-10 937	-11 059
Résultat technique net	4 597	8 443	753	5 473

Tableau 3.22

Branche RC automobile - variations annuelles moyennes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Primes acquises	3,61 %	1,40 %	4,79 %
Charge sinistres	10,49 %	-6,36 %	-2,31 %
Frais d'acquisition	1,85 %	-5,19 %	10,75 %
Frais d'administration	1,14 %	2,83 %	12,81 %

Tableau 3.23

Branche RC automobile - ratios

	2001	2002	2003	2004
Charge sinistres/primes acquises	81,08 %	86,47 %	79,85 %	74,44 %
Provision pour primes non acquises/ primes émises	32,70 %	32,11 %	31,74 %	31,48 %
Frais d'acquisition/primes émises	16,55 %	16,57 %	15,47 %	16,10 %
Frais d'administration/primes émises	7,01 %	6,97 %	7,05 %	7,48 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	23,55 %	23,54 %	22,52 %	23,57 %
Solde technique brut/primes acquises	7,48 %	-1,18 %	8,66 %	11,69 %

- 1 Les entreprises
- 2 STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004
- 3 **L'assurance non vie en 2004**
- 4 L'assurance-vie en 2004

Tableau 3.24

Branche RC maritime - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Primes émises	285 180	264 955	281 663	297 894
Variation de la provision pour primes non acquises	1 453	2 790	4 077	1 596
Primes acquises	283 726	262 166	277 585	296 299
Produits financiers	20 157	12 339	54 370	17 606
Autres produits techniques	2 114	1	1	1
Sinistres réglés	269 835	220 365	280 924	246 250
Variation de la provision pour sinistres à régler	-14 370	13 580	61 083	-9 446
Charge sinistres	255 465	233 945	342 007	236 804
Frais d'acquisition	27 650	28 714	27 734	30 592
Frais d'administration	18 064	16 313	20 736	20 344
Variation des autres postes de provisions	-961	0	0	0
Autres charges techniques	1	1 784	1	1
Résultat technique en brut de réassurance	5 779	-6 250	-58 522	26 165
Solde de réassurance cédée	-15 354	-784	83 844	-32 432
Résultat technique net	-9 575	-7 035	25 322	-6 268

Tableau 3.25

Branche RC maritime - variations annuelles moyennes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Primes acquises	-7,60 %	5,88 %	6,74 %
Charge sinistres	-8,42 %	46,19 %	-30,76 %
Frais d'acquisition	3,85 %	-3,41 %	10,30 %
Frais d'administration	-9,69 %	27,11 %	-1,89 %

Tableau 3.26

Branche RC maritime - ratios

	2001	2002	2003	2004
Charge sinistres/primes acquises	90,04 %	89,24 %	123,21 %	79,92 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	3,60 %	4,33 %	4,83 %	4,75 %
Frais d'acquisition/primes émises	9,70 %	10,84 %	9,85 %	10,27 %
Frais d'administration/primes émises	6,33 %	6,16 %	7,36 %	6,83 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	16,03 %	16,99 %	17,21 %	17,10 %
Solde technique brut/primes acquises	2,04 %	-2,38 %	-21,08 %	8,83 %

Tableau 3.27

Branche RC générale - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Primes émises	53 898	53 681	59 325	58 543
Variation de la provision pour primes non acquises	-102	2 099	1 626	1 404
Primes acquises	54 001	51 582	57 699	57 139
Produits financiers	4 741	3 110	4 674	5 128
Autres produits techniques	102	611	653	578
Sinistres réglés	21 795	18 874	31 942	19 236
Variation de la provision pour sinistres à régler	-3 384	9 422	-8 593	9 649
Charge sinistres	18 411	28 297	23 349	28 885
Frais d'acquisition	9 133	9 339	9 525	9 984
Frais d'administration	2 983	2 898	3 162	3 745
Variation des autres postes de provisions	-3 138	-3 255	-7 285	71
Autres charges techniques	297	536	7 711	740
Résultat technique en brut de réassurance	31 157	17 487	26 564	19 418
Solde de réassurance cédée	-22 295	-17 978	-12 065	-14 589
Résultat technique net	8 862	-491	14 499	4 829

Tableau 3.28

Branche RC générale - variations annuelles moyennes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Primes acquises	-4,48 %	11,86 %	-0,97 %
Charge sinistres	53,69 %	-17,48 %	23,71 %
Frais d'acquisition	2,26 %	1,98 %	4,83 %
Frais d'administration	-2,85 %	9,10 %	18,45 %

Tableau 3.29

Branche RC générale - ratios

	2001	2002	2003	2004
Charge sinistres/primes acquises	34,09 %	54,86 %	40,47 %	50,55 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	27,96 %	31,98 %	31,68 %	34,50 %
Frais d'acquisition/primes émises	16,94 %	17,40 %	16,05 %	17,05 %
Frais d'administration/primes émises	5,54 %	5,40 %	5,33 %	6,40 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	22,48 %	22,80 %	21,38 %	23,45 %
Solde technique brut/primes acquises	57,70 %	33,90 %	46,04 %	33,98 %

LES ENTREPRISES

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Tout en s'inscrivant dans un contexte européen globalement positif, l'évolution de l'assurance-vie luxembourgeoise a été particulièrement favorable en 2004. Face à une croissance du marché européen estimée à +6,8% par le Comité européen des assurances, les assureurs-vie opérant à partir du Grand-Duché de Luxembourg ont vu leur encaissement progresser de 24,02%. Parallèlement la rentabilité des entreprises a été rétablie et la somme des bilans est en croissance importante.

La progression du chiffre d'affaires a été irrégulière au cours de l'exercice 2004, les croissances de +21% et de +50% enregistrées aux premier et dernier trimestres se démarquant nettement des évolutions plus calmes autour de +5% constatées aux deuxième et troisième trimestres.

Pour l'ensemble de l'exercice, l'encaissement atteint 7,85 milliards d'euros. La progression de 24,02% marque un net progrès par rapport à celle déjà considérable de +15,36% enregistrée au cours de 2003 et permet d'atteindre un nouveau niveau record en termes d'encaissement.

En raison de la hausse de la valeur des engagements, notamment pour les contrats en unités de compte, et malgré une progression importante des rachats, la somme des bilans des compagnies d'assurance-vie de droit luxembourgeois a pu connaître à nouveau une croissance vigoureuse de 20,55% et les provisions techniques – qui représentent les engagements vis-à-vis des assurés – ont augmenté de 18,53%. Pour 2003 les taux de progression correspondants étaient de 17,06% et de 17,76%.

Quant aux résultats de l'assurance-vie dans son ensemble, ceux-ci se sont considérablement améliorés, les bénéfices de 2004 effaçant les pertes des deux années précédentes et atteignent un niveau de rentabilité voisin de celui de 2001.

Avec 3,79 milliards d'euros, les prestations sont en progression de 22,78% par rapport à 2003 et représentent 48,36% de l'encaissement. Si, à l'instar des années précédentes, une partie non négligeable de ces prestations provient encore de produits à taux garantis dont les bons

Diagramme 4.1

Primes brutes émises et provisions mathématiques (en millions d'euros)

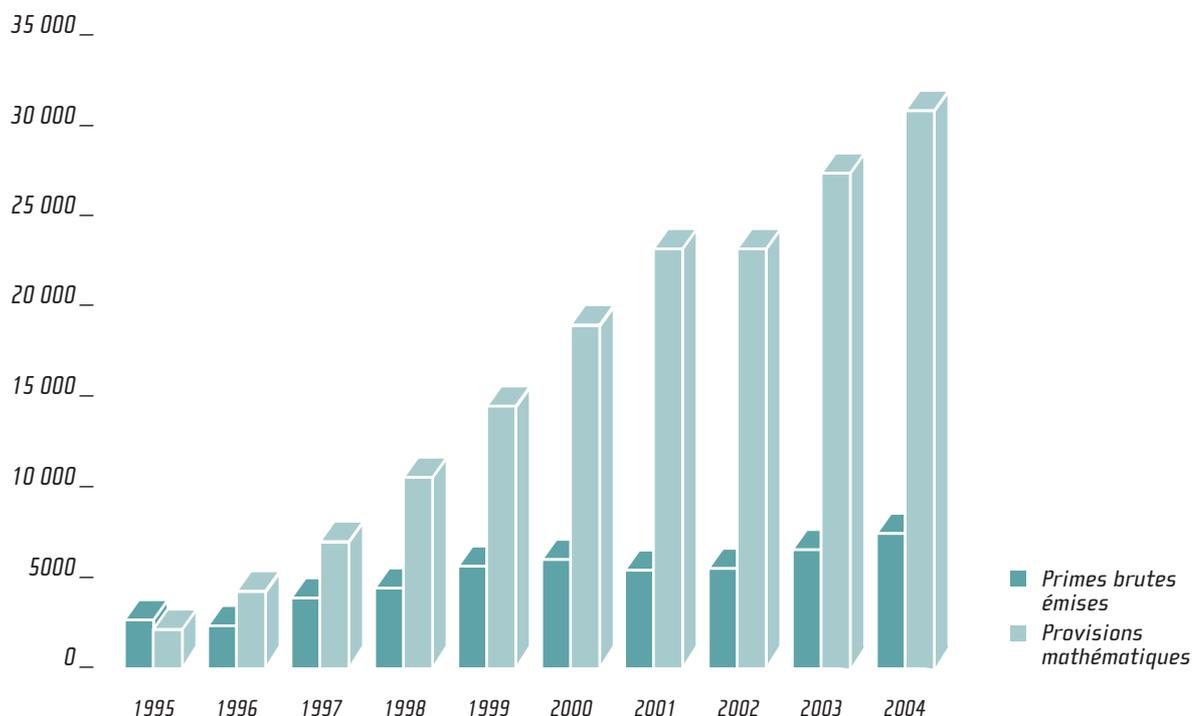


Tableau 4.1

Assurance-vie - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Primes émises	5 413 948	5 483 254	6 325 475	7 845 041
Produits financiers	-927 948	-2 067 653	1 353 406	1 539 525
Autres produits techniques	30 279	32 134	40 042	55 937
Prestations	2 342 637	2 952 631	3 089 912	3 793 659
Variation des provisions techniques	1 759 217	80 749	4 147 039	5 083 435
Frais d'acquisition imputés	295 733	297 827	301 164	352 101
Frais d'administration	113 971	122 718	139 509	145 483
Autres charges techniques	2 433	2 376	5 124	3 580
Résultat technique en brut de réassurance	2 288	-8 566	36 174	62 246
Produits financiers sur fonds propres	36 808	9 257	29 908	23 542
Résultat de réassurance cédé	27 494	-12 936	-48 760	-28 637
Résultat technique net	66 590	-12 245	17 322	57 151
Produits non techniques	7 095	3 381	11 595	14 483
Charges non techniques	3 147	12 227	7 954	3 709
Impôts	28 552	14 785	23 447	27 635
Résultat de l'exercice	41 986	-35 876	-2 483	40 291

de capitalisation souscrits au cours de la décennie 1990 et venus à échéance, la majorité des sommes ont été retirées au titre des contrats en unités de compte pour lesquels les rachats représentent près de 40% des primes. Il est à noter enfin que contrairement aux exercices précédents les prestations augmentent presque au même rythme que les primes émises. La décision de certaines entreprises de quitter le marché luxembourgeois n'est pas étrangère à cette évolution.

Pour ce qui est des efforts déployés par le secteur des entreprises d'assurance-vie au niveau de la diversification géographique, les chiffres de 2004 ont permis de constater quelques progrès. La dépendance du marché belge, premier marché traditionnel des assureurs luxembourgeois, a diminué, et l'encaissement réalisé dans ce pays ne représente plus que près de 40% du total des primes émises, contre environ encore 46% en 2003. L'Allemagne qui représente 22,59% de l'encaissement en 2004 et progresse de 94,38%

est désormais solidement arrimée à la deuxième position, devant de loin la France dont la part de marché progresse cependant à 10%. Deux autres pays, l'Espagne et le Luxembourg, représentent respectivement 6,87% et 4,96% de l'encaissement.

Si, au niveau du secteur dans son entier, la diversification géographique s'est légèrement améliorée, force est de constater que cette diversification s'est également renforcée au niveau des entreprises d'assurances individuelles. En effet, sur 51 entreprises vie de droit luxembourgeois actives en 2004, 31 d'entre elles, soit près de 61%, dépendent d'un seul marché pour plus des deux tiers de leur encaissement. En 2003 ce chiffre était encore de 72%. On doit toutefois noter une progression du nombre d'entreprises accusant une dépendance à plus de 90% d'un seul marché : leur nombre s'élève à 16 sociétés, soit 31% des entreprises, contre 15, ou 28%, l'année précédente.

LES ENTREPRISES

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Malgré la remontée des marchés des actions, l'orientation de la production vers les produits pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance semble marquer le pas. La part de ces produits dans l'encaissement total est revenue à 82% des nouvelles souscriptions en 2004, soit son niveau de 2002, après sa remontée temporaire à 84% en 2003. Le pic de 86% enregistré en 2000 n'est donc pas égalé. Il ne conviendra pas cependant de tirer de ces fluctuations somme toute limitées des conclusions hâtives : elles résultent en effet pour partie de la reclassification de leurs produits faites par certaines compagnies d'assurances, notamment pour les contrats dits multisupports qui ont la particularité de permettre aux clients une répartition des primes versées entre supports à taux garantis et supports où le risque de placement est entièrement assumé par le preneur d'assurance.

Enfin après quatre années de stabilité, les données de 2004 indiquent un renforcement du degré de concentration du marché de la libre prestation de services à partir du Grand-Duché de Luxembourg en assurance-vie. En effet alors que depuis 1999 les neuf premiers assureurs de la place comptabilisent 60% de l'encaissement total, ce chiffre est dépassé en 2004 par les sept premiers assureurs de la place. Huit assureurs se retrouvent en 2004 avec un encaissement dépassant les 250 millions d'euros, soit deux de plus qu'en 2003.

Malgré la croissance sensible des chiffres globaux, l'évolution de l'encaissement en 2004 a été variable d'une compagnie à l'autre. Si plus de 64% des assureurs ayant eu une activité en 2003 ou en 2004 enregistrent une croissance, parfois notable, de leur encaissement, d'autres compagnies, certaines en run-off, d'autres engagées dans des opérations de restructuration du groupe dont elles font partie ou faisant elles-mêmes l'objet de mesures de réorganisation internes importantes, voient diminuer le volume des primes émises.

Le tableau 4.1 fournit les chiffres clé de l'assurance-vie pour la période de 2001 à 2004.

L'excédent technique en brut de réassurance cédée passe de 36,17 millions en 2003 à 62,25 millions d'euros en 2004.

Cette amélioration globale des résultats masque toutefois des évolutions divergentes entre les opérations luxembourgeoises et celles réalisées en libre prestation de services. Pour les opérations réalisées au Grand-Duché de Luxembourg le solde technique brut croît significativement du niveau de 12,84 millions d'euros atteint en 2003 à 35,43 millions en 2004, soit le niveau des années 2000 et 2001. L'amélioration du résultat des opérations réalisées en libre prestation de services est par contre plus modeste, le résultat positif ne passant que de 23,34 millions d'euros en 2003 à un excédent de 26,82 millions d'euros en 2004.

Les explications de ces évolutions divergentes sont multiples. Sur le marché luxembourgeois les rendements financiers sur les actifs placés ont pu être améliorés, alors que sous l'effet de l'extinction progressive des anciens contrats comportant des garanties de taux élevés, les taux moyens de revalorisation accordés à la clientèle continuent leur mouvement de baisse ; parallèlement les efforts de compression des frais généraux ont indéniablement porté leurs fruits. Les résultats des activités en libre prestation de services ont par contre été plombés à raison de plus de 17 millions d'euros par les déficits enregistrés par une seule entreprise qui s'est retirée du marché peu de temps après sa création et après y avoir investi des capitaux considérables.

Si l'amélioration du résultat technique en brut de réassurance est sensible, elle se trouve encore amplifiée au niveau des résultats globaux : le solde dégagé par l'assurance-vie est passé d'un déficit de 2,48 millions en 2003 à un excédent de 40,29 millions en 2004.

Cette amplification du résultat technique en brut de réassurance est imputable essentiellement à l'amélioration du solde de réassurance cédée dont le coût net passe de 48,76 millions d'euros en 2003 à seulement 28,64 millions en 2004.

La rentabilité sur fonds propres progresse de 0,06% en 2003 à 5,29% en 2004. Malgré ce progrès indéniable, la rentabilité demeure insuffisante pour accorder une rémunération correcte aux risques pris par les investisseurs

et se situe encore très largement en-deçà des niveaux de 13,30% et de 14,19% atteints en 1999 et en 1998.

Enfin les résultats précités sont des soldes après impôts, le total des impôts à charge des assureurs-vie établis au Grand-Duché de Luxembourg s'élevant à 27,64 millions d'euros, en augmentation de 17,86% par rapport à 2003 après une progression de 58.58% déjà enregistrée en 2003.

Comme pour l'assurance non vie les résultats comptables ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice, dans la mesure où comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par les stocks de plus-values ou de moins-values latentes. En assurance-vie, ce stock s'est accru en 2004 de 102,85 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de l'accroissement des plus-values s'élève à +143,14 millions d'euros.

Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2003 affichait un excédent de 27,27 millions d'euros, avec une croissance du stock de plus-values enregistrée au cours de cet exercice s'établissant à 29,75 millions d'euros.

Pour importante qu'elle paraisse l'évolution du stock des plus-values non réalisées est à rechercher à raison de 60% dans la hausse substantielle des cours des obligations comme suite à la baisse continue des taux d'intérêt. Dans la mesure où les obligations doivent généralement rester jusqu'à leur maturité dans le portefeuille des assureurs aux fins de leur permettre d'honorer leurs promesses pour les contrats à taux garanti, les plus-values correspondantes ne peuvent guère être réalisées et ont donc un caractère largement artificiel.

Aux plus-values sur obligations, sont venues s'ajouter en 2004 celles résultant de l'appréciation du cours des actions.

Tableau 4.2

Assurance-vie : détail des opérations de 2004 (en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	388 957	7 456 084	7 845 041
Produits financiers	83 343	1 456 182	1 539 525
Autres produits	2 238	53 699	55 937
Prestations	238 920	3 554 739	3 793 659
Variation des provisions techniques	151 295	4 932 140	5 083 435
Frais d'acquisition	26 528	325 573	352 101
Frais d'administration	21 263	124 219	145 483
Autres charges d'exploitation	1 103	2 477	3 580
Résultat technique	35 429	26 817	62 246
Produits financiers sur fonds propres			23 542
Résultat de réassurance cédée			-28 637
Résultat technique net			57 151
Produits non techniques			14 483
Charges non techniques			3 709
Impôts			27 635
Résultat de l'exercice			40 291

LES ENTREPRISES

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'ASSURANCE NON VIE EN 2004

L'ASSURANCE-VIE EN 2004

Le tableau 4.2 illustre l'importance, pour les entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg, des activités réalisées en dehors du marché national : sur un encaissement global de 7,85 milliards d'euros, 7,46 milliards, soit 95,04%, ont été réalisés à l'étranger en régime d'établissement ou de libre prestation de services. En 2002 et 2003 ce chiffre s'élevait à 92,75% et à 94,58% respectivement.

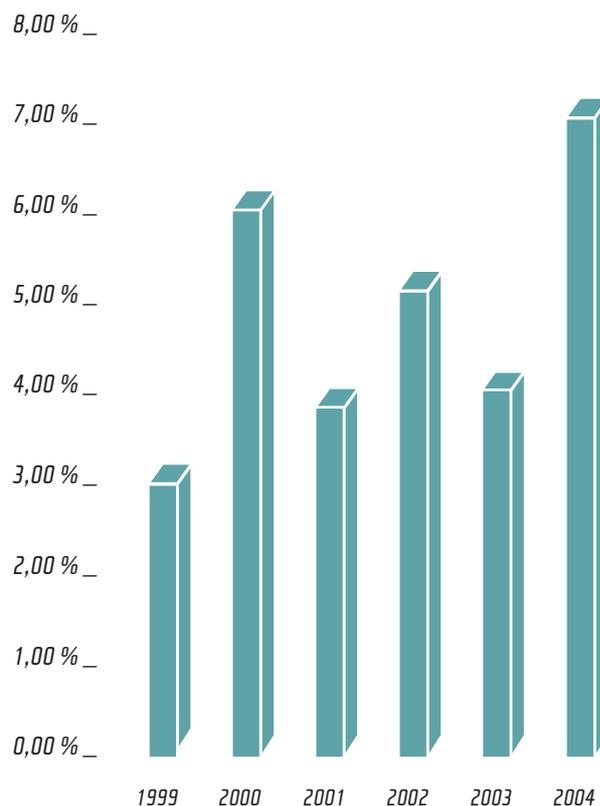
Les activités transfrontalières ne sont pas l'apanage des seuls contrats souscrits en libre prestation de services. Un nombre croissant d'entreprises vie luxembourgeoises ont choisi d'établir des succursales, souvent en raison de contraintes réglementaires, notamment fiscales, parfois pour apporter un appui logistique local à leur clientèle. Sur les 16 succursales existantes au cours de 2004,

12 ont été actives et leur part dans l'encaissement va croissant comme l'illustre le diagramme 4.2.

La nouvelle progression du pourcentage des affaires souscrites en libre prestation de services est due au dynamisme extraordinaire de la plupart des marchés extérieurs, dynamisme que malgré une progression plus que honorable le marché luxembourgeois ne peut égaler. L'encaissement y réalisé passe de 342,73 millions d'euros en 2003 à 388,96 millions en 2004. Cette progression de 13,49% est d'autant plus remarquable que les primes uniques importantes en relation avec l'externalisation des promesses de pension de certains employeurs luxembourgeois soit vers une entreprise d'assurance-vie luxembourgeoise, soit vers un fonds de pension soumis au contrôle du Commissariat aux assurances sont restées

Diagramme 4.2

Part des succursales d'entreprises luxembourgeoises dans les primes transfrontalières



constantes entre 2003 et 2004 et que la croissance du marché luxembourgeois repose donc entièrement sur l'assurance individuelle. L'introduction d'un régime d'épargne-pension individuelle fiscalement favorisée explique quant à elle un chiffre d'affaires de l'ordre de 39,20 millions d'euros, en progression de près de 13,77% par rapport à l'exercice précédent.

Les fluctuations de l'encaissement sur le marché luxembourgeois ne sont pas exceptionnelles et des

taux de variation supérieurs à 30% ont déjà été enregistrés dans le passé comme par exemple en 1999 et en 2002. S'agissant d'un petit marché, les résultats des différents exercices sont parfois fortement influencés par un nombre réduit d'affaires importantes. Si, plutôt que de s'attacher aux chiffres d'un exercice déterminé, on estime qu'il est plus réaliste de prendre en compte des durées plus longues, on constate que sur la période de 1999 à 2004 la croissance moyenne annuelle a été de 5,41%.

Tableau 4.3

Assurance-vie : évolution du nombre de contrats

	Nouvelles souscriptions	Maturités et rachats	Contrats à la fin de l'exercice	Prime moyenne (en euros)
Contrats à primes périodiques	149 878	45 079	535 708	4 896
Contrats à primes uniques ou libres	66 766	63 774	445 811	77 862
Total des contrats	216 644	108 853	981 519	12 982

La répartition entre produits à primes uniques et contrats à primes périodiques est illustrée par le tableau 4.3 pour ce qui est du nombre de contrats. Comme les années précédentes les contrats à primes régulières prédominent largement pour ce qui concerne les nouvelles souscriptions, alors qu'en termes de nombre de contrats à la fin de l'exercice les deux catégories de contrats sont presque à égalité. En termes de primes par contre les contrats à prime unique représentent l'essentiel de l'activité, avec 82,11% du total de l'encaissement des entreprises de droit luxembourgeois ; ce pourcentage était encore de 84,04% en 2003 et de 85% en 2002.

Dans la mesure toutefois où les contrats à primes régulières entraînent une plus grande stabilité des activités, il est encourageant de constater qu'à l'instar des exercices précédents, les primes périodiques continuent de croître à un rythme beaucoup plus rapide que les primes

uniques : ce rythme est de 39,06% en 2004 pour les premiers contre 21,23% pour les seconds.

Le diagramme 4.3 et le tableau 4.4 fournissent des indications sur l'activité des entreprises d'assurances luxembourgeoises sur les principaux marchés où elles sont actives. Une croissance importante de l'encaissement est réalisée sur presque tous les marchés à l'exception de l'Irlande, du Royaume-Uni et de l'Italie. En Belgique, principal marché des assureurs luxembourgeois, la croissance s'est ralentie de 23,08% en 2003 à 8,94% en 2004. L'Allemagne, deuxième marché de l'assurance-vie luxembourgeoise, connaît quant à elle une véritable explosion de son encaissement avec une croissance de 94,38%, conséquence de l'introduction à partir du 1^{er} janvier 2005 d'un nouveau régime fiscal de l'assurance-vie, nettement moins favorable aux épargnants. La palme de la croissance revient à la Finlande où l'encaissement, quoique demeur-

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

Tableau 4.4

Assurance-vie : primes par pays d'engagement (en milliers d'euros)

Pays	2001	2002	2003	2004
Luxembourg	277 308	397 606	342 732	388 957
Allemagne	569 200	715 302	911 900	1 772 516
Belgique	2 517 374	2 363 288	2 908 678	3 168 663
Espagne	161 013	256 513	307 625	538 691
Finlande	26 068	24 510	20 432	142 804
France	756 381	541 775	555 347	784 160
Irlande	1 043	5 843	119 185	40 065
Italie	185 073	192 096	335 434	211 445
Pays-Bas	15 078	19 688	37 582	62 608
Royaume-Uni	435 849	527 111	349 677	203 855
Suède	61 824	104 680	104 783	127 821
Autres pays de l'Espace économique européen	32 450	50 672	47 155	53 460
Pays hors Espace économique européen	375 287	284 170	284 946	349 997
Total	5 413 948	5 483 254	6 325 475	7 845 041

Diagramme 4.3

Primes émises en 2004 par pays d'engagement

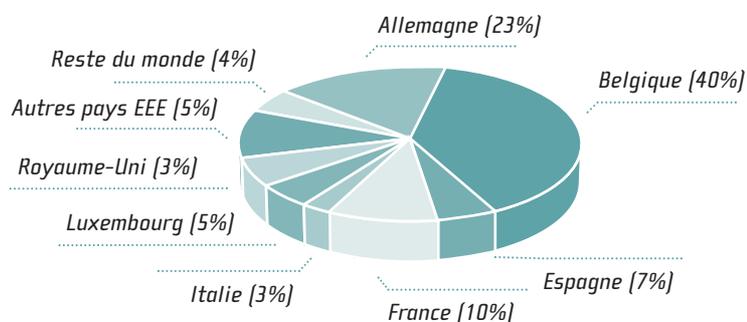


Tableau 4.5

Assurance-vie : détail des opérations de 2004
en brut de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	1 259 995	77 211	285 729	3 132	609 714	80 553	775 996	-2 142	46 589	37 358	1 734	76 264
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	19	0	20	0	560	0	-493	0	5	2	0	-34
3. Assurances liées à des fonds d'investissements	6 380 863	221 696	1 210 185	52 431	2 528 656	201 507	4 741 015	506	301 841	103 750	1 820	-13 920
4. Opérations de capitalisation	144 845	2 985	32 910	191	590 680	19 843	-435 944	11	3 455	3 243	26	-382
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	19 378	0	3 102	169	11 165	0	10 832	0	210	208	0	233
6. Réassurance acceptée	39 940	0	7 579	25	52 884	0	-6 323	-23	0	922	0	84
Total	7 845 041	301 891	1 539 325	55 949	3 793 659	301 903	5 085 084	-1 648	352 101	145 483	3 580	62 246

Tableau 4.6

Assurance-vie : détail des opérations de 2004
en net de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	886 915	77 211	246 627	3 090	554 227	80 553	464 209	-400	25 242	37 358	1 734	50 921
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	19	0	20	0	560	0	-493	0	5	2	0	-34
3. Assurances liées à des fonds d'investissements	5 600 449	221 696	1 203 383	52 431	2 420 464	201 507	4 118 398	-1 269	250 702	103 750	1 792	-17 385
4. Opérations de capitalisation	102 367	2 985	31 029	191	568 164	19 843	-457 840	11	3 291	3 243	26	-166
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	19 337	0	3 102	169	11 165	0	10 832	0	210	208	0	192
6. Réassurance acceptée	39 938	0	7 579	25	52 884	0	-6 323	-23	0	922	0	82
Total	6 649 024	301 891	1 491 740	55 906	3 607 464	301 903	4 128 783	-1 681	279 449	145 483	3 552	33 609

* y compris les frais de règlement internes des prestations réglées au cours de l'exercice

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

rant modeste, a été multiplié par six en 2004. Aux Pays-Bas et en Espagne des taux de progression de 66,59% et de 75,11% ont été enregistrés. En France, après plusieurs années de recul engendré par un contexte marqué par une fiscalité peu favorable aux opérations en libre prestation de services et par certaines affaires judiciaires qui marquent le pas tout en maintenant un climat d'insécurité juridique, et après une année 2003 de stagnation, l'encaissement a de nouveau décollé avec une progression de 41,20% : la suppression de certains obstacles fiscaux sous la pression des autorités de l'Union européenne n'est certainement pas étrangère à cette confiance retrouvée.

Les tableaux 4.5 et 4.6 reprennent les chiffres de 2004 ventilés par branche d'assurance, en brut et en net de réassurance cédée. Comme déjà pour 2002 et 2003 ces tableaux diffèrent de ceux des rapports antérieurs à cet exercice en ce que la classification par branches

suit à présent celle de la première directive d'assurance sur la vie en accord avec la modification législative introduite par une loi du 8 août 2000. Ici encore des comparaisons avec les exercices antérieurs à 2002 seront malaisées.

Il résulte de ces tableaux que la branche vie liée à des fonds d'investissements représente plus des quatre cinquièmes des primes, suivie de celle de la vie non liée à des fonds d'investissements avec 16,06% de l'encaissement. Il n'en demeure pas moins que cette dernière branche a connu une croissance de +50,45% alors que les primes des contrats d'assurance liés à des fonds d'investissements n'ont augmenté que de 22,78%.

L'encaissement de la branche de la gestion de fonds collectifs de retraite a plus que doublé pour se situer à 19,38 millions d'euros, soit une croissance de 107,81%, et ce après le recul important de 80,39% en 2003.

Tableau 4.7

Assurance-vie : primes et provisions au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)

	Primes	Prestations	Provision pour sinistres	Provision mathématique
Opérations luxembourgeoises	388 957	238 920	27 832	2 015 688
Opérations à l'étranger	7 456 084	3 554 739	39 760	30 493 863
Total	7 845 041	3 793 659	67 592	32 509 551

Les tableaux 4.5 et 4.6 enseignent enfin que malgré sa prédominance écrasante en termes de primes, la branche de l'assurance-vie en unités de compte (assurances liées à des fonds d'investissement) reste déficitaire, tout comme en 2003 et en 2002. De plus l'amélioration du résultat en brut de réassurance – le déficit passant de 22,65 millions d'euros à 13,92 millions – est très en deçà de celle touchant les autres branches de l'assurance-vie. Il faut cependant rappeler à cet égard le déficit excep-

tionnel de plus de 17 millions déjà cité de la part d'une entreprise ayant quitté le marché, déficit sans lequel la branche serait redevenue bénéficiaire. Des bénéfices substantiels et récurrents ne sont en définitive dégagés que sur l'assurance-vie classique.

Le tableau 4.7 indique que le niveau des provisions mathématiques a atteint à la fin de 2004 un niveau avoisinant les 32,51 milliards d'euros contre 27,43 milliards

Tableau 4.8

Assurance-vie : ratios de l'exercice 2004

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions techniques moyennes/primes émises	505,94 %	376,44 %	382,86 %
Frais d'acquisition imputés/primes émises	6,82 %	4,37 %	4,49 %
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	1,08 %	0,44 %	0,48 %
Rendement/provisions techniques moyennes	4,24 %	5,19 %	5,13 %

en 2003, soit une augmentation de près de 18,52% par rapport à l'exercice précédent. Les provisions relatives aux opérations réalisées en régime de libre prestation de services représentent plus de 15 fois celles du portefeuille luxembourgeois.

Le tableau 4.8 fournit quelques ratios caractéristiques pour l'exercice 2004 en distinguant entre opérations réalisées sur le marché luxembourgeois et opérations en libre prestation de services.

Au niveau des frais d'acquisition (commissions et autres frais en rapport avec la souscription de nouvelles affaires) et surtout des frais généraux on remarque que les contrats conclus en libre prestation de services donnent lieu à des charges bien moindres que les opérations du marché luxembourgeois. Ceci s'explique par les caractéristiques propres aux produits vendus sous le régime de la libre prestation de services, produits qui incorporent une composante d'épargne très importante et portent sur des primes élevées : il en résulte des économies d'échelle et l'absence ou la quasi-absence de frais engendrés par la gestion des risques. Comme en 2002, mais contrairement à 2003, on note cependant un rétrécissement de l'écart des taux de frais entre opérations luxembourgeoises et opérations en libre prestation de services. Pour les frais d'acquisition, leur importance par rapport aux primes passe ainsi de 7,71% à 6,82% pour les affaires luxembourgeoises, alors qu'elle ne diminue que de 4,59% à 4,37% pour les activités en libre prestation des services. Pour les frais d'administration, leur volume par rap-

port aux provisions techniques baisse de 1,49% à 1,08% sur le marché local alors que la diminution n'est que de 0,48% à 0,44% pour les affaires internationales.

Cette évolution n'est pas pour surprendre : on doit en effet s'attendre à une poursuite de la convergence entre les différents taux de frais, dans la mesure où les produits en unités de compte, moins chargés que les produits classiques, intéressent de plus en plus une clientèle résidant au Luxembourg et qu'inversement, les produits en unités de compte vendus en libre prestation de services sont vendus dans une mesure croissante sous forme de contrats à primes périodiques pour lesquels le rapport des frais d'acquisition par rapport aux primes est notablement plus élevé que pour les contrats à prime unique. L'exercice 2003 qui avait montré une augmentation des écarts de taux de frais n'aura ainsi constitué qu'une parenthèse vite refermée.

Le rendement des placements représentatifs des provisions techniques, compte tenu des frais de gestion financière, rapporté au niveau moyen des provisions techniques est resté positif à 5,13%, soit un taux voisin de celui de 5,32% enregistré en 2003. Il convient de rappeler à cet égard les deux années consécutives de pertes avec -8,87% en 2002 et -4,14% en 2001. Les opérations réalisées en dehors du Luxembourg affichent une baisse, certes limitée, du rendement financier qui passe de 5,43% à 5,19%. Malgré la bonne tenue des marchés financiers en 2004, les cours boursiers ont en effet beaucoup moins progressé qu'en 2003 ce qui a un impact en termes de ren-

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

dement sur les contrats en unités de compte, particulièrement importants parmi les activités transfrontalières. Le fait qu'un très grand nombre d'affaires en libre prestation de services ne se soit conclu qu'en fin d'exercice fausse également quelque peu le calcul des rendements qui ne représentent que des moyennes sur l'année entière et peut expliquer l'évolution apparemment décevante des rendements. Pour les affaires conclues avec une clientèle résidente, on enregistre au contraire une hausse modérée du rendement financier qui passe de 3,93% à 4,24%. L'explication doit en être vue dans la stabilité beaucoup plus grande du portefeuille luxembourgeois, où le long terme de la plupart des opérations et le choix des investissements, notamment en obligations de longue durée, qui leur correspondent, se traduisent par une inertie assez prononcée des rendements financiers.

Ces taux doivent cependant être appréciés avec prudence pour trois raisons.

En premier lieu les revenus financiers incluent les plus et moins-values non réalisées provenant des modifications des cours de change entre le début et la fin de l'exercice. Or, même si l'avènement de l'euro a pu réduire dans une certaine mesure le volume de ces plus- et moins-values,

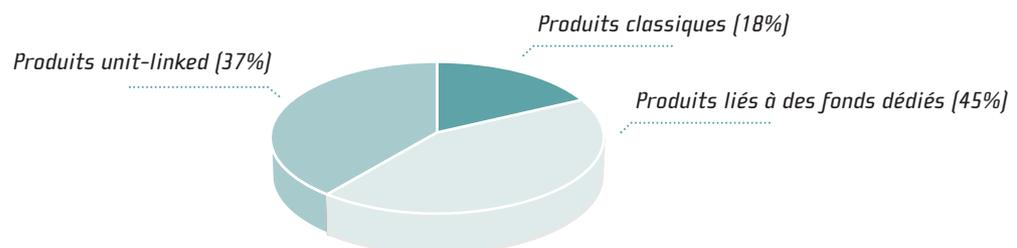
une bonne partie des opérations d'assurances se conclut dans des devises autres que l'euro et certaines de ces devises ont connu des variations importantes de leur cours en 2004.

Ensuite le rendement n'est pas déterminé de façon uniforme suivant le type de contrats vendus, un mode de calcul différent étant utilisé pour la détermination des revenus financiers selon qu'il s'agit de produits vie classiques ou de produits dits en unités de compte pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance. Dans ce dernier cas le rendement inclut toutes les plus- et les moins-values non réalisées sur les actifs, alors que seules les moins-values non réalisées durables sont obligatoirement prises en compte dans l'assurance-vie classique. Si l'approche prudente traditionnelle suivant laquelle les entreprises prennent systématiquement en charge au niveau du compte de résultats l'ensemble de leurs moins-values non réalisées, durables ou non, a été délaissée en 2002 et en 2003 par certains acteurs de la place, des cas de moins-values non actées ne se sont cependant plus guère présentés dans les comptes de 2004.

Enfin, si les rendements du tableau 4.8 ne prennent en compte que les seuls revenus financiers sur actifs repré-

Diagramme 4.4

Ventilation des primes d'assurance-vie par type de produits



sentatifs des provisions techniques – à l'exclusion donc de ceux réalisés sur les fonds propres – force est de constater que les critères d'allocation des produits financiers à l'une ou l'autre des catégories varient suivant les entreprises.

Il n'en demeure pas moins qu'au delà de ces considérations techniques les rendements financiers sont restés globalement stables en 2004 après s'être nettement redressés en 2003 par rapport aux années 2001 et 2002. Cette stabilité s'explique par les bonnes performances de l'ensemble des marchés des actions qui ont permis une reprise des provisions antérieurement constituées pour moins-values non réalisées et ont compensé la baisse continue des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

Ainsi qu'il ressort du diagramme 4.4, l'encaissement global de 7,85 milliards d'euros de 2004 se répartit pour 18% sur les produits classiques à rendement garanti par l'assureur et pour 82% sur les produits en unités de compte. Ces chiffres semblent montrer un regain d'intérêt pour les produits classiques qui en 2003 ne représentaient que 16% de l'encaissement. En réalité l'ensemble des types de produits a vu son encaissement croître fortement au cours de 2004, mais les produits à taux garanti – fortement appréciés sur le marché français qui a redécollé en 2004 – ont encore battu les excellentes performances des produits en unités de compte. Il n'en demeure pas moins que l'orientation de la production des entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie vers les produits en unités de compte, entamée depuis une dizaine d'années, n'est guère affectée par ces évolutions à court terme. Il convient de rappeler que l'assurance classique a encore représenté 70% des affaires nouvelles en 1996 et 33% en 1998.

La baisse relative des produits en unités de compte en 2004 a affecté de manière différente les produits destinés au grand public dont la part progresse légèrement de 36% à 37% de l'encaissement total et les produits liés à des fonds dédiés, déclinaison de la gestion de fortune dans sa version assurance, qui diminuent au contraire de 48% à 45% de l'encaissement réalisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg. Ces évolutions en sens contraires s'expliquent par la conclusion en 2003 de quelques

contrats investis en fonds dédiés d'une ampleur exceptionnelle. Elles résultent d'autre part d'une révision de leur ventilation par certaines entreprises qui a nécessité un recalcul des données et des écarts par rapport à celles publiées dans le rapport du Commissariat aux assurances de 2003.

En chiffres absolus la vente de produits adossés à des fonds dédiés progresse en 2004 de 3,03 à 3,54 milliards d'euros, soit une progression de plus de 16,74%, alors que dans le même temps les produits en unités de compte grand public croissent de plus de 26% en passant de 2,30 à 2,90 milliards d'euros. Comme la crise boursière elle-même, sa fin a ainsi affecté avant tout le comportement des clients plus modestes, un moment déçus puis de nouveau séduits par les rendements potentiels élevés d'un investissement en actions. Au-delà des aléas de la conjoncture, la part importante prise par les produits adossés à des fonds dédiés traduit cependant également un choix stratégique pris par un certain nombre d'entreprises d'assurances en faveur d'une clientèle fortunée et exigeante, choix qui complète de façon heureuse la gamme de produits offerts par la place financière de Luxembourg pour ce type d'investisseurs.

Il ne convient pas de considérer cette évolution vers les produits en unités de compte comme traduisant une réorientation des assureurs vers des produits purement financiers et un abandon progressif de leur part d'une prise en charge de risques. Si les souscripteurs sont de plus en plus disposés à assumer eux-mêmes le risque financier, il n'en va pas de même du risque de mortalité. En effet les capitaux sous risque en cas de décès – en croissance de 6,89% – s'élèvent à 23,63 milliards à la fin de l'exercice 2004. Sur la période de 2001 à 2004 le taux de croissance annuel moyen de cette grandeur est supérieur à 7,96%.

En 2004, comme déjà en 2003 et contrairement à la période de 2000 à 2002, la prise en charge par les souscripteurs du risque de placement s'est de nouveau traduit par une performance financière accrue : les actifs représentatifs des provisions techniques relatives aux produits classiques ont généré des revenus financiers de 324,50

- 1 Les entreprises
- 2 STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004
- 3 L'ASSURANCE NON VIE EN 2004
- 4 L'assurance-vie en 2004

Tableau 4.9

Assurance-vie : ventilation des frais généraux (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004
Commissions	182 350	186 310	206 823	245 546
Autres frais d'acquisition	102 716	112 760	94 098	135 655
Frais d'acquisition payés	285 067	299 070	300 921	381 202
Variation des frais d'acquisition reportés	10 666	-1 243	243	-29 101
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	295 733	297 827	301 164	352 101
Frais de gestion financière	13 446	15 473	15 854	19 111
Frais de règlement des sinistres	15 473	19 467	23 247	25 245
Frais d'administration	113 971	122 718	139 509	145 483
Total des frais généraux	438 624	455 485	479 775	541 939

Tableau 4.10

Assurance-vie : évolution historique - variations annuelles moyennes

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Primes émises	1,28 %	15,36 %	24,02 %
Prestations	26,04 %	4,65 %	22,78 %
Frais d'acquisition imputés	0,71 %	1,12 %	16,91 %
Frais d'administration	7,67 %	13,68 %	4,28 %
Total des frais généraux	3,84 %	5,33 %	12,96 %
Provisions mathématiques en fin d'exercice	0,40 %	17,76 %	18,53 %

millions d'euros, soit un taux de rendement de 4,57% (contre 4,18% en 2003, 4,48% en 2002 et 5,61% en 2001), alors que ceux des provisions techniques des produits en unités de compte ont enregistré un gain financier de 1.215 millions d'euros, soit un taux de 5,97% (contre 6,54% en 2003, -14,79% en 2002 et -8,04% en 2001). Pour les contrats en unités de compte grand public la performance est de 6,82% (2003 : 7,03%) et les contrats adossés à des fonds dédiés qui, s'adressant à une clientèle

plus avertie et permettant la prise de risques accrus, enregistrent un gain de 5,12% (2003 : 5,98%). Pour la seconde année consécutive les performances financières des contrats adossés à des fonds dédiés ont donc été dépassées par celles des contrats grand public.

Le tableau 4.9 retrace l'évolution des frais généraux de l'assurance-vie au cours de la période allant de 2001 à 2004. Le tableau 4.10 fournit les variations annuelles de

Tableau 4.11

Assurance-vie : évolution historique - ratios

	2001	2002	2003	2004
Provisions techniques moyennes/primes émises	413,72 %	425,18 %	401,92 %	382,86 %
Frais d'acquisition payés/primes émises	5,27 %	5,45 %	4,76 %	4,86 %
Frais d'acquisition imputés/primes émises	5,46 %	5,43 %	4,76 %	4,49 %
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,51 %	0,53 %	0,55 %	0,48 %
Frais de règlement des sinistres/sinistres payés	0,66 %	0,66 %	0,75 %	0,67 %
Rendement/provisions techniques moyennes	-4,14 %	-8,87 %	5,32 %	5,13 %

quelques postes essentiels sur la période de 2001 à 2004 et le tableau 4.11 indique quelques ratios pour cette même période.

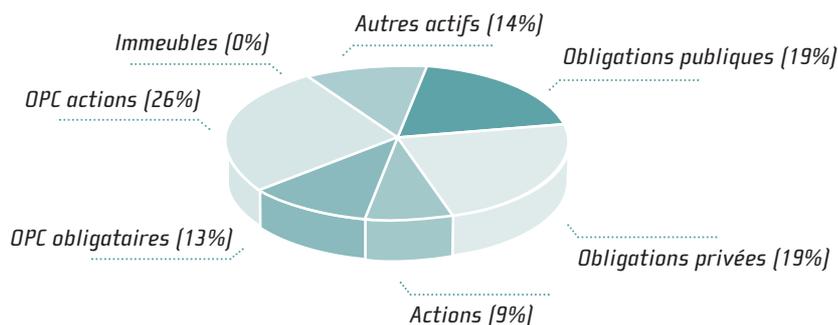
Le tableau 4.9 a pour objet de faire ressortir dans le détail certains postes de frais généraux inclus dans les frais d'acquisition, dans les produits financiers ou encore dans

les prestations. Il permet en outre de distinguer entre frais d'acquisition payés au cours de l'exercice et frais d'acquisition portés en charge au compte de profits et pertes.

S'il convient de se référer aux explications données ci-dessus pour ce qui concerne l'évolution des postes des primes, des prestations et des provisions techniques, il

Diagramme 4.5

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance-vie



Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2004

L'assurance non vie en 2004

L'assurance-vie en 2004

convient de relever une croissance de nouveau accélérée des frais généraux qui avec +12,96% tranche nettement avec les taux de progression de 2003 et de 2002. Cependant, comme l'illustrent les chiffres du tableau 4.11, le ratio des frais d'administration décroît alors que l'inverse se produit pour celui des frais d'acquisition payés. Ceci traduit le fait que pour les frais d'administration leur croissance de 4,28% demeure inférieure à celle des provisions techniques et que tel n'est pas le cas des frais d'acquisition payés qui avec 26,68% progressent légèrement plus vite que l'encaissement.

Le tableau 4.12 et le diagramme 4.5. donnent quelques précisions sur la politique de placement des entreprises d'assurance-vie de droit luxembourgeois et de pays tiers, y non compris donc les succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires.

Sur la globalité des portefeuilles, les investissements en obligations – compris les parts d'organismes de placements collectifs obligataires et monétaires – sont prépondérants et représentent 51,60% des actifs. Les actions – hors les parts des organismes précités – constituent 34,78% des placements. À la fin de 2003 le rapport de force entre ces deux types de placements était encore de 56,12% à 31,81%.

Il ressort d'emblée du tableau 4.13 que la politique de placement est sensiblement différente suivant que le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances qui a donné une garantie de rendement ou par le preneur d'assurance dans le cadre d'une police en unités de compte. Dans ce dernier cas les investissements en actions et surtout en parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires et obligataires deviennent beaucoup plus importants : ils y représentent près de 45% des actifs représentatifs des provisions techniques contre moins de 4% pour les contrats à rendement garanti.

Dans l'assurance-vie classique – qui englobe les produits de capitalisation – on note la part importante occupée par les titres obligataires et, à l'intérieur de cette catégorie d'actifs, par les emprunts d'Etat ou d'autres émetteurs publics qui représentent 61,16% du total des actifs. Il n'en demeure pas moins que la part des obligations d'émetteurs publics a sensiblement diminué depuis quelques années déjà. Cette décline, amorcée depuis 1997, a fait revenir la part de ces obligations de 77,10% en 1996 à 67,56% en 2000. Si les exercices 2001 et 2002 se traduisaient par une stabilité de cette part autour de 67%, un nouveau recul est donc visible depuis 2002. L'appréciation des portefeuilles d'actions a certes eu pour effet mécanique de minorer la part du portefeuille investie en obligations d'émetteurs publics, mais c'est surtout la montée en puissance de la catégories des obligations d'émetteurs privés, légèrement plus risquées mais également plus rémunératrices, ainsi que le recours croissant à des parts d'organismes de placement collectif de type obligataire qui expliquent le recul relatif constaté.

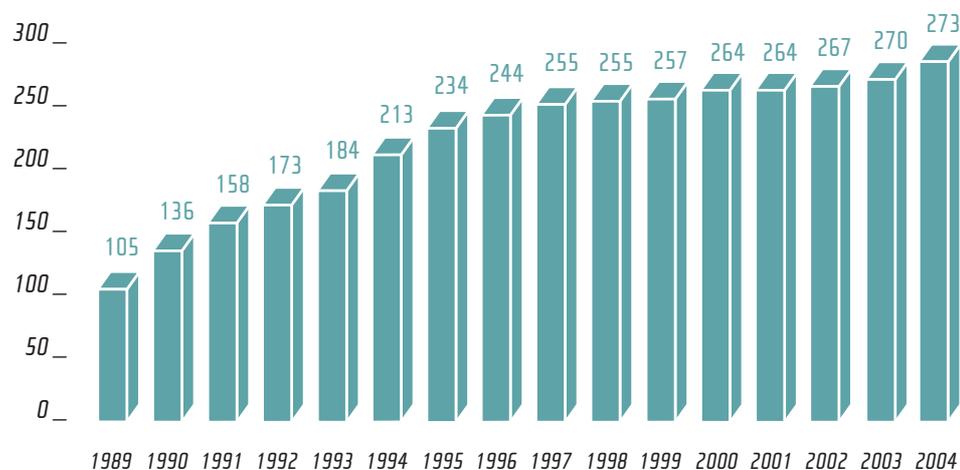
Pour les contrats en unités de compte l'accroissement de l'ordre de 24% des actifs sous gestion ne s'est pas traduit par une réorientation majeure de la politique de placement. La part investie en actions et parts d'organismes de placement collectif en actions est restée remarquablement stable autour de 44% et le recul observée pour ces catégories d'actifs en 2001 et 2002 n'a donc pas été compensé malgré l'embellie des marchés financiers. La part des instruments obligataires a diminué pour la seconde année consécutive en passant de 44,47% à 40,53% des actifs, niveau voisin de celui de l'exercice 2001. En 2002 la part de ces actifs était même remontée à près de 50%. Le bénéficiaire de ce recul a été la catégorie des actifs divers qui regroupe certains outils plus sophistiqués de l'ingénierie financière moderne tels que les fonds alternatifs ou les produits structurés.

Tableau 4.12

Ventilation des placements des entreprises d'assurance-vie luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2004 suivant le type de contrats (en milliers d'euros)

	Contrats où le risque de placement est supporté par l'entreprise	Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	4 234 911	1 098 925	5 333 837
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	469 386	103 248	572 633
3. Obligations d'organismes internationaux	295 630	171 847	467 476
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	158 788	0	158 788
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	1 464 405	2 918 140	4 382 544
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	5 996	948 612	954 609
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	260 484	619 950	880 434
Total A	6 629 116	5 240 771	12 750 322
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	158 920	1 769 339	1 928 258
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	3 197	526 593	529 791
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	4 070	649 108	653 178
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	41 062	3 391 071	3 432 133
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	87 928	996 309	1 084 237
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	81 299	6 247 099	6 328 398
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	31 451	2 167 367	2 198 819
Total B	407 927	15 746 887	16 154 814
15. Immeubles situés dans la Communauté	27 401	0	27 401
Total C	27 401	0	27 401
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	658 882	1 975 190	2 634 072
18. Intérêts courus et non échus	138 528	55 839	194 367
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	34 372	0	34 372
20. Avances sur contrats « vie »	15 305	121	15 426
21. Frais d'acquisition reportés	2 727	31 568	34 295
22. Actifs admis après accord du Commissariat	0	1 617 472	1 617 472
Total D	849 812	3 680 190	4 530 002
Total général	7 914 256	24 667 848	33 462 539

Diagramme 1.1

Sociétés de réassurances agréées

Au cours de l'année 2004 dix nouvelles compagnies de réassurances ont été agréées pour exercer l'activité de réassurances au et à partir du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir: CARGOLUX RE S.A., NOORDHOLLANDSCHE RE S.A., THARC S.A., GLOBAL LIABILITY REINSURANCE COMPANY S.A., EUROCLEAR S.A., MERCK RE S.A., MOTOR REINSURANCE COMPANY S.A., RISK TRANSFER RE S.A., G-RE S.A. et SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI S.A.

6 compagnies ont renoncé à leur agrément et deux entités ont été fusionnées.

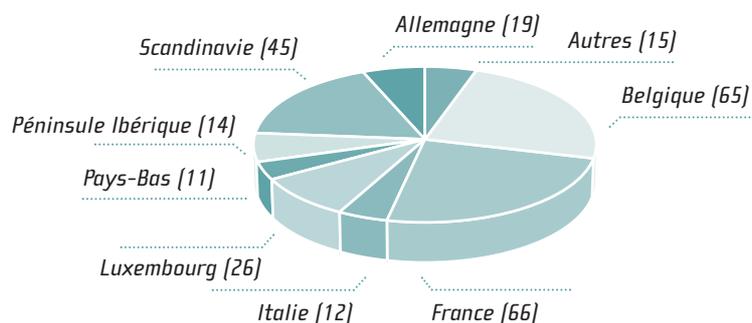
Le rôle des captives de réassurances luxembourgeoises comme outil de gestion des risques auxquels sont exposés les grands groupes industriels, commerciaux et financiers a été confirmé en 2004. Dans le contexte conjoncturel actuel, ces groupes éprouvent souvent des difficultés pour trouver sur les marchés traditionnels de l'assurance ou de la réassurance une couverture adéquate pour certains de leurs risques. À la lumière du durcissement des conditions d'acceptation des risques sur les marchés commerciaux, les captives de réassurances sont appelées à intervenir du moins pour partie dans le financement des risques des groupes auxquels elles appartiennent.

273 compagnies de réassurances disposent d'un agrément au 31.12.2004. Comparée au milieu des années 1990, la croissance du nombre d'entreprises s'est ralentie. En effet l'environnement dans lequel évoluent les captives de réassurances luxembourgeoises est parfois difficile en raison de trois facteurs essentiels :

- les mouvements de concentration observés au niveau des grands groupes internationaux se poursuivent dans le regroupement des activités de réassurance ;
- un certain nombre de réassureurs captifs éprouvent des difficultés à trouver des assureurs directs disposés à émettre, pour les risques à prendre en charge par la captive, une police d'assurances directe et cela en raison des risques de défaillance que ces assureurs directs ressentent à l'égard de ces captives. C'est la raison pour laquelle certains groupes cherchent à se doter d'une structure d'assurances directe à côté de leur captive de réassurance en vue de fournir à cette dernière des capacités de fronting. En 2004/2005 le Commissariat a accompagné cette recherche en avisant positivement des demandes de création de captives directes en nombre limité et uniquement pour les groupes dotés de capitaux et de réserves importants qui ont

Diagramme 1.2

Pays d'origine de la maison mère



prouvé leur stabilité par l'établissement de captives de réassurances au Luxembourg depuis de nombreuses années ;

- récemment certaines autorités fiscales ont à nouveau adopté une attitude plus critique à l'égard des obligations de provisionnement des entreprises de réassurances luxembourgeoises. Il s'en suit la création d'un environnement fiscal plus difficile pour les entreprises mères des captives, les empêchant d'utiliser efficacement leur société de réassurances luxembourgeoise en vue de couvrir les risques auxquels elles sont soumises.

L'adoption de la directive communautaire sur la supervision des entreprises de réassurance, devrait valoriser la position des captives de réassurances. Outre le fait d'introduire au niveau communautaire un contrôle prudentiel et notamment des exigences de solvabilité pour les

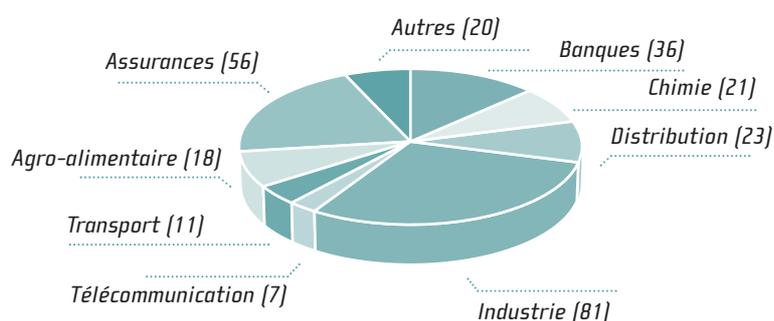
entreprises de réassurances, à l'image des exigences actuellement applicables aux entreprises d'assurances directes, cette directive présente un avantage évident pour le Luxembourg. Elle introduit une définition de la captive de réassurance et entérine la possibilité pour les Etats membres d'exiger la constitution d'une provision d'égalisation pour toutes les classes de risques souscrits par une entreprise de réassurances.

Le diagramme 1.2 fournit une ventilation des entreprises de réassurances suivant le pays d'origine de la maison mère du groupe auquel elles appartiennent.

L'exercice a été marqué par la création de deux sociétés d'origine respectivement luxembourgeoise, allemande et française et d'une entité d'origine respectivement néerlandaise, belge, britannique et italienne.

Diagramme 1.3

Secteur d'activité de la maison mère



Le diagramme 1.3 fournit une ventilation du nombre des entreprises de réassurances luxembourgeoises suivant le secteur économique auquel appartient la maison mère. Tout comme pour le diagramme 1.2, ce diagramme fait référence non pas à l'activité de l'entreprise mère directe mais à celle de l'actionnaire ultime tel que constaté à la fin de l'année 2004.

Le secteur de la production industrielle, celui des assurances et le secteur bancaire constituent les trois domai-

nes économiques ayant le plus largement contribué à la création d'entreprises de réassurances au Luxembourg avec des parts respectives de 30%, 21% et 13% du total des entreprises.

En 2004, trois groupes financiers, deux groupes industriels, un groupe pharmaceutique, un groupe aérien, deux groupes de construction et un assureur ont établi une entreprise de réassurances au Luxembourg.

Les chiffres de l'exercice 2004 du marché de la réassurance luxembourgeoise affichent :

- une progression de l'encaissement de 3,56% combinée à un recul de la charge sinistres de -6,75% qui se traduisent par un ratio charge sinistres/primes exceptionnellement bas de 55,74% ;
- un recul de 80 millions des produits financiers et une diminution de la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité.

Ces tendances générales masquent toutefois des évolutions très divergentes d'une entreprise à l'autre et ce tant du point de vue de l'encaissement que des résultats.

Alors que les années 1999 à 2002 avaient connu une croissance continue de l'encaissement avec en moyenne une progression de +7,5% par an, cette tendance a été brièvement interrompue en 2003 où les primes émises ont reculé de -13,67%. L'année 2004 renoue de nouveau avec la tendance positive du passé et enregistre une croissance de l'encaissement de 3,56% à plus de 3 milliards d'euros.

Tableau 2.1

Entreprises de réassurances - évolution historique (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004*
Primes émises	3 093 860	3 362 709	2 903 027	3 006 382
Variation de la provision pour primes non acquises	77 794	31 177	-11 957	26 712
Primes acquises	3 016 066	3 331 532	2 914 983	2 979 670
Produits financiers	297 037	129 418	502 783	422 460
Autres produits techniques	20 404	20 662	19 093	5 884
Sinistres réglés	1 537 783	2 452 957	1 885 642	1 449 509
Variation de la provision pour sinistres à régler	1 260 612	-370 420	-104 669	211 247
Charge sinistres	2 798 394	2 082 537	1 780 972	1 660 756
Frais d'acquisition	596 813	636 065	537 070	539 330
Frais d'administration	35 885	37 576	39 707	42 380
Variation des autres provisions techniques	264 306	-133 116	-179 508	73 550
Autres charges techniques	27 250	23 930	149 027	4103
Variation de la PFS	-184 920	361 867	713 600	606 805
Résultat technique	324 392	472 754	395 991	481 090
Résultat de la réassurance cédée	278 306	409 102	185 068	266 133
Résultat technique net	46 086	63 651	210 923	214 957
Produits non techniques	31 604	29 790	29 133	15 751
Charges non techniques	31 328	69 427	57 834	28 454
Impôts	26 343	16 593	38 043	59 876
Résultat de l'exercice	20 019	7 421	144 179	142 378

* chiffres provisoires

Le diagramme 2.1 met en évidence que le marché de la réassurance luxembourgeoise est caractérisé par une forte concentration de l'activité sur quelques acteurs seulement. En 2004, les 16 entreprises les plus importantes en termes d'encaissement se partagent la moitié du chiffre d'affaires et 20% des entreprises de réassurances ont réalisé près de 80% de l'encaissement.

Parmi les 273 sociétés agréées fin 2004, 146 entreprises, soit 53,48% du total, ont vu leur encaissement augmenter entre 2003 et 2004. Seize d'entre-elles ont même enregistré un doublement des primes émises.

Cette évolution traduit la volonté de bon nombre de groupes industriels, commerciaux ou financiers internationaux d'utiliser activement leur captive de réassurances luxembourgeoise dans le financement des risques du groupe. La possibilité récemment offerte au Luxembourg

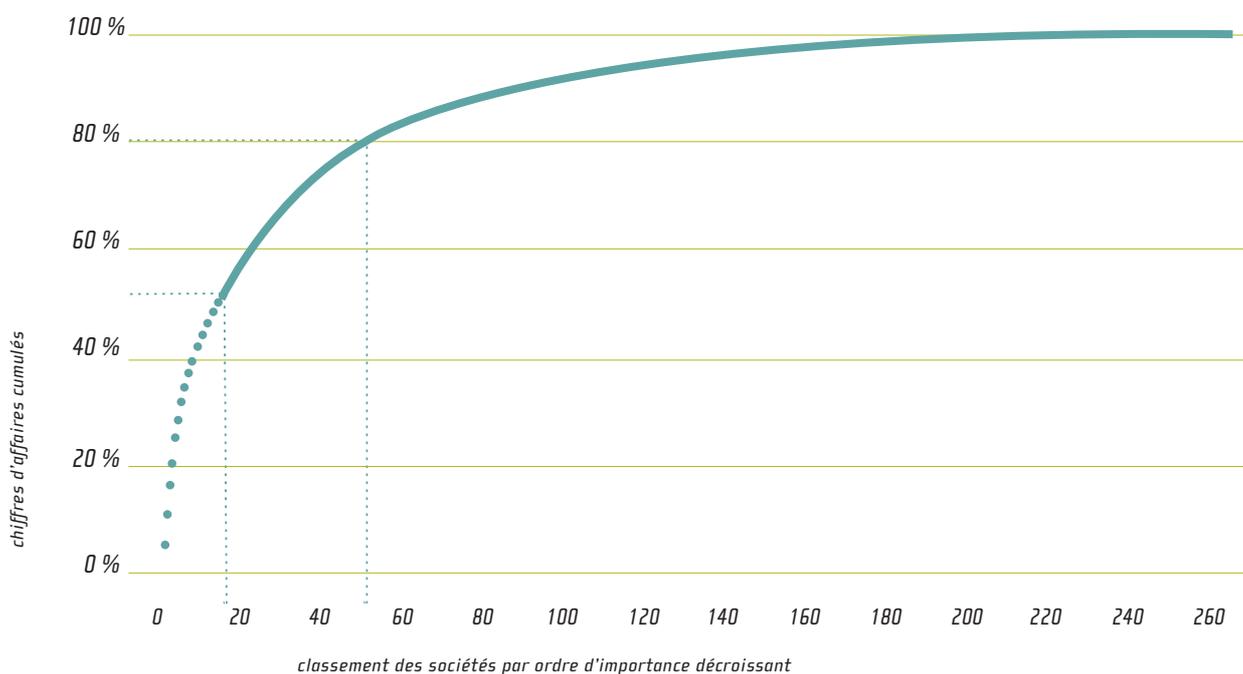
de se doter d'une captive d'assurance directe contribuera à alimenter les captives de réassurances et à accentuer leur rôle dans la gestion des risques auxquels ces groupes sont exposés.

Il faut cependant constater qu'en 2004, 41 entreprises de réassurances, soit 5 entreprises de plus qu'en 2003, n'ont eu aucune activité de souscription. Cette inactivité s'explique pour certaines d'entre elles par le fait que les groupes auxquels elles appartiennent sont en train de se restructurer respectivement de redéfinir leur politique de financement de risques et que de ce fait elles restent en attente des orientations stratégiques futures qui leur seront assignées.

La reprise de l'encaissement global cache des fluctuations relativement importantes de l'encaissement réalisé sur les différents marchés géographiques ainsi qu'il

Diagramme 2.1

Concentration du marché de la réassurance



résulte du tableau 2.2. qui indique la ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique des entreprises d'assurances cédantes.

Alors que les primes encaissées sur les marchés britanniques, irlandais et allemands régressent de manière substantielle, les encaissements réalisés en Belgique et en Espagne affichent des accroissements considérables de l'ordre de 16,16% voire 29,76%. La France reste toujours le premier marché en termes d'acceptation avec une part de marché de 27%. Après un recul de -8,51% en 2003, on observe de nouveau une hausse des primes encaissées auprès des entreprises d'assurances et de réassurances cédantes luxembourgeoises de 12,95%, soit une hausse plus importante que celle de l'ensemble des activités (3,56%).

Les primes encaissées sur les marchés hors Union européenne croissent de 50 millions d'euros, soit +12,10%. Cette croissance est essentiellement due à la hausse de 48,01% des primes émises sur des cédantes suisses et dans une moindre mesure à la hausse de l'encaissement

réalisée par les réassureurs luxembourgeois dans les pays d'Amérique latine et de l'Europe de l'Est.

Les variations plus ou moins importantes de la répartition géographique d'une année à l'autre ne permettent pas de conclure à des tendances généralisées affectant la totalité des acteurs du secteur. Elles s'expliquent plutôt par la réorientation de la politique de souscription décidée par quelques grands réassureurs de la place.

Le taux de rétention – c'est-à-dire le pourcentage des primes retenues pour le compte des entreprises de réassurances après déduction de la rétrocession par rapport aux primes brutes émises – a connu lors des dernières années des évolutions divergentes.

Après les années quatre-vingt dix ayant affiché des taux de rétention des primes dépassant les 75% en moyenne, une tendance à la réduction de ce taux s'était manifestée à partir de 1999, le taux de rétention reculant jusqu'à 66,86% en 2000. Cette régression pouvait s'expliquer par le fait que face à une sinistralité croissante les entrepri-

Tableau 2.2

Ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique de la cédante (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004*
Luxembourg	201 380	273 371	250 109	282 504
Allemagne	547 115	650 300	301 204	224 874
Belgique	391 478	390 137	306 033	355 504
Péninsule Ibérique	105 692	205 018	199 589	245 962
France	735 943	757 374	810 356	818 932
Irlande	118 003	171 936	140 676	129 617
Royaume-Uni	133 965	121 337	146 304	125 106
Suède	94 796	108 412	104 298	127 252
Pays-Bas	127 221	183 104	159 443	148 946
Autres pays de l'EEE	132 263	79 675	70 729	83 293
Reste du monde	506 004	422 046	414 285	464 392
	2 840 878	3 093 860	3 362 709	3 006 382

* chiffres provisoires

ses avaient tendance à réduire leur exposition aux risques au profit d'un marché de rétrocession disposé à les couvrir à des prix extrêmement avantageux.

Depuis 2001 cette tendance s'est progressivement inversée pour aboutir en 2004 à un taux de rétention de 76,80%, supérieur à celui de 75,08% relevé en 2003. En effet déjà lors des renouvellements des couvertures en rétrocession en 2001 un durcissement général des conditions d'acceptation sur les marchés de réassurance et de rétrocession était perceptible. Cette tendance s'est dramatiquement accentuée depuis les événements du 11 septembre 2001 en affichant des accroissements de prix très substantiels pour des garanties restant souvent en deçà de leur niveau des années précédentes.

D'une manière générale, il faut constater qu'un taux de rétention du marché de réassurance luxembourgeois de près de 77% témoigne de la volonté des entreprises luxembourgeoises d'assumer elles-mêmes une large part de leurs risques tout en cherchant des protections de rétrocession pour des niveaux de risques dépassant leur propre capacité financière.

Les primes rétrocédées de 697 millions d'euros sont versées à hauteur de 25,26% vers la France, de 11,83% vers le Royaume-Uni, de 11,22% vers l'Irlande, et de 10,91% vers l'Espagne. Comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente on constate qu'en 2004 les réassureurs luxembourgeois rétrocèdent moins vers les marchés traditionnels de la réassurance comme l'Allemagne, l'Irlande ou encore la Suisse. Ainsi les parts de marché des réassureurs allemands (7,84% contre 10,90% en 2003 et 24,64% en 2002) et suisses (6,17%) tombent en dessous des 10%. Cette réorientation des rétrocessions s'est opérée avant tout au profit des rétrocessionnaires britanniques (11,83% en 2004 contre 9,38% en 2003), américains (9,50% en 2004 contre 8,02% en 2003) et surtout espagnols, ces derniers voyant leur part de marché augmenter à 10,91% contre 4,72% en 2003 dû essentiellement à l'activité accrue d'un important réassureur captif luxembourgeois. Ces tendances s'expliquent d'une part par un ralentissement de l'activité de certains réassureurs professionnels luxembourgeois rétrocédant traditionnelle-

ment sur le marché allemand et d'autre part par la volonté stratégique de certains groupes d'assurances et industriels de réorienter la rétrocession de leurs entreprises de réassurances luxembourgeoises vers des rétrocessionnaires français, britanniques, espagnols ou encore non-européens.

En 2004 les réassureurs luxembourgeois voient de nouveau leurs revenus financiers réduits en conséquence de la plus faible performance des marchés financiers et des pertes de change enregistrées par certains acteurs sur le dollar. Par rapport à 2003 les produits financiers ont chuté de 15% pour ne plus atteindre que 422 millions d'euros. En conséquence le rendement des actifs ne s'établit en 2004 plus qu'à 3,40% des provisions techniques moyennes, en nette régression par rapport au taux observé en 2003 (4,25%) mais en progression par rapport aux années 2001 et 2002.

Avec 1.661 millions d'euros la charge sinistre de l'exercice 2004 diminue de 6,75% par rapport à celle enregistrée l'exercice précédent, qui était en nette régression déjà par rapport à 2002 (-14,48%). Cette réduction de la sinistralité par rapport à la croissance de l'encaissement se reflètent dans un ratio « charge sinistres/primes » qui s'établit en 2004 à 55,74% après 61,10% en 2003 et 62,51% en 2002.

Après les années 1999 à 2001 ayant affiché des niveaux de sinistralité très importants avec des ratios « charge sinistres/primes » touchant les 100%, l'année 2004 confirme la tendance observée depuis 2002 à une certaine maîtrise de la sinistralité. Cette réduction générale de la charge sinistres est essentiellement le fruit des efforts que nombre de groupes industriels, commerciaux et financiers déploient dans le cadre de la prévention et de la sélection de risques de manière à ce que les risques qui sont finalement pris en charge par les réassureurs captifs luxembourgeois sont de meilleure qualité. A cela s'ajoute qu'en 2004 aucune grande catastrophe naturelle n'a touché de manière significative les portefeuilles des réassureurs luxembourgeois.

Le montant des sinistres payés en 2004 s'élève à près de 1.450 millions d'euros, soit un niveau inférieur à celui

connu en 2003 (1.886 millions). Alors que dans les années 2002 et 2003 la réduction de la charge sinistre s'expliquait, du moins pour partie, par la réalisation de bénéfices de déroulement sur les sinistres des années antérieures, cette explication n'est plus valable en 2004. En effet en 2004 les réassureurs luxembourgeois ont doté 211 millions d'euros à la provision pour sinistres après une extourne de 104 millions en 2003.

Ces tendances générales cachent cependant des évolutions parfois très contrastées au niveau des entreprises individuelles. 54 entreprises de réassurances avaient en 2004 une sinistralité nulle. 39 entreprises de réassurances affichaient en 2004 toutefois un ratio « charge sinistres/primes » supérieur à 100%. Pour 19 d'entre elles ce ratio dépassait même les 200%.

Comme en 2003 une grande partie de la sinistralité subie par les réassureurs luxembourgeois reste à charge de leurs propres comptes. En effet la participation des rétrocessionnaires ne se monte plus qu'à 359 millions d'euros contre 482 millions en 2003, ce qui représente 21,60% de la charge sinistres brute, contre 27,07% en 2003.

En 2004, la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité est en recul par rapport à 2003. En présence d'une sinistralité modérée mais face à des revenus financiers moindres, la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité s'élève en 2004 à 606 millions d'euros ce qui représente 20,36% des primes acquises. Fin 2004 la provision pour fluctuation de sinistralité constituée dans l'ensemble des bilans des entreprises de réassurances luxembourgeoises est évaluée à 6,90 milliards d'euros.

Tableau 2.3

Entreprises de réassurances : ratios

	2001	2002	2003	2004*
Primes nettes/primes brutes	69,65 %	69,32 %	75,08 %	76,80 %
Charge sinistres/primes acquises	92,78 %	62,51 %	61,10 %	55,74 %
Charge sinistres + variation de la PFS/ primes acquises	86,65 %	73,37 %	85,58 %	76,10 %
Frais d'acquisition/primes brutes émises	19,29 %	18,92 %	18,50 %	17,94 %
Frais d'administration/primes acquises	1,19 %	1,13 %	1,36 %	1,42 %
Produits financiers/provisions moyennes	2,53 %	1,08 %	4,25 %	3,40 %

* chiffres provisoires

Le tableau 2.3 fournit quelques ratios caractéristiques de l'activité de réassurance pour la période de 2001 à 2004.

Le ratio combiné sinistres/primes qui prend en compte non seulement la charge sinistres relative à des sinistres survenus, mais aussi la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité, est par conséquent en net recul

par rapport à l'exercice précédent. Avec 76,10% il est considérablement inférieur aux 85,58% observés en 2003 et se situe presque au niveau de 2002.

Les fortes variations de la sinistralité d'une année à l'autre et les variations des dotations à la provision pour fluctuation de sinistralité en résultant, prouvent claire-

ment qu'il existe un besoin évident de la part des entreprises de réassurances en général et des réassureurs captifs en particulier pour constituer des provisions d'égalisation pour faire face à une forte fluctuation de leur sinistralité.

18% des entreprises agréées ont dû procéder en 2004 à une extourne plus ou moins substantielle de leur provision pour fluctuation de sinistralité constituée au cours des années précédentes afin de pouvoir financer la charge sinistres supportée lors de cet exercice.

En 2004 la variation du poste des autres provisions techniques représente à nouveau une charge pour les réassureurs luxembourgeois, qui pendant les années 2000 à 2003 ont opéré des extournes substantielles de ce poste. La dotation aux autres provisions techniques s'élève à 73,55 millions d'euros, et résulte essentiellement d'une forte croissance de l'activité observée auprès de certains réassureurs ayant souscrit des garanties dans les branches de la réassurance-vie ainsi que d'une entrée en portefeuille réalisée dans le cadre d'un transfert de portefeuille comprenant des provisions d'assurances-vie.

Les frais d'acquisition, constitués pour la très large partie de commissions payées aux entreprises d'assurances et de réassurances cédantes, sont restés quasiment stables d'un exercice à l'autre et s'établissent à 539 millions d'euros en 2004. Par rapport à l'encaissement brut en progression, les frais d'acquisition ont même diminué de 18,50% en 2003 à 17,94% en 2004.

Les frais d'administration augmentent de 2,67 millions d'euros pour atteindre 42 millions d'euros fin 2004. Rapportés aux primes brutes acquises, ils progressent en valeur relative pour atteindre 1,42% contre 1,36% en 2003. Ce taux reste quand-même très faible quand on le compare aux taux des frais généraux enregistrés dans le secteur des assurances directes. Ceci s'explique principalement par la manière spécifique selon laquelle les entreprises de réassurances sont gérées. La plupart d'entre elles ont confié leur gestion journalière à des sociétés de gestion agréées.

D'une manière générale, les entreprises ont réglé des frais de gestion et de personnel pour un montant de 22,49 millions d'euros ce qui correspond à un recul de 1,96% par rapport à 2003 (22,94 millions d'euros). Les frais de révision s'établissent à 3,01 millions d'euros en croissance de 2,38% par rapport à 2003 (2,94 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2004, 213 personnes étaient directement employées dans le secteur de la réassurance par rapport à 226 en 2003. Cette réduction de 13 unités s'explique essentiellement par la réduction importante de l'effectif employé par une société de gestion d'entreprises de réassurances.

Si les années 1999 et 2000 affichaient des résultats techniques bruts fortement déficitaires, les années suivantes présentaient de nouveau un résultat technique brut positif qui en 2004 se chiffre à 481 millions d'euros, en nette progression de 21,49% par rapport à l'exercice précédent.

36 sociétés de réassurances ont affiché à la fin de l'exercice 2004 un résultat technique brut négatif contre 48 en 2003.

Le solde de la réassurance cédée est en 2004, tout comme les trois années précédentes, déficitaire de 266 millions d'euros. Ce déficit est supérieur à celui de 185 millions d'euros observé en 2003, mais inférieur à celui en 2002 (409 millions d'euros). Les raisons en sont la moindre participation des rétrocessionnaires dans la charge sinistres de quelques réassureurs luxembourgeois ayant subi une très forte sinistralité en 2004, d'une part, et un taux global de rétention des risques accru appliqué par le marché luxembourgeois tel qu'évoqué plus haut, d'autre part.

Le résultat technique global en net de réassurances s'établit en 2004 à près de 215 millions d'euros ce qui constitue une faible progression de 1,91% par rapport à 2003.

Les soldes de réassurance négatifs observés au cours des derniers exercices s'expliquent par le fait que les entreprises de réassurances luxembourgeoises ne se réassurent en

Tableau 2.4

Bilan des entreprises de réassurances (en milliers d'euros)

Actif	2001	2002	2003	2004*
A. Capital souscrit non versé	209 110	202 751	201 866	187 701
B. Actifs incorporels	7 028	3 658	469	490
C. Placements	11 114 600	11 207 414	11 557 248	12 657 682
D. Subrogations et sauvetages	25 701	37 099	13 783	10 075
E. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 525 030	1 306 609	1 236 267	1 257 195
F. Créances	1 094 748	1 198 099	971 357	819 335
G. Autres éléments d'actifs	528 055	496 165	651 603	602 762
H. Comptes de régularisation	128 770	134 222	139 316	114 372
Total	14 633 042	14 586 016	14 771 909	15 649 611
Passif	2001	2002	2003	2004*
A. Capitaux propres	1 215 707	1 201 959	1 524 151	1 856 770
B. Passifs subordonnés	19 874	27 074	20 712	23 524
C. Provisions techniques	12 186 078	11 899 528	12 039 641	12 874 100
E. Provisions pour autres risques et charges	33 312	15 934	26 952	21 706
E.bis Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages	19 026	24 910	8 184	4 715
F. Dépôts reçus des réassureurs	170 176	278 992	259 662	351 403
G. Dettes	987 903	1 131 107	885 019	511 589
H. Comptes de régularisation	965	6 511	7 588	5 804
Total	14 633 042	14 586 016	14 771 909	15 649 611

* chiffres provisoires

général que contre des expositions aux risques catastrophiques. Les niveaux de risques rétrocedés se caractérisent par une probabilité de survenance très faible, mais dans l'éventualité de la survenance d'un sinistre, par un coût de la sinistralité très important. Par conséquent, les entreprises de réassurances luxembourgeoises paient des primes dont la contrepartie, c'est-à-dire le paiement de sinistres par le marché des rétrocessionnaires, est très fluctuante au cours des différents exercices. Au cours de l'exercice 2004, la charge sinistres payée par le marché de

la rétrocession au marché de la réassurance s'élève à 358 millions d'euros, ce qui représente 52,09% du montant des primes acquises rétrocedées contre 61,60% en 2003.

Le montant des impôts de toutes catégories générés par le secteur de la réassurance pour l'exercice 2004 s'élève à 59,87 millions d'euros ce qui représente une augmentation de 57,39% par rapport à l'exercice précédent qui était déjà en hausse de 129,27%. Cet accroissement de la charge fiscale s'explique par la conjonction de deux phé-

nomènes essentiels. Les entreprises qui ont atteint le plafond réglementaire de la provision pour fluctuation de sinistralité, ont été contraintes d'extourner cette dernière du moins pour partie et de dégager des bénéfices imposables. Les entreprises qui ont renoncé à l'agrément n'ont pas toujours transféré la provision pour fluctuation de sinistralité qui a alors dû être réintégrée dans le bénéfice imposable gonflant de cette manière le montant des impôts à payer.

Au niveau des résultats globaux, après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice 2004 clôture avec un solde positif de 142,38 millions d'euros. Ce résultat est en léger recul de 1,25% par rapport au résultat de 144,18 millions d'euros enregistré en 2003.

Le tableau 2.4 fournit les principaux postes du bilan agrégé. Le passif des entreprises de réassurances se compose, outre des provisions techniques pour un montant de 12,88 milliards d'euros, de fonds propres pour 1,86 milliards d'euros, de dettes pour 512 millions d'euros ainsi que d'autres postes du passif de 406 millions d'euros. La somme des bilans des entreprises de réassurances luxembourgeoises est avec 15,65 milliards d'euros en croissance de 5,94% par rapport à 2003.

L'augmentation des fonds propres des entreprises de réassurances de 333 millions d'euros, soit +21,83%, résulte essentiellement des apports en fonds propres effectués par les sociétés nouvellement agréées en 2004 et ensuite de l'incorporation des bénéfices réalisés lors de l'exercice écoulé.

Le rapport des fonds propres par rapport aux primes nettes acquises s'élève avec 81,04% à un niveau indiquant que les entreprises de réassurances luxembourgeoises disposent en moyenne de plus de 8 fois de la marge de solvabilité légalement requise. Cette situation devrait permettre à la plupart d'entre-elles de répondre facilement aux exigences de solvabilité renforcées prévues par la récente directive communautaire concernant la surveillance des entreprises de réassurances.

Le tableau 2.5 fournit la ventilation des provisions techniques. À la fin de l'année 2004, le montant global des provisions constituées par les entreprises de réassurances luxembourgeoises s'élève à quelques 12,88 milliards d'euros dont des provisions pour sinistres de près de 3,99 milliards d'euros. La part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques hors provision pour fluctuation de sinistralité a connu un léger recul par rapport à 2003 pour s'établir à 21,06% (21,74% en 2003). Pour la seule provi-

Tableau 2.5

Entreprises de réassurances : provisions techniques (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004*
Provision pour primes non acquises	545 933	575 273	556 081	580 945
Provision d'assurance-vie	962 400	1 102 231	1 122 551	1 239 499
Provision pour sinistres	4 611 941	4 022 544	3 835 761	3 986 533
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	152 026	143 413	115 450	101 347
Provision pour fluctuation de sinistralité	5 544 075	5 803 674	6 352 650	6 903 833
Autres provisions techniques	369 703	252 393	57 147	61 943
Provisions techniques	12 186 078	11 899 528	12 039 641	12 874 100

* chiffres provisoires

Tableau 2.6

Entreprises de réassurances : placements (en milliers d'euros)

	2001	2002	2003	2004*
Terrains et constructions	57 883	44 595	23 083	19 683
Placements dans des entreprises liées et participations, dont	2 523 801	2 619 356	2 685 929	3 313 998
<i>Parts dans des entreprises liées et participations</i>	688 711	560 764	416 411	570 404
<i>Bons et obligations émis par des entreprises liées ou avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises</i>	1 835 090	2 058 593	2 269 518	2 743 594
Autres placements financiers, dont	7 849 940	7 770 966	8 152 756	8 547 987
<i>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placements</i>	3 161 517	3 093 501	2 939 497	3 031 899
<i>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</i>	2 754 134	2 736 900	3 537 563	3 626 441
<i>Autres prêts</i>	104 385	172 382	112 799	17 445
<i>Dépôt auprès des établissements de crédit</i>	1 809 142	1 750 278	1 548 321	1 836 655
<i>Autres placements</i>	20 761	17 905	14 577	35 548
Dépôts auprès des entreprises cédantes	682 976	772 496	695 480	776 013
Total	11 114 600	11 207 414	11 557 248	12 657 682

* chiffres provisoires

sion pour sinistres cette part s'élève à 22,95% (24,04% en 2003).

Le tableau 2.6 fournit la ventilation des placements des entreprises de réassurances suivant les rubriques du plan comptable légalement imposé. Sur le montant total des placements, la part réinvestie directement dans d'autres sociétés du groupe auquel appartient l'entreprise luxembourgeoise, s'élève à 26,18%. Ce taux est en croissance par rapport à 2003 (23,24%) mais reste faible par rapport

aux taux de réinvestissement observés dans d'autres centres de captives.

La part relative des placements en actions et organismes de placement collectifs diminue de 25,43% en 2003 à 23,95% en 2004. On constate en effet que les réassureurs luxembourgeois ont réorienté leur politique d'investissement vers les dépôts auprès des établissements de crédit et surtout vers les placements intragroupes.

1. Loi du 24 août 1956, ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (Article 11). (Mémorial n° 45 du 11 septembre 1956)
2. Loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie (articles 7a et 21). (Mémorial n° 48 du 5 août 1960)
3. Loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie automobile. (Mémorial A 68 du 18 décembre 1963) (abrogée sauf pour les demandes d'indemnisations adressées aux Fonds pour les accidents survenus avant l'entrée en vigueur de la loi référenciée sub 15.)
4. Loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil (Article 6). (Mémorial A n° 82 du 23 décembre 1989)
5. Loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 84 du 23 décembre 1991)
6. Loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d'assurances. (Mémorial A n° 102 du 28 décembre 1993)
7. Loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait (Articles 5 et 6). (Mémorial A n° 58 du 6 juillet 1994)
8. Loi du 8 décembre 1994 portant modification et complément de... la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
9. Loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger. (Mémorial A n° 118 du 28 décembre 1994)
10. Texte coordonné du 15 février 1995 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telle qu'elle a été modifiée. (Mémorial A n° 12 du 15 février 1995)
11. Loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance. (Mémorial A n° 65 du 3 septembre 1997)
12. Loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal et modifiant... la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ; (Mémorial A n° 73 du 10 septembre 1998)
13. Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés et ... complétant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 77 du 21 juin 1999)
14. Loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurance et modifiant :
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ;
 - la loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.
 - la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)
15. Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 62 du 8 mai 2003)
16. Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 44 du 29 mars 2004)

- A** 17. Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et modifiant :
- Le Code pénal
 - ... la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ...
- (Mémorial A n° 183 du 19 novembre 2004).
- B** 1. Arrêté grand-ducal du 19 mars 1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie, modifié par l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945. (Mémorial 1945 pages 158 et 430)
2. Règlement ministériel du 21 juillet 1969 fixant les conditions générales des contrats d'assurances garantissant la Responsabilité Civile de la Chasse. (Mémorial A n° 38 du 4 août 1969)
3. Règlement grand-ducal du 17 février 1987 sur l'identification des bâtiments de plaisance (Article 10). (Mémorial n° 34 du 20 mai 1987)
4. Règlement grand-ducal du 10 août 1993 modifiant et complétant certaines dispositions réglementaires en matière de navigation fluviale. (Mémorial A n° 77 du 22 septembre 1993)
5. Règlement ministériel du 25 avril 1994 fixant le régime des courtiers d'assurances. (Mémorial A n° 36 du 17 mai 1994)
6. Règlement ministériel du 25 avril 1994 fixant le régime des agents d'assurances. (Mémorial A n° 36 du 17 mai 1994)
7. Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
8. Règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)
9. Règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances. (Mémorial A n° 132 du 20 décembre 2000)
10. Règlement grand-ducal du 14 décembre 2000 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des radiations ionisantes. (Mémorial A n° 9 du 22 janvier 2001)
18. Loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 103 du 21 juillet 2005)

A

LOIS

B

RÈGLEMENTS ET ARRÊTÉS

11. Règlement grand-ducal du 31 décembre 2001 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances. (Mémorial A n°172 du 31 décembre 2001)
12. Règlement grand-ducal du 16 mai 2002 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 58 du 11 juin 2002)
13. Règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 26 du 14 février 2003)
14. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile. (Mémorial A n° 165 du 19 novembre 2003)
15. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 166 du 19 novembre 2003)
16. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au plan d'activité des entreprises d'assurances et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 167 du 19 novembre 2003)
17. Règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 70 du 31 mai 2005)

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES FONDS DE PENSION

1

2

3

4

5

ALTÄÏR ASSURANCES S.A.,
6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,
directeur : Jean THILLY,
téléphone : 26 94 621, fax : 26 94 54 76,
Branches : 8, 9, 13, 16

AME LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.),
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,
directeur : Alain HAUGLUSTAINÉ,
téléphone : 46 36 40, fax : 46 36 44,
internet : www.ame.lu
Branches : 1, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18

ARISA ASSURANCES S.A.,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
directeur : Hans PLATTNER,
téléphone : 26 29 40-1, fax : 26 29 40 40,
internet : www.arisa.lu
Branches : 1, 2, 3, 9, 10, 13, 16, 17, 18

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,
7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG,
directeur : Stéphane SLITS,
téléphone : 44 24 24-1, fax : 45 51 58,
internet : www.axa.lu
Branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,
1, rue Emile Bian, L-1235 LUXEMBOURG,
directeur : André BREDIMUS,
téléphone : 290 190-1, fax : 290 591,
internet : www.baloise.lu
Branches : 1, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A.,
3, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Nico REYLAND,
téléphone : 26 20 61-1 ou 021319470, fax : 26 20 61-30,
internet : www.british-marine.com
Branches : 6, 12, 17

CAMCA ASSURANCE S.A.,
32, avenue de la Liberté - B.P. 2378, L-1023 LUXEMBOURG,
directeur : Martial de CALBIAC,
téléphone : 40 20 99, fax : 40 20 98,
internet : www.camca.lu
Branches : 3, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16

COLOMBE ASSURANCES S.A.,
2A, Place de Paris, L-2314 LUXEMBOURG,
directeur : Eric MACE,
téléphone : 40 05 44, fax : 40 05 54,
Branches : 7, 8, 9, 16

D.A.S. LUXEMBURG,
3, rue Thomas Edison, L-1445 LUXEMBOURG,
directeur : Rolf WIMPFHEIMER,
téléphone : 45 57 58, fax : 45 57 63,
internet : www.das.lu
Branches : 17

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.,
43, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Bjarke THOROE,
téléphone : 42 64 64-1, fax : 42 64 64-250,
internet : www.dkv.lu
Branches : 2

EUROP ASSISTANCE,
6, rue Albert Borschette - B.P. 1353, L-1013 LUXEMBOURG,
directeur : Jean-Claude STOOS,
téléphone : 43 74 40, fax : 42 05 62,
Branches : 18

EUROSCOR ASSURANCE S.A.,
2, rue du Fort Wallis - B.P. 1278, L-1012 LUXEMBOURG,
directeur : Claude STANISIERE,
téléphone : 48 38 04, fax : 48 38 09,
internet : www.scor.fr
Branches : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16

¹ Voir annexe 9 pour l'explication des branches

1

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

2

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

3

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

4

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

5

LISTE DES FONDS DE PENSION

FORTIS LUXEMBOURG IARD S.A.,
16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Dirk BILLEMONT,
téléphone : 24 18 58 1, fax : 24 18 58 9000,
Branches : 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.,
1, rue Emile Bian, L-1235 LUXEMBOURG,
directeur : Myriam DALLANOCE,
téléphone : 29 00 90, fax : 29 00 95,
internet : www.interlux.lu
Branches : 2

LA LUXEMBOURGEOISE S.A.,
10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG,
directeur : Pit HENTGEN,
téléphone : 4 76 11, fax : 47 61-300,
internet : www.lalux.lu
Branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

LE FOYER ASSURANCES S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Henri MARX,
téléphone : 43 74 37, fax : 437 43 257,
internet : www.lefoyer.lu
Branches : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

LE FOYER SANTE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE
D'ASSURANCES S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Gilbert WOLTER,
téléphone : 437 43 876, fax : 437 439 876,
internet : www.medicis.lu / www.lefoyer.lu
Branches : 2

LE FOYER-ARAG,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Adèle LAMBERTY,
téléphone : 43 74 37, fax : 42 87 17,
Branches : 17

LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,
65, avenue de la gare, L-1611 LUXEMBOURG,
directeur : Claude WEBER,
téléphone : 49 69 51, fax : 49 69 36,
Branches : 13, 16

NORDIC EMPLOYERS' MUTUAL INSURANCE ASSOC.,
9, rue J.B. Fresez, L-1542 LUXEMBOURG,
directeur : Guy HARLES,
téléphone : 40 86 27, fax : 40 78 04,
Branches : 16

SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION
& INDEMNITY ASSOCIATION,
99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG,
directeur : Frank TOMBS,
téléphone : 22 97 10 1, fax : 22 97 10 222,
Branches : 1, 4, 6, 7, 12, 17

SHIPOWNERS' MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION
EUROPE,
99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG,
directeur : Frank TOMBS,
téléphone : 22 96 50 1, fax : 22 96 50 222,
Branches : 16

THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION
(EUROPE) LTD,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG,
directeur : Claude WEBER,
téléphone : 49 69 51, fax : 49 69 36,
Branches : 1, 2, 6, 12, 16, 17, 18

WEST OF ENGLAND,
33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,
directeur : Philip ASPDEN,
téléphone : 47 00 67-1, fax : 22 52 53,
internet : www.westpandi.com
Branches : 1, 2, 6, 7, 12, 16, 17

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES FONDS DE PENSION

1

2

3

4

5

AGF ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,
14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,
mandataire général : Alain SCHAEDEGEN,
téléphone : 47 23 46-1, fax : 47 23 46-249,
internet : www.agf.lu
Branches : 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17

AIG EUROPE S.A.,
10b, Zone industrielle Bourmicht, L-8070 BERTRANGE,
mandataire général : Werenfried DE VLIEGHER,
téléphone : 44 30 32 237, fax : 44 31 07,
Branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16,
17, 18

ATRADIUS CREDIT INSURANCE N.V.,
5, rue Jean Bertels, L-1230 LUXEMBOURG,
mandataire général : Dirk PANKERT,
téléphone : 44 18 79 30,
Branches : 14, 15, 16

AXA ART VERSICHERUNG A.G.,
4, rue J-P Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG,
mandataire général : Ekkehart KESSEL,
téléphone : 26 44 15 36, fax : 26 25 81 04,
Branches : 7, 8, 9, 13, 16

AXA COLONIA VERSICHERUNG A.G.,
4, rue J-P Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG,
mandataire général : Ekkehart KESSEL,
téléphone : 26 44 15 36, fax : 26 25 81 04,
Branches : 5, 7, 8, 9, 11, 13, 16

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.,
43, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
mandataire général : Bjarke THOROE,
téléphone : 44 74 01, fax : 44 74 87,
Branches : 1

IMPERIO S.A.,
5, Zone industrielle Bourmicht, L-8070 BERTRANGE,
mandataire général :
AGUIAR FRAZAO Gustavo André MILHEIRO,
téléphone : 49 52 53, fax : 49 52 53-650,
Branches : 1, 2, 8, 9, 13, 16

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD,
c/o P&V Assurances, 7, av. Victor Hugo,
L-1750 LUXEMBOURG,
mandataire général : Charles BESNEHARD,
téléphone : 22 34 22 315, fax : 47 02 51,
Branches : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17

LONDON GENERAL INSURANCE COMPANY LTD,
19, rue de Bitburg - B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG,
mandataire général : Lambert SCHROEDER,
téléphone : 31 71 71, fax : 31 71 74,
Branches : 1, 2, 9, 16

P & V ASSURANCES,
7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG,
mandataire général : Charles GRAAS,
téléphone : 47 46 45 - 1, fax : 47 00 22,
Branches : 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

VEREINIGTE HAGEL VvaG,
20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
mandataire général : Anton Georg ESCH,
téléphone : 26 64 99 33, fax : 26 10 88 22,
Branches : 9

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A.,
31, bd G.-D. Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG,
mandataire général : Georges HENGEN,
téléphone : 45 22 80, fax : 444 09 44,
Branches : 1, 2, 3, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17

ZURICH S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD,
mandataire général : Philippe DUBUISSON,
téléphone : 26 642 1, fax : 26 642 610,
internet : www.zurich.lu
Branches : 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17

1

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

2

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

3

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

4

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

5

LISTE DES FONDS DE PENSION

ABN AMRO LIFE S.A.,
46, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Antoine BARONNET,
téléphone : 2607-3400, fax : 2607-3485,
internet : www.abnamro.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

AGF LIFE LUXEMBOURG S.A.,
14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,
directeur : Alain SCHAEDEGEN,
téléphone : 47 23 46-1, fax : 47 23 46-249,
internet : www.agf.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

AME LIFE LUX S.A.,
(ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX SA),
7, bd Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,
directeur : Romain ROSSETTI,
téléphone : 47 46 93, fax : 47 46 90,
internet : www.ame.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.,
27, bd Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,
directeur : Alain MECHANICUS,
téléphone : 22 26 55, fax : 22 26 58,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
directeur : Pierre MERSCH,
téléphone : 26 49 81, fax : 26 49 8200,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.,
10, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG,
directeur : Michael EMMEL,
téléphone : 26 49 42 00, fax : 26 49 43 02,
internet : www.fwugroup.com
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.,
7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG,
directeur : Stéphane SLITS,
téléphone : 45 30 20-1, fax : 45 51 58,
internet : www.axa.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.,
1, rue Emile Bian - B.P. 28, L-2010 LUXEMBOURG,
directeur : Romain BRAAS,
téléphone : 290 190-1, fax : 291 968,
internet : www.baloise.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

CAMCA VIE S.A.,
32, avenue de la Liberté - B.P. 3002, L-1030 LUXEMBOURG,
directeur : Martial de CALBIAC,
téléphone : 26 48 70-1, fax : 26 48 70-58,
internet : www.camca.lu
Branches : I, II, III, II, III, VII

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.,
23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,
directeur : Alison Samantha HILL,
téléphone : 31 78 31-1, fax : 31 78 31-444,
internet : www.clerical-medical.com
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

COMMERCIAL UNION INTERN. LIFE S.A.,
34, avenue de la Liberté - B.P. 1375, L-1013 LUXEMBOURG,
directeur : Hans KNOL,
téléphone : 40 28 20 350, fax : 40 28 20 351,
internet : www.cuil.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

CREDIT SUISSE LIFE & PENSIONS (LUXEMBOURG) S.A.,
13A, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG,
directeur : Clive GRIFFITHS,
téléphone : 43 30 10-1, fax : 43 30 12,
Branches : I, II, III, II, III

1	LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE
2	LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE
3	LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE
4	LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE
5	LISTE DES FONDS DE PENSION

DB VITA S.A.,
2, bd Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG,
directeur : Olivier GASTEBOIS,
téléphone : 2 64 22-1, fax : 2 64 22-9400,
Branches : I, II, III, II, III, VI

DEXIA LIFE & PENSIONS S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG,
directeur : Guy VAN DEN BOSCH,
téléphone : 26 25 44-1, fax : 26 25 44-54 80,
internet : www.dexia-life.com
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

EURESA-LIFE S.A.,
1, rue Pletzer, L-8080 BERTRANGE,
directeur : Jean-Pierre QUAIRIÈRE,
téléphone : 25 42 59, fax : 25 42 62,
internet : www.euresa-life.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

EUROPEWIDE LIFE S.A.,
14, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG,
directeur : Daniel A. CURRIE,
téléphone : 45 67 30 1, fax : 45 67 34,
Branches : I, II, III, III, VI

EWA LIFE S.A.,
14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,
directeur : Alain SCHAEDGEN,
téléphone : 47 23 46- 200, fax : 47 23 46 249,
internet : www.ewalife.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.,
39, avenue Monterey - B.P. 1081, L-1010 LUXEMBOURG,
directeur : Paul MICHONNEAU,
téléphone : 26 20 15 40, fax : 26 20 15 41,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.,
16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Dirk BILLEMON,
téléphone : 24 18 58 1, fax : 24 18 58 9000,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

FOYER INTERNATIONAL S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Jean-Louis COURANGE,
téléphone : 43 74 31, fax : 42 88 84,
internet : www.lefoyer.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI

GENERALI LUXEMBOURG S.A.,
3, rue Thomas Edison, L-1445 LUXEMBOURG,
directeur : Nathalie DE MEYERE,
téléphone : 44 74 40, fax : 44 74 43,
internet : www.generalilux.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

ING LIFE LUXEMBOURG S.A.,
52, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG,
directeur : Pierre VOOS,
téléphone : 26 44 11 44, fax : 26 44 11 45,
internet : www.inglife.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.,
63, bd Prince Félix, L-1513 LUXEMBOURG,
directeur : Luc GASPARD,
téléphone : 40 66 90-1, fax : 40 66 90-300,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A.,
17, côte d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG,
directeur : François BLANCHARD,
téléphone : 46 99 89 1, fax : 46 99 89 333,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.,
287-289, route d'Arlon, L-1150 LUXEMBOURG,
directeur : Geert EIJKENBOOM,
téléphone : 455 405 504, fax : 455 405 505,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.,
26, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Christian MORIO,
téléphone : 26 21 41, fax : 26 21 44-40,
internet : www.finagora.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI

1

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

2

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

3

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

4

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

5

LISTE DES FONDS DE PENSION

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.,
10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG,
directeur : Pit HENTGEN,
téléphone : 4 76 11, fax : 47 61-400,
internet : www.lalux.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.,
22, rue Goethe, L-1637 LUXEMBOURG,
directeur : Philippe RICARD,
téléphone : 45 85 87-26, fax : 45 87 18,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

LE FOYER VIE S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Philippe BONTE,
téléphone : 43 74 37, fax : 42 33 16,
internet : www.lefoyer.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

LEX LIFE & PENSION S.A.,
85-91, rte de Thionville - B.P. 1872, L-1018 LUXEMBOURG,
directeur : Flemming LAURIDSEN,
téléphone : 20 20 3000, fax : 26 19 29 96,
internet : www.danica.lu
Branches : I, II, III, II, III

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.,
2, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,
directeur : David STEINEGGER,
téléphone : 34 61 91, fax : 34 61 90,
internet : www.lombard.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

LUXLIFE S.A.,
80, place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG,
directeur : Christophe LEROY,
téléphone : 25 27 71, fax : 25 27 79,
internet : www.luxlife.com
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

MASSMUTUAL EUROPE S.A.,
3, rue du Fossé - B.P. 332, L-2013 LUXEMBOURG,
directeur : Angelo COLANGELO-MERLET,
téléphone : 25 19 14, fax : 25 19 13,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

NATEXIS LIFE S.A.,
51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Jean MARCHES,
téléphone : 22 888 11, fax : 22 888 150,
internet : www.natexislife.com
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.,
Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, L-1736 SENNINGERBERG,
directeur : Roger GLOVER,
téléphone : 44 67 74 21, fax : 44 69 33,
internet : www.nemianlife.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG,
62, rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG,
directeur : Isabelle LOMBET,
téléphone : 42 40 20-1, fax : 42 40 20-40,
internet : www.nellweb.com
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.,
672, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG,
directeur : Peter JOLLEY,
téléphone : 43 88 77 80, fax : 43 88 77 81,
internet : www.nordealife.lu
Branches : I, II, III, II, III

PANEUROLIFE S.A.,
14, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG,
directeur : Daniel A. CURRIE,
téléphone : 45 67 30 1, fax : 45 67 34,
internet : www.paneurolife.com
Branches : I, II, III, II, III, VI

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE	1
LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE	2
LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE	3
LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE	4
LISTE DES FONDOS DE PENSION	5

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.,
6, rue Guillaume Schneider, L-2522 LUXEMBOURG,
directeur : Michael Robert KIDD,
téléphone : 46 77 66, fax : 46 77 76,
internet : www.pfalux.dk
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

PREDICA EUROPE,
55, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG,
directeur : Alain CABAL,
téléphone : 48 90 60 1, fax : 48 90 60 50,
internet : webplaza.pt.lu/public/federlux
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

PREDICAI EUROPE S.A.,
55, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG,
directeur : Olivier SENTIS,
téléphone : 26 26 70 62, fax : 26 26 70 69,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

PRIVATE LIFE PARTNERS S.A.,
46, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : James DOYLE,
téléphone : 2607-3500, fax : 2607-3548,
Branches : I, II, III, II, III

R & V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.,
4, rue Thomas Edison - B.P. 661, L-1445 STRASSEN,
directeur : Stefan HONECKER,
téléphone : 45 45 65-1, fax : 45 32 76,
internet : www.ruv.lu
Branches : I, II, III, II, III

RAIFFEISEN VIE S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Philippe BONTE,
téléphone : 26 68 36 20, fax : 26 68 36 22,
Branches : I, II, III, II, III, VI

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.,
43, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Lucien JACOBS,
téléphone : 42 91 30 1, fax : 42 91 35,
internet : www.scoteqint.lux
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

SOGELIFE S.A.,
11, avenue Emile Reuter, L-2420 LUXEMBOURG,
directeur : Philippe SERRE,
téléphone : 24 13 73 1, fax : 24 13 29,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

SWISS LIFE S.A.,
25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,
directeur : Patrick SCHOLS,
téléphone : 42 39 59-1, fax : 26.43.40,
internet : www.swisslife.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

TAKAFOL S.A.,
3, rue Alexandre Fleming, L-1525 LUXEMBOURG,
directeur : Ahmed Raçi ÖZEN,
téléphone : 44 10 67, fax : 44 12 06,
Branches : I, II, III, II, III

VITIS LIFE LUXEMBOURG S.A.,
7, boulevard Royal - B.P. 803, L-2018 LUXEMBOURG,
directeur : René VAN DEN BOSCH,
téléphone : 26 20 46 300, fax : 26 20 46 297,
internet : www.vitislife.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.,
6, parc d'activités Syrdall, L-5365 MUNSBACK,
directeur : Friedel HOFRICHTER,
téléphone : 26 48 55-0, fax : 26 48 55-30,
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A.,
25, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG,
directeur : Christian HOUTEKIE,
téléphone : 45 07 40, fax : 45 07 97,
internet : www.wev.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

ZURICH EUROLIFE S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD,
directeur : Philippe DUBUISSON,
téléphone : 26 642 1, fax : 26 642 650,
internet : www.zurich.lu
Branches : I, II, III, II, III, VI, VII

1

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

2

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

3

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

4

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

5

LISTE DES FONDS DE PENSION

4 BHW LEBENSVERSICHERUNG A.G.,
16, rue Erasme, L-1468 LUXEMBOURG,
mandataire général : Bernd H. ECKHARDT,
téléphone : 44 88 44-1, fax : 44 88 44-34,
Branches : I, II, III, II, III

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.,
43, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
mandataire général : Bjarke THOROE,
téléphone : 44 74 01, fax : 44 74 87,
Branches : I, II, III, II, III

IMPERIO S.A.,
5, Zone industrielle Bourmicht, L-8070 BERTRANGE,
mandataire général :
AGUIAR FRAZAO Gustavo André MILHEIRO,
téléphone : 49 52 53, fax : 49 52 53-650,
Branches : I, II, III, II, III

P & V ASSURANCES,
7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG,
mandataire général : Charles GRAAS,
téléphone : 47 46 45 - 1, fax : 47 00 22,
Branches : I, II, III, II, III

SEB LIFE LUXEMBOURG BRANCH,
6a, Circuit de la Foire Internationale,
L-1347 LUXEMBOURG,
mandataire général : Daniel STARBERG,
téléphone : 26 23 2274, fax : 2623 2064,
Branches : III

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A.,
31, bd G.D. Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG,
mandataire général : Georges HENGEN,
téléphone : 45 22 80, fax : 44 09 44,
Branches : I, II, III, II, III, VI

5 CAISSE DE PENSION DES EMPLOYÉS BGL,
50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 LUXEMBOURG,
directeur : Dirk BILLEMONT,
téléphone : 42 42 22 79, fax : 42 42 27 23,
Branches : A

FONDS DE PENSION GOODYEAR A.S.B.L.,
c/o ESOFAC 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG,
téléphone : 45 31 24-1, fax : 45 07 43,
Branches : A, C

FONDS DE PENSION ING LUXEMBOURG A.S.B.L.,
c/o ESOFAC 37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG,
téléphone : 45 31 24-1, fax : 45 07 43,
Branches : A, C

LISTE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES AYANT NOTIFIÉ LEUR INTENTION D'OPÉRER SUR LE TERRITOIRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN RÉGIME DE LIBRE PRESTATION DE SERVICES

ABBAY REINSURANCE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

ACHMEA RE,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

ACTIRE,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

AERO RE S.A.,
6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

AFE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

AGAT RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AGRASSUR RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AIRBUS RE,
6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : SOGECORE S.A.

AIRISTO RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ALMA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

ALPHA RE,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

ALVEMA S.A.,
65, avenue de la gare B.P. 2217, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

ARISA RE S.A.,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur agréé : PLATTNER JOHANN

ARTZARE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

ASSIDOMAN REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

ASSOCO RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ASSUREKA S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg
société de management : EURCO S.A.

ASSURISK S.A.,
8-10, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG
directeur agréé : BAUWENS IVO

ASUVER S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ATOUT S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ATRADIUS RE S.A.,
24-28, rue Goethe, L-1637 LUXEMBOURG
directeur agréé : PIROTTE JEAN

AVAFIN-RE,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

AVIABEL RE,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

AVIARE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

AXIOME DE RE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

BALSPEED RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BALTA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BCEE RE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

BEL RE,
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur agréé : HAUGLUSTAINÉ ALAIN

BETA RE S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

BG RE S.A.,
50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
directeur agréé : KIRCHEN ALFONS

BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A.,
16, rue Erasme, L-1468 LUXEMBOURG
directeur agréé : ENNO CARL

BIL RE,
2, rue Nicolas Bové, L-2763 LUXEMBOURG
directeur agréé : AZIJN HUGO

BNP PARIBAS RE,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

BREW RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BRIDGE RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BSN GLASSPACK RE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BTL REINSURANCE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BUILDERS CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A.,
53 route d'Arlon, L-8410 STEINFORT
directeur agréé : SCHROEDER LAMBERT

C.D.A.- RE,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

CAFINA,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CAISRELUX,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CAMCA REASSURANCE S.A.,
32, avenue de la Liberté / B.P. 2378, L-1023 LUXEMBOURG
directeur agréé : DE CALBIAC MARTIAL

CAPAG S.A.,
16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé : HANSOULLE JACQUES

CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CARGOLUX RE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

CARIFAC S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

CASIOPEA-RE,
6d, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

CERATIZIT-RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CERES S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CETREL RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.``

CFC REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

CGPA RE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CHALLENGER REASSURANCE,
6d, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : COREMANS GILLES

CHC REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CIMPOR REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CLIMRE,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

COATINGS RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

COFINTEX LUXEMBOURG S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

COGERE S.A.,
6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL SA,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

COMPAGNIE DE REASSURANCE RT SA,
25 A, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé : STENZEL DIETMAR

COMURA S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CONTRACTORS CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY,
53 route d'Arlon, L-8410 STEINFORT
directeur agréé : SCHROEDER LAMBERT

COREA S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CORELYE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

CORELYON S.A.,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

COREPI,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CORESA,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

COREVAL,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

COURTAL S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

COVEA RE S.A.,
B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CP-BK REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREALUX S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREARE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CYBELE RE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

CYLONIE RE S.A.,
19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

D.R.C. S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
directeur agréé : AZIJN HUGO

DAIMLERCHRYSLER SERVICES RE INSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

DANONE RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DASSAULT REASSURANCE,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

DB RE S.A.,
2, boulevard Konrad Adenauer/B.P. 120,
L-2011 LUXEMBOURG
directeur agréé : WITTBJER TOMAS

DEGUSSA RE S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DELA RE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

DELAUSSUR,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : ADN INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

DELTA RE S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DEXIA RE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
directeur agréé : AZIJN HUGO

DGF REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

DIAMOND RE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

DISTRIRE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DMG REINSURANCE S.A.,
6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

DNB NOR REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

DYNAMICS RE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

EAX RE,
10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE
directeur agréé : DE VliegHER WERENFRIED

EGON RE S.A.,
11, Avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG
directeur agréé : EMSIX JACQUES

ELECTRO-RE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : FRERE FABRICE

ELECTROLUX REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

ELIA RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ELTH REASSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ENERGIA RE S.A.,
145, rue du Kiem, L-8020 STRASSEN
société de management : U. M. L. S.A.

EPCAP RE S.A.,
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ERAS S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ERICSSON REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ERSTE REINSURANCE S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

EULER HERMES RE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EURAZUR S.A.,
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur agréé : SOREE GERMAIN

EURCOLUX S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
directeur agréé : AZIJN HUGO

EUREKO CAPTIVE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

EUREKO REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.,
25 A, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé : STENZEL DIETMAR

EUROCHEM REASSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

EUROCLEAR RE S.A.,
19, rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EUROMAF RE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

EUROPE REINSURANCE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

EURORE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

FIDARE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur agréé : WEBER CLAUDE

FINBEL RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur agréé : WEBER CLAUDE

FIR RE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS BANK REINSURANCE LUXEMBOURG,
50, avenue J.F.KENNEDY, L-2951 LUXEMBOURG
directeur agréé : SCHROEDER LAMBERT

FOYER RE S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG
directeur agréé : LAUER MARC

G-RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GAMBRO REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

GAMMA RE S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

GAVIODA RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur agréé : WEBER CLAUDE

GELINS,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

GENERAS,
B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : BESNEHARD CHARLES

GESARE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GIPE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

GLOBAL LIABILITY REINSURANCE COMPANY S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

GOMAREAL S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

GOTA RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

G5 RE,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

H & M RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HECO REASSURANTIE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HENKEL RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HERALUX,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

HEYREL S.A.,
5, avenue Pasteur, L-2310 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

HOLMEN REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

IBERDROLA RE S.A.,
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ICA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEK LUXEMBOURG S.À R.L.

IKANO RE S.A.,
1, rue Nicolas Welter, L-2740 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

IMAGINE RE (LUX.) S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEK LUXEMBOURG S.À R.L.

INCODEN S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

INDURISK RUCKVERSICHERUNG,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

INDUSTRIAL RE MUSINI S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INOX RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INSUTREL S.A.,
76, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INTER RE,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

INTERN.CREDIT.MUTUEL. / ICM RE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

INTERNATIONAL SHIPOWNERS RE CO,
33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
directeur agréé : ASPDEN PHILIP

KLAVENESS RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LA LUXEMBOURGEOISE RE,
10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
directeur agréé : HENTGEN PIT

LAU RE S.A.,
2A Place de Paris/B.P. 2583, L-1025 LUXEMBOURG
directeur agréé : MACE ERIC

LETZRE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : BESNEHARD CHARLES

LIME REFR IN S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

LINDE-RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

LIRIN S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

LOCRE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

LOTUS-BAKERIES REASSURANCES S.A.,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

LUCARE S.A.,
8-10, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG
directeur agréé : BAUWENS IVO

LURECO S.A.,
4, rue de l'Eau, L-1449 LUXEMBOURG
directeur agréé : COPPING WALTER

LUXPAR RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

MAPLUX RE,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

MERCK RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MO REINSURANCE,
6 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

MODERN RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

MODERNAC S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

MORGAN RE S.A.,
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : BIERRY ARNAUD

MOTOR REINSURANCE COMPANY S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

MU VI RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NATURAL RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NOORDHOLLANDSCHE RE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINS,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

OCEANE RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

OLLE OLSSON REINSURANCE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ORSAY-RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

PAMECO SerAssur S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

PF RE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

PLM REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

POLYRE S.A.,
42, rue de l'Avenir, L-1147 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

PRINTEMPS REASSURANCE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

PRO RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSER LUXEMBOURG S.À R.L.

PURACAP S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

RAIFFEISEN RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

RAIL REASSURANCES S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : FRERE FABRICE

REAAL REASSURANTIE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

REACOMEX,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

REAFIN S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

REAGRA S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

REASAR S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

RECEM S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RECHEM,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

RECTICEL RE S.A.,
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

REDELCOVER S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RENELUX S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

RHEA,
BP. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : BESNEHARD CHARLES

RISK TRANSFER RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ROQUETTE RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SAFE REINSURANCE (IMMO) S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SARAL S.A.,
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SCEM REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SECO SAFE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

SECURISK,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SECURLUX,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

SERECO RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SERIL RE,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management :
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SES RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : FRERE FABRICE

SIREC SA,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

SKANDIA RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSUR,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

SKULD RE,
Boîte Postale 2217, L-1022 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SKULD RE II S.A.,
Boîte Postale 2217, L-1022 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SOCARE,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG),
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SODRA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

SOFIRI,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SOFREA,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SOGRAPE REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SOMALRE-SOC.RE TARKETT,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

SONAE RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SOPREFIRA,
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

SOREAS,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SOREBOL S.A.,
43, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

SOREVAL S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SORRILUX SA,
19 rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
ADN INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SPANDILUX S.A.,
99 Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG
directeur agréé : TOMBS FRANK

SPS REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEK LUXEMBOURG S.À R.L.

ST LOUIS RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ST-THOMAS SECURITY S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

STANDBAST REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SUISSES DE RE 3,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

SURASSUR,
12-14, avenue G.-D. Charlotte, L-1330 LUXEMBOURG
société de management : U. M. L. S.A.

SVENSKA RE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEK LUXEMBOURG S.À R.L.

SWEET RE S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management :
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SWIFT RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SYNDICAT GENERAL RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TA REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management :
RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

TAGUS RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TANK RE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

EIDE RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TELE DANMARK REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.``

TELIA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TER BEKE LUXEMBOURG,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TERECO TECHNICAL RE. CO.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management :
MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TERELUX S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

THARC S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

THE RE-COMPANY,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

THE SWATCH GROUP RE S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

TIRSA S.A.,
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management :
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

TRANS RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

ULSTEIN RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

VAN DE VELDE-MARIE JO S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VANDEMOORTELE INTERN.RE.COMP.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

VATTENFALL REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.``

VELASQUEZ S.A.,
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

WATT RE,
B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

WEGE RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

WHITE ROCK REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

WURTH REINSURANCE COMPANY S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur agréé : WEBER CLAUDE

YOLE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management :
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

LISTE DES PERSONNES MORALES

AARDOOM WILLEM MARINUS
c/o RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, place du Théâtre
L - 2613 LUXEMBOURG

ASPDEN PHILIP
c/o INTERNATIONAL SHIPOWNERS RE CO
33, boulevard Prince Henri
L - 1724 LUXEMBOURG

AZIJN HUGO
c/o EURCO S.A.
2, rue Nicolas Bové
L - 1253 LUXEMBOURG

BAUWENS IVO
c/o ASSURISK S.A.
8-10, avenue de la Gare
L - 1610 LUXEMBOURG

BESNEHARD CHARLES
c/o AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)
19, rue de Bitbourg / B.P. 593
L - 2015 LUXEMBOURG

BIERRY ARNAUD
c/o RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, place du Théâtre
L - 2613 LUXEMBOURG

BOECK KELD
c/o RISK & INSURANCE SERVICES S.A.
5, avenue Monterey
L - 2163 LUXEMBOURG

COPPING WALTER
c/o LURECO S.A.
4, rue de l'Eau
L - 1449 LUXEMBOURG

COREMANS GILLES
c/o SOGECORE S.A.
6 B, route de Trèves
L - 2633 SENNINGERBERG

DARDENNE GERARD
c/o RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, place du Théâtre
L - 2613 LUXEMBOURG

DE CALBIAC MARTIAL
c/o CAMCA REASSURANCE S.A.
Boîte Postale 2378
L - 1023 Luxembourg

DE VliegHER WERENFRIED
c/o AIG EUROPE
10, Z.I. Bourmicht
L - 8070 BERTRANGE

DEJARDIN BERNARD
8, rue Leleu
F - 76420 BIHOREL

DELFEld CLAUDE
c/o MARSH S.A.
16, rue Robert Stumper
L - 2557 LUXEMBOURG

DRON THIERRY
c/o AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG)
19, rue de Bitbourg
L - 1273 LUXEMBOURG

DUBUISSON PHILIPPE
c/o ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.
45, rue des Scillas
L - 2529 HOWALD

EMSIX JACQUES
11, avenue Guillaume
L - 1651 Luxembourg

ENNO CARL
c/o VIC'S ART (RE-) INSURANCE ADVISORS S.A.
32, rue du Curé
L - 1368 LUXEMBOURG

FATOUT GUY
14, bd. F. D. Roosevelt
L - 2450 LUXEMBOURG

FRERE FABRICE
c/o IRMG LUXEMBOURG
19, rue de Bitbourg
L - 1273 LUXEMBOURG

FRERE ROLAND
40, rue des Près
L - 5316 CONTERN

GABRIEL FREDERICK
c/o MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.
65, avenue de la Gare
L - 1611 LUXEMBOURG

GROKE KRISTIAN
44, route d'Esch/B.P. 1981
L - 1019 LUXEMBOURG

HANSOULLE JACQUES
c/o CAPAG S.A.
16, boulevard Royal
L - 2449 LUXEMBOURG

HAUGLUSTAIN ALAIN
c/o BEL RE
7, boulevard Joseph II
L - 1840 LUXEMBOURG

HENTGEN PIT
c/o LA LUXEMBOURGEOISE RE
10, rue Aldringen
L - 1118 LUXEMBOURG

KIRCHEN ALFONS
c/o BG RE S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L - 1855 LUXEMBOURG

LAMBILLON MARIE
c/o SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.
19, rue de Bitbourg / B.P. 593
L - 2015 LUXEMBOURG

LAMBORELLE ERNY
c/o ELECTROLUX REINSURANCE S.A.
7, rue de Bitbourg
L - 1273 LUXEMBOURG

LAUER MARC
c/o FOYER RE S.A.
6, rue Albert Borschette
L - 1246 LUXEMBOURG

LEONARD NICOLAS
c/o EURCO S.A.
2, rue Nicolas Bové
L - 1253 LUXEMBOURG

LOHEST PASCAL
c/o FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.
66, route d'Esch
L - 1470 LUXEMBOURG

MACE ERIC
c/o LAU RE S.A.
Boîte Postale 2583
L - 1025 LUXEMBOURG

MARX HENRI
c/o FOYER RE S.A.
6, rue Albert Borschette
L - 1246 LUXEMBOURG

MERSCH PIERRE
7, rue de la Chapelle
L - 1325 LUXEMBOURG

NEPPER GERARD
29, avenue Pasteur
L - 2311 LUXEMBOURG

NORDBLAD TONY
c/o SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.
19, rue de Bitbourg / B.P. 593
L - 2015 LUXEMBOURG

NOVAK OLAF
14 boulevard F.-D. Roosevelt/B.P. 844
L - 2450 LUXEMBOURG

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

LISTE DES PERSONNES MORALES

PARIDAENS RUDY
c/o EURCO S.A.
2, rue Nicolas Bové
L - 1253 LUXEMBOURG

PIROTTE JEAN
c/o ATRADIUS RE S.A.
24-28, rue Goethe
L - 1637 LUXEMBOURG

PLATTNER JOHANN
c/o ARISA RE S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L - 2453 LUXEMBOURG

POENSGEN SILVESTER
c/o AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg
L - 1273 LUXEMBOURG

REYLAND NICO
3 boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

SCHROEDER LAMBERT
c/o AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg / B.P. 593
L - 2015 LUXEMBOURG

SOREE GERMAIN
c/o EURAZUR S.A.
7, boulevard Joseph II
L - 1840 LUXEMBOURG

SOUGNEZ ALAIN
c/o RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, place du Théâtre
L - 2613 LUXEMBOURG

STENZEL DIETMAR
c/o EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.
25 A, boulevard Royal
L - 2449 LUXEMBOURG

STIENNON CLAUDE
59, rue des Glacis
L - 1628 Luxembourg

THEODOSE CHRISTIAN
c/o U. M. L. S.A.
145, rue du Kiem
L - 8030 STRASSEN

THILLY JEAN
c/o SOGECORE S.A.
6 B, route de Trèves
L - 2633 SENNINGERBERG

TOMBS FRANK
c/o SPANDILUX S.A.
99, Grand-Rue
L - 1661 Luxembourg

VANDEVEN SOPHIE
c/o SOGECORE S.A.
6 B, route de Trèves
L - 2633 SENNINGERBERG

WEBER CLAUDE
c/o MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.
65, avenue de la Gare
L - 1611 LUXEMBOURG

WITTBGER TOMAS
c/o DB RE S.A.
Boîte Postale 120
L - 2011 LUXEMBOURG

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
10B,ZI Bourmicht, L-8070 BERTRANGE
téléphone: 44 30 32-1 ; fax: 44 31 07

ADN CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)
19 rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1 ; fax: 47 02 50

ADN INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
19 rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone: 31 71 71 ; fax: 31 71 74

ADN LUXEMBOURG S.A.
19 rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone: 37 71 71 ; fax: 31 71 74

COMMERCIAL UNION MANAGEMENT S.À R.L.
34 avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG
téléphone: 40 28 20-1 ; fax: 40 83 58-302

DIOT RISK MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
19 rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1 ; fax: 47 02 51

EURCO S.A.
2 rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
téléphone: 22 73 43-1 ; fax: 22 73 47

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.
66 route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG
téléphone: 45 66 88 ; fax: 45 66 99

GEALUX S.A.
6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
téléphone: 40 38 80-1 ; fax: 49 27 06

J. VAN BREDA & CO REINSURANCE MANAGEMENT S.A.
6b route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1 ; fax: 34 68 40

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.
65 avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
téléphone: 49 69 51 ; fax: 49 69 36

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.
5 avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
téléphone: 22 24 74-1 ; fax: 22 15 50

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
7, place du Théâtre, L-2613 LUXEMBOURG
téléphone: 26 00 35-1 ; fax: 26 00 35-35

SINSER LUXEMBOURG S.À R.L.
19 rue de Bitbourg / B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1 ; fax: 47 02 50

SOGECALUX S.A.
6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
téléphone: 40 21 90 ; fax: 49 27 06

SOGECORE S.A.
6b route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1 ; fax: 34 68 40

SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A.
6b route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1 ; fax: 34 68 40

SOGECORE INTERNATIONAL S.A.
6b route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1 ; fax: 34 68 40

U. M. L. S.A.
145 rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
téléphone: 46 96 01-200 ; fax: 46 96 01-209

VIC'S ART (RE-) INSURANCE ADVISORS S.A.
44 route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG
téléphone: 26 20 00 50 ; fax: 26 20 00 51

WILLIS CORROON MANAGEMENT S.A.
145 rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
téléphone: 46 96 01-200 ; fax: 46 96 01-209

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.
45 rue des Scillas, L-2529 HOWALD
téléphone: 26 64 21 ; fax: 26 64 26 01

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

LISTE DES PERSONNES MORALES

BAUDSON Roland
3, rue de Niederpallen
L-8551 NOERDANGE

BAUSCHERT Edgar
c/o GIP INTERNATIONAL S.A.
7 am Scheerleck
L-6868 WECKER

BOIS Jean-Baptiste
c/o EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.
5/7, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

BORCEUX Olivier
c/o ANALIS S.A.
69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT

BOSQUEE Bernard
c/o CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS S.à r.l.
117 route de Strassen
L-8009 STRASSEN

BOSSICART Didier
25 route d'Arlon
L-8410 STEINFORT

BUDDE Klaus
c/o GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.
44 route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

CALDANA Marco
c/o Farad International S.A.
49, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

CARL Enno
c/o GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.
44 route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

CLAUDIN Antony
58, rue Pasteur
L-3543 DUDELANGE

CONDELLO Clemente
11, rue Mère Teresa
L-8033 STRASSEN

CORELLI Salvatore
c/o EUROPEAN BUSINESS NETWORK SA
218 route de Longwy
L-1940 LUXEMBOURG

CREPAIN Paul
c/o KOBELCO LUXEMBOURG SA
28 Côte d'Eich
L-1450 Luxembourg

DADU Laurent
c/o CONCEPT MARKETING FINANCE (C.M.F.) S.A.
1, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

DE BRAQUILANGES Patrick
c/o Van Moer Santerre Luxembourg S.A.
52-54, rue Charles Martel
L-2134 LUXEMBOURG

DE FAYS Philippe
c/o CREATERRA
25 route d'Esch -
L-1470 LUXEMBOURG

DELFIELD Claude
c/o MARSH S.A.
16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

DELREE Joseph
Résidence Sainte Maurice
2A/36 route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

DÖRRIE Detlef
c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER GmbH
74 route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

DUINSLAEGER Erik
c/o Moneyclip Insurance Broker Luxembourg S.A.
4, rue du Pont
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE

DUNKEL Paul
93 Val Ste Croix
L-1371 LUXEMBOURG

EECKMAN Jean-Pierre
c/o Invicta-Art S.à.r.l. Int Insurance Brokers
9b Plateau Altmünster
L-1123 LUXEMBOURG

LISTE des personne physiques

1

LISTE des personne morales

2

EECKMAN Laurence
c/o Invicta-Art S.à.r.l. Int Insurance Brokers
9b Plateau Altmünster
L-1123 LUXEMBOURG

EMSIX Jacques
11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

FAGNOUL Frédéric
c/o EURO PARTNER INVEST SA
94, rue du Golf
L-1638 SENNINGERBERG

FALLON Guibert
c/o CIRCLES GROUP S.A.
167 route de Longwy
L-1941 Luxembourg

FAVRE Claude
5 Chemin d'Aspelt
L-5740 FILSDORF

FONDU Marc
c/o DILIGENTIA S.A.
20, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

FOX Jean-Damien
c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

GERAERTS Philippe
c/o LUX LIFE CONSULTING
11, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ

GERARD Pascal
c/o FININSUR COURTAGE ET CONSEIL
43, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

GIERES Pierrot
c/o MEDIA-ASSURANCES S.A.
45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

GREDED Roger
c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

GRUNDHEBER Rainer
c/o ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

HAAS Norbert
c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.à r.l.
Maison 150
L-9991 WEISWAMPACH

HAUFFELS Paul
29, rue de Bragance
L-1255 LUXEMBOURG

HEGER Olivier
c/o CIRCLES GROUP S.A.
167 route de Longwy
L-1941 LUXEMBOURG

HENRY Christian
c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

HOFFMANN Marc
c/o AGN S.A.
29, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG

HUDSON S. Jan
c/o AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE
208 Val des Bons Malades
L-2121 Luxembourg

JAGGI-MALOUBIER Katia
8, rue de la Chapelle
L-8017 STRASSEN

KUGELER Alphonse
c/o ARCELOR INSURANCE CONSULTANTS SA
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

LAMBORELLE Erny
8 op der Tom
L-9760 LELLINGEN

LANG Raymond
c/o ASSURGEST S.A.
17, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

LISTE DES PERSONNES MORALES

LANSLEY Harvey John
c/o VERITAS FINANCIAL SERVICES
12, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

LEROUX Marc
c/o GEPLUX p.a. Fiduciaire Vincent La Mendola
50, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

LEYSEN Marc
c/o J. VAN BREDA & Co, LUXEMBOURG
283 route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

LOHEST Pascal
c/o FB Brokerage Luxembourg S.A.
66 route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

LOZIE Koen
c/o Lozie, Abts & Partners Luxembourg S.A.
105 route d'Arlon
L-8211 MAMER

MAGNUS Vincent
c/o ALTIS ASSURANCES S.A.
9 route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

MARTIN Pierre
4, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

MARTIN David John
c/o PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS
43 route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

MASSOT Gaudéric
c/o ADLUX
3B, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

MATHIEU Pierre
c/o Nexus Assurances
67, rue Michel Welter
L-2730 LUXEMBOURG

MORVILI Fabio
12, rue du Château
L-7463 PETTINGEN

MOUTSCHEN Eugène
c/o EVEST LUXEMBOURG S.A.
Maison 150
L-9991 WEISWAMPACH

NELEN Hans
c/o GLOBAL ASSURANCE S.A.
B.P. 1066
L-1010 LUXEMBOURG

NEPPER Gérard
c/o AGN S.A.
29, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG

NEUBERG Guy
c/o Groupe Neuberger, Courtier d'Assurances S.A.
5, rue de la Sapinière
L-8832 ROMBACH

PHILIPPE Dominique
c/o EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A.
10, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

PIOLLET Alain
c/o SOFYCIL MANAGEMENT S.A.
10, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

PIRET Thibaut
c/o C.A.P. S.A.
4 route de Longwy
L-4830 RODANGE

PIROTON Albert
c/o ESCHTARI S.A.
25/3, rue de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG

POOT-BAUDIER Idès
c/o AON LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

POUMAY Paul-Yves
c/o STRATINVEST INSURANCE S.A.
3, rue des Foyers
L-1537 LUXEMBOURG

LISTE des personne physiques

1

LISTE des personne morales

2

PRIEM Johan
c/o CONDOR COURTIERES & CONSEILLERS S.à r.l.
117 route de Strassen
L-8009 STRASSEN

RANKI Timo
c/o EVLI Life - International Insurance Brokers
60 Grand-rue
L-1660 LUXEMBOURG

REMOUCHAMPS Pascal
c/o EUROPEAN BROKER S.A.
23, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

ROECKNER Martin
c/o GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.
44 route d'Esch
L-1470 Luxembourg

ROTTEVEEL Joseph
c/o Suxes Life Insurance Brokers S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

RUXTON Derek Stuart
c/o Compagnie Générale Européenne de Finance
B.P. 646
L-2016 LUXEMBOURG

SAS Werner
c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

SCHÄFER Markus
c/o MEDIVERS AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

SCHILD Gaëtan
4, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

SCHMIT Philippe
c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING S.A.
46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

SCHWEITZER Daniel
c/o SCHWEITZER LUXEMBURG S.à R.L.
24A, rue de Remich
L-5471 WELLENSTEIN

SEEN Albert
c/o Suxes Life Insurance Brokers S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

SKALKOWSKI Christophe
c/o CREDIT SUISSE COURTAGE S.A
56 Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

SNYDERS Patrick
c/o FRUCTI CAUSA LUX
11, rue de Bettlange
L-9657 HARLANGE

STROHLE Armand
c/o LIFE EXPANSION S.A.
335 route de Thionville/Résidence Calimera
L-5884 HESPERANGE

TASSIGNY Christian
c/o COURTALUX S.à r.l.
9, rue des Trois Cantons
L-8399 WINDHOF

THEODOSE Christian
c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

THILLY Jean
c/o SOGECORE S.A.
6B route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

THYS Jean-Marc
c/o OPTIMUM CONSEIL SA
39, avenue Monterey
L-1010 LUXEMBOURG

TISSIER Alain
12 an der Kettenbach
L-5222 SANDWEILER

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

LISTE DES PERSONNES MORALES

TRAUSCH Pascal
8, rue Lankheck
L-7541 MERSCH

VAN DE KERCKHOVE Lieven
c/o C.R.M. Services S.A.
9, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

VAN JEAN Edmond
c/o INVESTEAM S. à r.l.
27 Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

VANDER DONCKT Christophe
c/o L.C.L. S.à r.l.
27 Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

VANDERSCHRICK Luc
6, rue de Greisch
L-7480 TUNTANGE

VINASCHI Thierry
c/o ASSURANCES CONSULTING COURTAGÉ S.A.
26, rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

WAUGH Ben Michael
c/o BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL ADVIS
26, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

WERTHEIM Alice
77, avenue Victor Hugo
L-1750 LUXEMBOURG

WERY Francis
18, rue de Bourglinster
L-6180 GONDERANGE

WHITE Raymond
c/o DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A.
6, place de Nancy
L-2212 LUXEMBOURG

WICKEL Anja
23 Grand-Rue
L-6630 WASSERBILLIG

WOLF Emmanuel
c/o MASTER-FINANCE S.A.
B.P. 36
L-8301 CAPELLEN

ADLUX
3B, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

AGN S.A.
29, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG
74 route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

ALTIS ASSURANCES S.A.
9 route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE
208 Val des Bons Malades
L-2121 Luxembourg

ANALIS S.A.
69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT

AON LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bittbourg
L-1273 LUXEMBOURG

ARCELOR INSURANCE CONSULTANTS S.A.
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.
26, rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

ASSURGEST S.A.
17, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE

C.A.P. S.A.
4 route de Longwy
L-4830 RODANGE

CARÉE S.A.
24, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

C.R.M. SERVICES S.A.
9, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 Luxembourg

CIRCLES GROUP S.A.
167 route de Longwy
L-1941 LUXEMBOURG

COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE DE FINANCE ET D'INVE
B.P. 646
L-2016 LUXEMBOURG

CONCEPT MARKETING FINANCE (C.M.F.) S.A.
1, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

CONDOR COURTIER & CONSEILLERS S.À R.L.
117 route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

COURTALUX S.À R.L.
9, rue des Trois Cantons
L-8399 WINDHOF

CREDIT SUISSE COURTAGE S.A.
56 Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A.
6, place de Nancy
L-2212 LUXEMBOURG

DILIGENTIA S.A.
20, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

EBICA
1, rue Emile Bian
L-1235 LUXEMBOURG

EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.
5/7, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

ESCHTARI S.A.
25/3, rue de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

LISTE DES PERSONNES MORALES

EURO PARTNER INVEST
23 Grand-Rue
L-8372 HOBSCHEID

EUROPEAN BROKER S.A.
24, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A.
218 route de Longwy
L-1940 LUXEMBOURG

EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A.
10, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

EVEST LUXEMBOURG S.A.
Maison 150
L-9991 WEISWAMPACH

EVLI LIFE-INTERNATIONAL BROKERS, LUXEMBOURG BRANCH
60 Grand-rue
L-1660 LUXEMBOURG

FARAD INTERNATIONAL S.A.
49, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.
66 route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

FININSUR COURTAGE ET CONSEIL
43, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

FRUCTI CAUSA LUX
11, rue de Bettlange
L-9657 HARLANGE

GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.
44 route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

GEPLUX S.À R.L.
c/o Fiduciaire La Mendola, 50, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

GLOBAL ASSURANCE S.A.
B.P. 1066,
L-1010 LUXEMBOURG

GRAS SAVOYE LUXEMBOURG
145, rue du Kiem,
L-8030 STRASSEN

GROUPE NEUBERG, COURTIER D'ASSURANCES S.A.
5, rue de la Sapinière,
L-8832 ROMBACH

IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.
Maison 150
L-9991 WEISWAMPACH

INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A.
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

INVEST SERVICES S.À R.L.
2 route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

INVESTEAM S.À R.L.
27 Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

INVICTA-ART S.À R.L. INT INSURANCE BROKERS
9b Plateau Altmünster
L-1123 LUXEMBOURG

J. VAN BRED A & CO, LUXEMBOURG
283 route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

KOBELCO LUXEMBOURG S.A.
28 Côte d'Eich
L-1450 LUXEMBOURG

L.C.L. S.À R.L.
27, rue de Hovelange
L-8521 BECKERICH

LIFE EXPANSION S.A.
335 route de Thionville/Résidence Calimera
L-5884 HESPERANGE

LOZIE, ABTS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A.
105 route d'Arlon
L-8211 MAMER

LUX LIFE CONSULTING
11, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ

M.P.M. INTERNATIONAL S.A.
38, avenue du X Septembre
L-2550 LUXEMBOURG

MARSH S.A.
16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

MASTER-FINANCE S.A.
B.P. 36
L-8301 CAPELLEN

MEDIA-ASSURANCES S.A.
45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

MEDIVERS AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A.
7, rue Michel Thilges
L-9573 WILTZ

OPTIMUM CONSEIL S.A.
39, avenue Monterey
L-1010 LUXEMBOURG

OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A.
4, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.
2A/36 route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

PATRIMONIA INTERNATIONAL S.À R.L.
8, rue de la Chapelle
L-8017 STRASSEN

PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS (EUROPE) S.A.
43 route d'Arlon
L-8009 SRASSEN

R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING S.A.
46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg

SCHWEITZER LUXEMBURG S.À R.L.
24A, rue de Remich
L-5471 WELLENSTEIN

SECURUM S.A.
208 Val des Bons Malades
L-2121 LUXEMBOURG

SOFYCIL MANAGEMENT S.A.
10, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

SOGECORE S.A.
6B route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

SOGESPA INSURANCE BROKER S.A.
15B, boulevard G.-D. Charlotte
L-1331 LUXEMBOURG

STRATINVEST INSURANCE S.A.
3, rue des Foyers,
L-1537 LUXEMBOURG

SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

UNITED BROKERS S.A.
11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

VERITAS FINANCIAL SERVICES
17A, 12, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG-DOMMELDANGE

1

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

2

LISTE DES PERSONNES MORALES

1

BAKEN Thierry
254, rue de Sivry
B-6740 ETALLE

BILLEMONT Dirk
CAISSE DE PENSION DES EMPLOYÉS BGL
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 LUXEMBOURG

FRÈRE Roland
40, rue des Prés
L-5316 CONTERN

NICOLAI Alain
c/o AXA ASSURANCES VIE S.A.
7, rue de la Chapelle
L-1325 LUXEMBOURG

PETITJEAN Eric
c/o EBICA S.A.
1, rue Emile Bian
L-2010 LUXEMBOURG

SCHOLS Patrick
c/o SWISS LIFE S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

VALENTIN Baudouin
c/o ESOFAC INTERNATIONAL SA
3, rue Adames
L-1114 LUXEMBOURG

VAN PEER Martine
c/o ESOFAC INTERNATIONAL SA
3, rue Adames
L-1114 LUXEMBOURG

2

ACTUALUX
6, Parc d'Activités Syrdall
L-5365 MUNSBAACH

EBICA S.A.
1, rue Emile Bian
L-2010 LUXEMBOURG

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

LA BALOISE VIE
1, rue Emile Bian
L-2010 LUXEMBOURG

SWISS LIFE S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

ADN INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593
L-2015 LUXEMBOURG

EURCO S.A.,
2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

GECALUX S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall
L-5365 MUNSBACH

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.,
65, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG

SOGECORE S.A.,
6b, route de Trèves
L-2633 SENNIGERBERG

1	BRANCHES AUTRES QUE VIE
2	BRANCHES VIE
3	BRANCHES FONDS DE PENSION

1. Accidents (y compris les accidents de travail et les maladies professionnelles)
2. Maladie
3. Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
4. Corps de véhicules ferroviaires
5. Corps de véhicules aériens
6. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
7. Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
8. Incendie et éléments naturels
9. Autres dommages aux biens
10. R.C. véhicules terrestres automoteurs
11. R.C. véhicules aériens
12. R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
13. R.C. générale
14. Crédit
15. Caution
16. Pertes pécuniaires diverses
17. Protection juridique
18. Assistance

* Au cas où le numéro de la branche est suivi d'un astérisque, l'entreprise d'assurance n'est autorisée qu'à couvrir des risques dans cette branche d'assurances qui relèvent de la catégorie des grands risques. Pour ces branches on désigne par «grands risques» les risques :

- qui relèvent des catégories crédit (branche 14) et la caution (branche 15) lorsque le souscripteur exerce à titre professionnel une activité industrielle, commerciale ou libérale, à condition que le risque se rapporte à cette activité ;

- qui concernent les corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (branche 3), l'incendie et les éléments naturels (branche 8), les autres dommages aux biens (branche 9), la responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs (branche 10), la responsabilité civile générale (branche 13) et les pertes pécuniaires diverses (branche 16), lorsque le preneur d'assurance exerce une activité dont l'importance dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants :

- total du bilan : 6,2 millions d'euros
- montant net du chiffre d'affaires : 12,8 millions d'euros
- nombre de membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice : 250.

Tous les risques relevant des branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12 sont des grands risques par nature de sorte que pour ces branches aucune distinction particulière ne s'impose.



- I. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes - autres que l'assurance nuptialité et natalité - non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances
- II. Assurance nuptialité, assurance natalité
- III. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement
- IV. Permanent health insurance
- V. Opérations tontinières
- VI. Opérations de capitalisation
- VII. Opérations de gestion de fonds collectifs de retraite
- VIII. Opérations visées par le Code français des assurances au livre IV titre 4 chapitre 1
- IX. Opérations dépendant de la durée de la vie humaine définies ou prévues par la législation des assurances sociales

1

branches autres que vie

2

branches vie

3

branches fonds de pension

- A. prestations comportant un risque viager ou un risque d'investissement supporté par le fonds de pension
- B. prestations de régimes sans risque viager et où le risque d'investissement est supporté par l'affilié
- C. prestations complémentaires en cas de décès ou d'invalidité d'affiliés en activité



7, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Tél. : (+352) 22 69 11-1

Fax : (+352) 22 69 10

commassu@commassu.lu

www.commassu.lu